Beau et chaud
Vallée d'Ottawa et région de Montréal. —
Généralement beau et chaud, quelques orages.

LE JOURNAL

Beau et chaud
Région de Québec et Golfe. —
Beau et chaud, averses le soir.

Canadiana

QUATRIEME ANNEE.—N° 219 | MONTREAL, VENDREDI MATIN, 4 SEPTEMBRE 1903 | LE NUMERO, UN CE

Bibliothèque Place 1 juil. 1951 Ajouter

La Banque d'Angleterre

Elle augmente son taux d'escompte, mais cette augmentation n'a rien à faire avec la situation dans les Balkans

Londres, 3.—Interrogé au sujet de l'augmentation du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre aujourd'hui, Lord Rothschild a déclaré :

En vue du paiement des hypothèques, qui, en Allemagne, tombent le 1er Octobre, les banquiers Allemands ont cherché à faire provision de tout l'or, sur lequel ils pourraient mettre la main, afin de ne pas souffrir de l'élévation du taux d'escompte de la Banque d'Allemagne.

Or ils ont dépassé la mesure aujourd'hui en retirant de la Banque d'Angleterre environ $4,000,000 en or. Il ne restait donc pas d'autre chose à faire, pour la Banque, que d'élever son taux d'escompte.

Cette élévation n'a absolument rien à faire avec la situation dans les Balkans, et non plus avec le danger d'importations d'or par les Etats-Unis. La France sera chargée maintenant de satisfaire à la demande continentale, qui a les yeux sur l'or américain.

N'eût été l'action des banquiers Allemands, l'Angleterre aurait suffi à la besogne.

Allemagne et Canada

La question du tarif fait encore l'objet de nombreux commentaires

Londres, 3. — Le rapport parlementaire contient une correspondance sur les relations entre le Canada et l'Allemagne à propos du tarif. Plusieurs journaux font des commentaires.

Le "Financial Times" considère la position des deux pays irréconciliable, mais, comme il est évident que les envois allemands au Canada sont plus nombreux que les envois canadiens en Allemagne, la colonie a certainement l'avantage si une guerre de tarif est poussée plus loin.

Le "Post" dit que la partie de bluff de la part de l'Allemagne ne produira rien qui vaille.

LES DELEGUES DES CHAMBRES DE COMMERCE

Ils ont été mercredi les hotes du Board of Trade de Brandon

Brandon, 2. — Aujourd'hui les délégués des Chambres de Commerce anglaises ont pu constater la vérité de la prétention que le Canada peut fournir à l'Angleterre tout le blé dont elle a besoin.

Cette après-midi, comme hôtes du Board of Trade, les délégués ont fait une promenade de quinze milles à l'intérieur, en voitures, à travers les champs de blé mur.

La leçon a été impressionnante pour eux et effective.

Dans la soirée, le Board of Trade leur a donné un dîner impromptu.

Demain, les délégués passeront la journée en chemin de fer et vendredi ils seront à Calgary.

Québec, 3.—(spécial).—Des délégués des chambres de commerce sont arrivés en cette ville hier soir et sont partis ce matin pour aller visiter le Lac-St-Jean. Ils se dirigeront ensuite vers les provinces maritimes.

Terrible Accident de Chemin de Fer

Un train passe à travers un pont et huit personnes sont tuées et six autres mortellement blessées

Charlotte, C.-N., 3.— Un train de voyageurs, se dirigeant vers le nord, sur le Southern Railway, entre Rockhill et Yorkville, Caroline du Sud, est passé à travers un pont sur le Fishing Creek ce matin.

Sept ou huit personnes ont été tuées sur le coup, cinq ou six blessés mortellement, et 15 ou 16 passagers ont reçu des blessures plus ou moins légères. Le chauffeur l'employé des postes et le préposé aux bagages sont sous les débris.

Julius Johnston de Royal Hill C. S., est blessé à mort, W. T. Slaughter, de Hickory, C. S., et le conducteur Turner, ont reçu des blessures graves. Des blessés à mort quatre sont des nègres.

Des traverses pourries, dit-on, sont la cause de l'accident.

LE TRANSPORT DU BLE

Si le Pacifique Canadien réduit son tarif, ce ne sera pas pour des raisons politiques

Winnipeg, 3.— On a demandé au gérant général du Pacifique Canadien, M. McNicoll ce qu'il pensait de la réduction à 10 cents le boisseau faite par le Canadian Northern pour le transport du blé entre Winnipeg et Port Arthur.

Il n'était pas en position de dire quelle réduction pourra faire le Pacifique Canadien. L'homme qui serait plus en état de parler et qui s'occupe du transport du blé est M. G. M. Bosworth, le 4e vice-président, actuellement à Montréal.

M. McNicoll, a déclaré cependant que le Pacifique ne rencontrerait pas cette réduction du Canadian Northern, qui n'aura pas d'autre résultat que des pertes pour cette compagnie.

Si le Pacifique fait des réductions, ce ne sera pas pour des raisons politiques mais uniquement sur des bases d'affaires.

M. William Whyte, qui était présent à cette entrevue, a été aussi catégorique dans ses termes. La Pacifique, dit-il, n'a pas l'intention de suivre l'exemple du Canadian Northern. Ce lui est impossible de le faire.

Les Journalistes Anglais

Ils partent enchantés de leur tournée au Canada

Québec, 3.—Les journalistes anglais, arrivés ici aujourd'hui, ont quitté Québec cette après-midi à quatre heures, pour l'Angleterre.

Ils sont enchantés de leur voyage à travers le Canada.

Ces visiteurs ne sont pas des touristes déguisés en journalistes.

Ils sont soit éditeurs, soit du personnel de journaux influents, et quelques-uns sont propriétaires de journaux.

Neil Munroe est plus connu hors de Glasgow comme nouvelliste que comme journaliste, mais il est un et l'autre. M. Dery, citoyen éminent de Sheffield, est intéressé dans de grandes extreprises aussi bien que dans son journal.

M. Monroe restera ici encore quelque temps, et MM. Osborne et Alexander prolongeront de quelques jours leur voyage dans les provinces maritimes.

Ceux embarqués aujourd'hui, sont MM. John Dery, Barclay, McConkey Sydney Higham, Harold, Rylet, Arthur Yarrow, M. J. McAllice et Mlle McAlice.

LA POPULARITE DE M. CHAMBERLAIN

Londres, 3. — Le demande des billets par les personnes qui veulent entendre M. Chamberlain, à Liverpool est si grande, qu'on se propose de construire un édifice spécial capable de recevoir 20,000 personnes.

Dans les milieux bien informés, on croit que les déclarations de M. Balfour à la conférence des associations conservatrices, à Sheffield, auront un très grand effet sur les considérations de la question fiscale.

LE "TROUDE"

Québec, 3. — Le croiseur français le "Troude" est arrivé cette après-midi et il a jeté l'ancre en face de la terrace Dufferin. Il n'a pas les proportions de la frégate française le "Tage", mais le "Troude" est un joli vaisseau et il a été beaucoup admiré par les personnes le long du fleuve et sur la terrasse.

Il est peinturé d'une riche couleur blanche.

Le vaisseau a salué la citadelle à son arrivée, selon le cérémonial ordinaire. Il est aux ordres du commandant Aubrey.

L'amiral Rivet, après avoir transporté son pavillon du "Tage" au "Troude", quittera Québec avec ce dernier samedi matin pour Montréal. Le "Tage" a un tirant d'eau trop fort pour qu'il puisse remonter le fleuve jusqu'à Montréal.

IL RESTE CHEF

Londres, 3.—En réponse à une question concernant l'intention qu'il aurait eue de se retirer comme chef du parti libéral à la Chambre des Communes, sir Henry Campbell-Bannerman a télégraphié, aujourd'hui, qu'il n'y avait rien de vrai dans cette rumeur.

Cette rumeur avait été publiée dans le "News" du soir, d'Edimbourg, et disait que cette retraite était motivée par la maladie persistante de l'épouse de sir Campbell-Bannerman.

EDOUARD VII A VIENNE

Vienne, 3.—Le roi Edouard a quitté Vienne ce matin pour Londres.

L'empereur François-Joseph a accompagné Sa Majesté à la gare du chemin de fer où les adieux ont été fort touchants.

GREVE A BORD D'UN NAVIRE

Milwaukee, Wis., 3.—Mécontent de la pauvre nourriture servie à bord de leur vaisseau, l'équipage du bâteau-pourvoyeur Américain "Hyacinthe" s'est mis en grève hier soir.

Le "Hyacinthe" sert à approvisionner une foule de phares sur le lac Misur le lac dépend de la régularité du chigan, et la sûreté de la navigation service de ce bâteau.

LA CARICATURE A LA RESCOUSSE

Toronto 3.—M. J.W. Bengough, caricaturiste et humoriste canadien, actuellement à Londres, écrit qu'il a été engagé pour faire des dessins en faveur de la politique fiscale préconisée par l'hon. Jos Chamberlain. Ils paraîtront dans le "London Daily Express" et la "St-James Gazette", ainsi que dans des journaux publiés en dehors de Londres.

CONTRE L'HYPNOTISME

Berlin 3.—Le ministre de l'intérieur a fait republier l'ancien décret interdisant les exhibitions publiques d'hypnotisme, sous le prétexte que de parelles choses sont funestes aux sujets hypnotisés.

LE DEPUTE DE GALWAY

Ottawa, 3.—M. Charles Devlin, M.-P., de Galway, Irlande, a été l'objet d'une réception enthousiaste de la part des Irlandais d'ici, à la salle St-Patrick.

L'ATTENTAT DE BEYROUTH

Washington 23.—L'administration n'a pris aucune décision au sujet des navires de guerre américains qui sont maintenant en route pour Beyrouth. La question de savoir si le "Brooklyn" et le "San-Francisco", resteront dans les eaux turques dépend entièrement du rapport que le ministre Leishman fait sur la situation en Turquie et sur la nécessité, pour les navires de guerre, de protéger les intérêts américains. On compte que le rapport complet du ministre Leishman arrivera à Washington à peu près en même temps, que l'escadre entrera dans les eaux turques.

LA CHALEUR A PARIS

Paris, 3.— Il fait une chaleur intense à Paris depuis dimanche. Hier le thermomètre marquait 90 degrés. Deux personnes sont mortes d'insolation.

EXPULSES

Helsingfors (Finlande), 3.— M. Viborg, M. Akerson, l'ancien préfet de la police de la même ville, et le lieutenant-colonel Aminoff ont été expulsés de Finlande.

L'ASSOCIATION CONSERVATRICE PROVINCIALE D'ONTARIO

Toronto, 3.—Une foule de conservateurs influents sont en cette ville aujourd'hui pour assister à l'assemblée annuelle de l'Association conservatrice provinciale, qui a lieu cette après-midi à huis-clos. M. J. F. Foy, C.R., présidera et M. J. P. Whitney fera le discours de circonstance.

On s'occupera aussi de l'organisation des élections partiel,es des comtés de Muskoka, de Soo et de Renfrew. On s'attend à ce que M. Foy soit réélu président de l'association.

TERRIBLE EXPLOSION

Newark, N. J., 3.—Une chaudière, dans l'usine chimique de la Hansen Van-Kinkle Co., a fait explosion cette après-midi démolisant complètement la bâtisse. Cinq hommes ont été sérieusement blessés par la force de l'explosion ou ont été enterrés sous des masses de débris.

LA REVOLUTION EN MACEDOINE

Le Comité des Macédoniens menace de mort le Sultan, s'il n'accorde leurs demandes

Une nouvelle proclamation promettant l'intervention bulgare et serbe

Vienne, 3.—Bien que, pendant sa visite ici, le roi Edouard n'ait pas recherché a avoir une conférence privée avec le Premier Ministre, le comte Goluchowiski, l'on croit que la question des Balkans a été discutée entre le roi et l'Empereur d'Autriche. Il est a remarquer que le comte Goluchowski et d'autres ministres autrichiens ont pris part aux nombreuses fêtes impériales données en l'honneur du roi Edouard.

Il paraîtrait que la mère du Prince Ferdinand, la Princesse Clementine de Saxe-Cobourg, est venue ici, de la Hongrie, lundi, spécialement pour voir le roi Edouard et que la visite de ce dernier au Prince Philippe de Saxe-Cobourg à son palais, hier, a été faite pour rencontrer la Princesse Clementine.

Il est rumeur ici que le Sultan a reçu une lettre du comité Macédonien énumérant leurs demandes et le menaçant de mort au cas où elles ne seraient pas accordées.

On rapporte de Belgrade que les officiers des quartiers-généraux des insurgents ont lancé une nouvelle proclamation promettant l'intervention Bulgare et Serbe.

Sofia, 3. — Le sultan a donné ordre au vali de Salonique de voir à ce que tous les trains chargés de troupes soient précédés d'une locomotive-éclaireur.

Les autorités des chemins de fer turcs auraient notifié la Porte qu'elles ne transporteront pas les troupes avant d'être payée du coût du transport.

Bucharest, Roumanie, 3. — M. Svetkoff, l'agent du comité macédonien ici a été arrêté pour avoir, par des menaces de mort, extorqué des souscriptions au fonds des révolutionnaires. La police a découvert des reçus signés par Boris Sarafoff, le chef révolutionnaire, pour des sommes s'élevant à 85,000.

Le gouvernement de Roumanie a ordonné d'enrégistrer les noms de tous les Bulgares qui quittent la Roumanie et d'empêcher leur retour en ce pays.

Constantinople, 3. — La note d'avertissement de la Porte aux ambassades et aux légations (les informant que, d'après des informations reçues par la police, les agitateurs bulgares projetaient de commettre des outrages contre les ambassadeurs, les légations et les édifices publics à Constantinople et disant que le gouvernement ottoman avait pris des mesures de précautions, et requérant les chefs des missions étrangères d'en faire autant) a été donnée à cause d'une lettre envoyée à l'ambassade russe menaçant de saccager les résidences d'hiver de l'ambassadeur et du consul-général russe.

Constantinople, 3.—A l'anniversaire de son ascession au trône, mardi, le Sultan a reçu en audience dans son palais les chefs des communautés religieuses, et le Patriarche œcuménique lui a fait un discours de félicitations. En réponse, après avoir remercié le Patriarche et les autres personnes présentes, et contrairement à ses habitudes, il leur parla ainsi:

"Tout ce que je désire, c.est le bien-être de la population, sans distinction de race ou de religion.

"Pour ce qui est des actes odieux et regrettables, auxquels le Patriarche a fait allusion, je suis convaincu qu'ils ne proviennent pas spontanément de la population, mais, qu'ils sont incités par l'étranger. J'espère que les mesures prises assureront la tranquilité. J'appelle Dieu à témoin de la sincérité de ma déclaration et que toutes mes aspirations et mon travail sont pour le bien-être et la prospérité de tous mes sujets."

Se tournant alors vers l'exarque Burgaéï, le Sultan le pria de transmettre ses paroles à ses ouailles.

Ensuite, s'adressant au Patriarche Grec, le Sultan lui dit qu'il regrettait que la population grecque ait souffert des troubles récents et déclara qu'il lui serait agréable de contribuer aux souscriptions recueillies dans le patriarcat pour venir en aide aux victimes.

Sa Majesté se déclara, de plus, peinée de voir que des soldats s'étaient rendus coupables d'actes contraires à ses ordres et à ses désirs. Le Sultan, personnellement assura Monseigneur Ormanian, le patriarche Arménien, que ses paroles s'appliquaient aussi bien aux Arméniens qu'aux per-

Vienne, 3. — Avant de quitter Vienne, le roi Edouard a eu une entrevue avec le premier ministre au sujet de la situation dans les Balkans. On annonce officieusement que le roi Edouard a déclaré approuver l'attitude de la Bulgarie et dit que la Grande-Bretagne adhère à la politique austro-russe.

TOUS ACQUITTES

Le jury déclare non coupables les directeurs de la North Jersey Street Ry Co.

Newark, N.Y., 3.—Le juge en chef Gummoc a annoncé aujourd'hui qu'il avait décidé d'accorder la motion pour mettre de côté l'acte d'accusation d'homicide contre les directeurs et les fonctionnaires de la North Jersey Street Railway Company, qui avaient été accusés d'avoir, par négligence de leurs devoirs, causé la mort d'Ernestine Milles, élève du High School, qui a été tuée avec huit autres compagnes dans l'accident du 10 février dernier, sur l'avenue Clifton.

La motion pour renvoyer l'accusation fut faite au procès, hier, par l'avocat des défendeurs, après que l'Etat eu fait un exposé des faits de la cause.

Le juge en chef a ordonné au jury d'acquitter tous les accusés.

Les jurés ne quittèrent pas la cour mais se levèrent simplement de leurs sièges et le président prononça un verdict d'acquittement.

L'ASSOCIATION CONSERVARRICE D'ONTARIO

A son assemblée, elle adopte plusieurs résolutions importantes et fait l'élection de ses officiers

M. J. J. Foy, M. P., est réélu président de l'Association

Toronto, Ont., 3. — A eu lieu aujourd'hui l'assemblée annuelle de l'Association conservatrice d'Ontario. On y a adopté plusieurs résolutions.

Les représentants de la presse n'étaient pas admis. La plus grande partie de la séance a été consacrée à l'étude des moyens à prendre pour remporter les élections partielles à venir. M. J. J. Foy, M.P.P., présidait l'assemblée et fut réélu comme président de l'Association.

La résolution suivante, concernant le Grand-Tronc-Pacifique a été adoptée à l'unanimité :

"L'Association regrette l'attitude du gouvernement Laurier en ajoutant à la proposition de la Cie du Grand-Tronc pour le développement d'une partie quelconque du vaste Nord-Ouest une section de voie ferrée dont le coût sera, pour le peuple de ce pays, de $121,000,000, suivant l'estimé de l'ex-ministre des chemins de fer et canaux ; que c'est un gaspillage injustifiable des deniers publics, d'aucune utilité au point de vue des affaires et qui ruinera une ligne nationale ayant coûté $70,000,000, et qui ne servira qu'à enrichir des partisans voraces ;

"Cette Association félicite M. Borden et ses collègues pour la noble lutte qu'ils font afin d'empêcher cette gigantesque exploitation et cette augmentation de la dette publique qui en sera la conséquence naturelle et le surcroît de taxes que le peuple sera appelé à payer.

"Cette association appuie chaleureusement le projet Borden."

Une résolution en faveur d'un tarif préférentiel fut aussi adoptée.

On se déclara satisfait de la politique énoncée par M. Chamberlain concernant le trafic entre toutes les parties de l'empire et les membres ont approuvé les déclarations faites par le congrès des chambres de commerce tenu dernièrement à Montréal, touchant ce sujet, vu que ce mouvement sera profitable à toutes les parties de l'empire, et spécialement au Canada.

Une autre résolution a condamné l'attitude du premier ministre Ross envers les municipalités, et surtout son attitude au sujet de la récente loi du cidre [illegible] onto et Hamilton, laquelle, a-t-on déclaré, est un véritable empiètement sur les droits de la province et des municipalités.

On a aussi passé des résolutions exprimant confiance dans les divers leaders conservateurs.

Les élections des officiers de l'association ont donné le résultat suivant :

Président d'honneur : Sir Mackenzie-Bowell, MM. R.-L. Borden, M.P., et J.-P. Whitney.

Président : J.-J. Foy, M.P.

Vice-président : Dr Beattie-Nesbitt, M.P.P., R. Blain, M.P., major Beatie, colonel R.R. McLennan, John McGoun, C. Aubin, H. D. May, Huntsville.

Secrétaire, A. C. MacDonald.

Trésorier : E.-B. Ryckman.

Président de l'exécutif, E.-B. Osler.

Vice-président ; Dr Beattie-Nesbitt.

N'importe qui peut se raser maintenant avec le Rasoir de Sureté . . . NEW STAR

Une merveille pour les gens nerveux et pour les voyageurs. On peut se raser en un clin d'œil et sans crainte de s'écorcher.
Prix - - $2.00
Doucines pour Rasoirs, prix depuis - - 25c
Machines à Repasser, prix depuis - - $1.50
Savonnettes, prix depuis - - - 25c
Pots à barbes, Pâtes à Rasoirs, Pierres à Rasoirs.
SATISFACTION GARANTIE.
La correspondance est toujours reçue avec plaisir.
Expédié franco par la poste.

L.-J.-A. SURVEYER, 6 RUE ST-LAURENT, Près de la rue Craig.

La Cie de Peintures et Vernis "ISLAND CITY"

PEINTURES à Planchers, à Maisons, Emaillées, Aluminium.

P. D. DODS & CIE.

Les Frontières de l'Alaska

La commission a tenu sa première séance hier matin à Londres. Lord Alverstone, juge en chef, a été choisi comme président

Londres, 3.—La commission des frontières de l'Alaska s'est réunie pour la première fois, ce matin, au Bureau des affaires étrangères.

Avant la séance, les commissaires se sont reunis dans une petite salle et ont choisi comme secrétaire Reginald F. Tower, ancien attaché de la légation anglaise au Siam, M. J. R. Carter, second secrétaire de l'ambassade des Etats-Unis à Londres, et Pope, représentant du gouvernement canadien, ont été choisis pour remplir les fonctions d'assistants-secrétaires. Puis, lord Alverstone, juge en chef d'Angleterre, fut prié d'agir comme président de la commission.

Il fut annoncé au début de la séance que les plaidoyers oraux commenceront le 15 septembre, et lord Alverstone a exprimé l'espoir qu'ils seraient terminés vers le 9 octobre.

La salle des conférences du Bureau des Affaires étrangères où la commission se réunit, est un magnifique salon, somptueusement décoré. Ce salon a été le théâtre de réunions mémorables. Les commissaires siègent sur une estrade élevée spécialement pour cette occasion.

L'avocat du Canada fut le premier arrivé à la séance de ce matin.

Il fut suivi de près par John W. Foster, ancien secrétaire d'Etat, accompagné de l'ambassadeur Choate. Les commissaires arrivèrent quelques instants plus tard, et prêtèrent le serment d'office après avoir échangé leurs lettres de créance.

Il était onze heures et quelques minutes lorsque les commissaires prirent leurs sièges. Le sénateur Turner prit place à l'extrême droite, puis à la suite Sir Louis Jetté, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, Elihu Root, ministre de la guerre des Etats-Unis; lord Alverstone, le sénateur Lodge, M.A.B. Avlesworth, M. Foster, et l'hon. Clifford Sifton, ministre de l'intérieur du Canada.

Les agents des gouvernements intéressés prirent place à des pupitres, à droite et à gauche des commissaires.

Après avoir formellement déclaré, que la séance était ouverte et avoir annoncé qu'il avait été élu président et que MM. Foster, Carter et Pope avaient été choisis, comme secrétaire et assistants-secrétaires, lord Alverstone demanda aux avocats quand ils désiraient commencer leurs plaidoyers oraux.

Sir Robert. B. Finley de la part des avocats anglais dit qu'il leur faudra au moins deux semaines de préparation. Le juge Dickinson, au nom des avocats américains consentit à ce délai, et il fut arrêté que les plaidoyers devront être terminés le 9 octobre.

La commission décida de siéger cinq jours par semaine, à partir du quinze septembre, et d'admettre un nombre limité de représentants de la presse. Trois avocats parleront, pour chaque gouvernement.

Londres 3.—Une dépêche de Toronto au "Post" dit que, sans aucun doute que le Canada éprouve du malaise au sujet de la décision qui sera rendue par la commission des frontières de l'Alaska, craignant que des questions de haute politique internationale ne soient destinées à jouer un rôle prépondérant à la conférence. C'est folie que de faire de telles conjectures. Il sera temps de suggérer de semblables motifs lorsque une décision adverse sera donnée.

Dans des cercles influents l'opinion prévoit que la conférence ne réussira pas à effectuer un règlement.

En d'autres mots, que les six commissaires seront également divisés.

Mais ce ne sont là encore que des conjectures.

Voici en peu de mots les prétentions respectives du gouvernement canadien et du gouvernement américain concernant les frontières de l'Alaska.

Le gouvernement canadien prétend que la frontière sud de l'Alaska correspond à une ligne tirée de l'extrémité la plus méridionale de l'île du Prince de Galles à l'entrée nord du canal de Portland et, de là, par le milieu de cette nappe d'eau. Le gouvernement américain lui, soutient que la ligne frontière doit être tirée de l'île du Prince de Galles à l'Anse Observatory pour de là gagner le canal Portland, en suivant le 54ème parallèle, 40 minutes. Cette divergence d'opinions met en jeu la possession de deux îles commandant Port-Simpson, ainsi que des rivages de l'Anse Observatory.

Le Canada prétend de plus que la profondeur de la lisière acquise de la Russie par les Etats-Unis est bornée à l'Est par le sommet des montagnes les plus rapprochées de la mer, ce qui lui donnerait environ 6 milles. Les Etats-Unis, eux, soutiennent que la ligne-frontière de ce terrritoire doit être tirée parallèlement à la côte, à une profondeur de 35 milles environ. La divergence d'opinions sur ce point met donc en jeu une lisière de terre de 29 milles de profondeur, de l'ouest à l'Est, par 500 milles de longueur, du sud au nord.

En troisième et dernier lieu, le Canada prétend que le parallèlisme de la côte s'entend d'une ligne qui suivrait les contours du continent tels qu'ils se dessinent à l'œil, vus du large. Les Etats-Unis, eux, soutiennent que le mot doit s'entendre d'une ligne qui suivrait toutes les sinuosités de la côte, même quand elles vont se résoudre loin dans l'intérieur des terres par des baies ou des anses d'une ouverture très resserrée. Les divergences d'opinion sur ce point met en jeu l'accès pour le Canada de certaines anses, comme celle de Lynn Canal, qui seraient pour lui d'un prix inestimable.

POUR LES PLANTEURS DE LA JAMAIQUE

Kingston, Jamaique, 3. — La Banque Coloniale a reçu aujourd'hui, de M. Chamberlain, l'autorisation de prêter £50,000 aux planteurs dont les établissements ont été détruits par les derniers ouragans. Les planteurs avaient demandé quatre fois ce montant.

Ils espèrent que le gouvernement local suppléera à ce que n'a pas fait M. Chamberlain.

Le commerce est paralysé par le manque d'argent.

ENDOMMAGE

Québec, 3. — Les remorqueurs "Frontenac" et "Monitor" sont arrivés hier, avec le dragueur du gouvernement "Progress". Ce dernier a été endommagé dernièrement pendant qu'il travaillait à St-Michel. Il sera envoyé à Sorel incessamment pour y subir des réparations.

JOHN MURPHY & CIE

Offres Spéciales du Vendredi

Dans lesquelles on trouvera les caractéristiques principales des véritables Bons Marchés—opportunité, haute qualité et bon marché ! :: :: :: ::

Nouveaux Imperméables

Enmélange de gris, tan et sauge. Valeur régulière, $7.50.

Prix Spécial, Aujourd'hui, $4.90

Longueur 32 à 60 pouces. 32 à 38 pouces de buste.

Remarquez le Prix $4.90

Offre Très Spéciale !

25 Ulsters en tweed Donegal imperméable et à la dernière mode, grandes manches et dos style sac, pour dames, valant $8.50, pour **$3.95**

Seulement 24 Costumes en tweed Cheviote noir et gris, 32 et 34 pouces de buste. Les prix étaient de $5.75 à $7.00. Prix d'écoulement, seulement **$1.95**

N'oubliez pas que nous n'avons que les grandeurs 32 et 34 pouces de buste, style blouse russe et Eton.

BLOUSES

A Bon Marché

Blouses en Indienne à raies de fantaisie et unies, presque toutes les dimensions : 30, 32 et 34 pouces ; aussi un grand nombre de dimensions pour jeunes filles. Elles étaient marquées $1.00 à $1.20. Prix d'écoulement, seulement **19c**

Blouses en Mousseline suisse blanche, garnies de broderie, marquées $1.15. Prix d'écoulement **35c**

Le reste de nos Blouses américaines blanches, toutes richement garnies et valant de $6.00 à $7.50. Au choix, Aujourd'hui, seulement **$2.45**

120 Jupes en Satinade noire mercerisée, avec double frange et de bonnes dimensions. Aujourd'hui . . . **65c**

Peignoirs d'indienne, assortis, $1.00 et $1.10, pour seulement **65c**

Précisément ce qu'il faut pour l'Automne

Elégantes Blouses en alpaga gris, avec petits boutons et plissées en bas du devant, valant $2.25, pour . . . **$1.65**

JOHN MURPHY & CIE,

2341 et 2343 rue Ste-Catherine, Angle de la rue Metcalfe.

CONDITIONS COMPTANT. Telephone 2740

UNE EXPERIENCE PROFITABLE

La municipalité de Montréal a droit de se féliciter d'avoir pris sous son contrôle le pavage de nos rues. D'après le rapport de l'ingénieur de la voirie, soumis à M. Vallières, président de la commission, il y aura 20,000 verges de nos rues de posées en asphalte à la fin de la saisoa.

L'expérience faite par ce département portera des fruits très appréciables dès l'année prochaine, comme le faisait remarquer hier, M. l'échevin Vallières, rien ne s'oppose maintenant à ce que la ville prenne en mains tous les pavages et travaux d'asphalte, après cette expérience si encourageante.

En dépit de l'opposition et du mauvais vouloir des entrepreneurs contre lesquels nous devions lutter et les atermoiements qui accompagnent toujours une entreprise nouvelle, la commission a réussi à faire un excellent pavage au coût de $1.21 la verge, ce qui est une réduction sur les prix chargés à la ville par les entrepreneurs.

Il n'y a pas de doute dit l'échevin Vallières que ce système pratiqué sur une plus grande échelle permettra de réaliser des économies plus considérables pour la ville.

La ville a posé elle-même, sur la rue Notre-Dame 5,000 verges carrées; en plus une partie de la rue Ste-Catherine Est, de la rue St-Laurent à la rue St-Dominique et une autre partie de la rue Ste-Catherine entre les rues Mackay et Guy. La commission a l'intention de remplacer les pavés en bois sur la rue Ste-Catherine par des pavés en asphalte.

Le département s'occupe du pavage en asphalte des rues Lamontagne et Dorchester; il s'occupera autant que possible d'ici au mois d'octobre du pavage des rues St-Amable et Le-Royer.

M. l'échevin Vallières déclare que le contrat pour le pavage du square Victoria a été donné au mois d'avril dernier; c'est-à-dire avant que la municipalité n'eût son matérial. Il prétend que le pavage en asphalte dans cet endroit si passant pour le gros trafic ne vaut rien et que c'est de l'argent gaspillé.

LA CHALEUR MOYENNE

du corps humain est de 98 degrés et l'emploi du SIROP MORIN, pour les Enfants, soulage instantanément et guérit toujours les bébés qui souffrent de dentition douloureuse, choléra infantum, maux des intestins, perte d'appétit, etc., etc.

Se méfier des contrefaçons

219-1

LA VERSION DU CHEF LEGAULT

Il démontre par le manuel de la police même, que les constables ont parfaitement le droit de recevoir une prime des compagnies maritimes, quand ils arrêtent des déserteurs.

Au cours d'une entrevue, le chef Legault a donné l'appréciation suivante de la question soulevée avant-hier à la commission de police par l'échevin Walsh qui a rapporté que les compagnies transatlantiques se plaignaient de ce qu'elles avaient à payer aux constables des rémunérations particulières pour l'arrestation des déserteurs.

"D'abord, dit le chef, il est inexact de dire que les compagnies s'opposent à payer une rémunération aux constables qui leur ramènent des déserteurs. Il est arrivé, la semaine dernière, que la compagnie Allan a hésité à payer dans deux cas où les services des constables n'étaient pas assez considérables pour mériter la prime ordinaire. La compagnie Allan en a informé l'échevin Robertson qui m'a référé les agents de la compagnie.

"Les agents de la compagnie Allan m'ont représenté que les services des constables préposés à la garde du port ne valaient pas $5, et j'ai dit aux agents de ne pas payer les constables.

L'échevin Robertson a parlé de cette affaire à l'échevin Walsh qui en fait du potin à la commission. Voilà tout.

"Quant à l'insinuation que des constables cachent et retiennent des marins dans les auberges pour les faire passer pour déserteurs et gagner ensuite une prime en les reconduisant à leur navire, je n'en crois pas le premier mot.

"Je doute fort aussi qu'un agent d'une compagnie de navigation quelconque puisse risquer une telle accusation. Cette exagération a été faite pour les besoins de la cause de mes ennemis. Et quand cela se ferait, ce sont seuls les constables qui seraient responsables.

"On m'accuse d'avoir autorisé certains constables à percevoir une prime des compagnies de navigation et l'on crie que je ne sais pas faire observer les règlements du Manuel de Police, intitulé "Récompenses" à

RECOMPENSE

90. Lorsqu'un agent a, par sa bravoure, son énergie ou son habileté, mené à bonne fin une opération présentant des difficultés exceptionnelles, le surintendant peut en informer le comité de police et recommander qu'une récompense soit accordée à cet agent.

91. Nul ne doit directement ni indirectement accepter d'une personne qui est en état d'arrestation, qui vient d'être libérée, ou qui est sur le point d'être arrêtée, ou de ses amis, de la boisson, de l'argent ou une gratification quelconque.

92. Lorsque de l'argent ou un autre objet est offert à un agent à titre de gratification et de don gracieux, il ne peut l'accepter sans la permission du surintendant.

93. Dans le cas où une récompense est donnée à un agent qui n'a pas obtenu la permission du surintendant ou du comité, sans qu'il ait été consulté, ou malgré son refus de l'accepter, il doit sans délai en informer le surintendant ou le comité et se conformer à la décision qui interviendra.

La clause 91 dit que les constables ne doivent pas accepter d'argent de PRISONNIERS ou d'ACCUSES, de "personnes en état d'arrestation, qui viennent d'être libérées, ou qui sont sur le point d'être arrêtées." Les constables qui ramènent des déserteurs à leurs navires reçoivent une prime. DES COMPAGNIES INTERESSEES, non pas des prisonniers. Les constables n'ont pas à voir si les compagnies retiennent cette prime sur la paie des déserteurs, en manière d'amende. C'est la compagnie qui paie les constables et qui se dédommage comme elle l'entend.

"La clause 92 dit que le constable ne peut accepter de récompense SANS LA PERMISSION DU SURINTENDANT." Il me semble que ces mots signifient suffisamment que le surintendant peut, en certaines occasions, permettre aux agents de police de recevoir des primes. La défense de recevoir des récompenses n'est donc pas absolue.

"S'il est une occasion où le constable ait droit à une récompense, c'est bien dans le cas de la recherche des déserteurs. Les constables mettent souvent à la recherche d'un déserteur une énergie à laquelle leur devoir ne les astreint pas.

Ils doivent parfois se lever à trois heures du matin pour rejoindre leur homme et le mettre à bord pour le départ du vaisseau qui s'effectue ordinairement à l'aurore.

Les compagnies reconnaissent ce dévouement en payant aux constables $5 pour chaque déserteur qu'ils cherchent, trouvent et ramènent au bâtiment. Cette récompense est tellement rationelle et légitime qu'elle est en toutes lettres prescrites par le Shipping Act. Ces récompenses sont courantes ; le principe est légalement admis ; le procédé se pratique ouvertement depuis des années, conformément au Manuel. Les echevins qui veulent me convaincre d'ignorer nos règlements devraient faire attention de passer pour ne pas beaucoup regarder eux-mêmes ce qui se passe dans le département puisque depuis deux ans que siège la commission de police, on vient seulement de découvrir cette prétendue énormité!

"Il est peut-être bon d'ajouter que les avocats de la Cité, avec l'approbation du Conseil, mettent dans leurs poches les frais que leur attribuent les tribunaux devant lesquels s'instruisent les causes dans lesquelles la ville est concernée.

"Il est peut-être bon de rappeler encore que le greffier de la Cour des Recorders ne commet aucune irrégularité à percevoir également certains frais des causes se déroulant devant les recorders. Ceci soit dit pour prouver qu'il est des circonstances où les employés de notre corporation peuvent toucher des suppléments."

COURRIER DE SAINT-JEAN

(Spécial au "Journal")

3 septembre 1903

Mlle Kerwin, d'Albany, N.-Y. est retournée dans sa famille lundi dernier.

—Mlle Beatly, de Montréal, hospitalière au Victoria, était l'hôtesse de Mlle Tres idder, samedi dernier.

—M. C. Wrenshall, de Kingston, est l'hôte de son fils M. Wrenshall, gérant de la succursale de la banque des Marchands.

—M. Sowden, de Montréal, a passé samedi et dimanche derniers à Iberville.

—Mlle M. Clark, de Montréal, est en visite à Iberville chez sa sœur Mme Dorion.

—M. J. Genest, de la succursale de la Banque des Cantons de l'Est a été transféré à Sherbrooke.

—Mme Henry McGinnis, de Montréal, est en visite chez sa mère Dame Vve S. Ramsay, et chez sa sœur Mme C.R. Cousins.

—Mlle Lily Farrar, de Montréal, est l'hôtesse de sa tante, Mme Farrar, d'Iberville.

—M. et Mme W.C. Trotter, sont partis pour New-Glasgow, N.E.

—Mlle Bertha Dennis, est retournée dans sa famille à Chambly, après une visite d'un mois.

—Mme Parker, de St-Albans, Vt, est en visite chez sa fille Mme Walter Douglas.

—Mlle Goold est de retour d'une visite de quelques jours à Waterloo.

—M. Chs Ed. Arpin, de la succursale de la Banque d'Hochelaga, rue Centre Pointe St-Charles, était chez son père M. Chas Arpin, dimanche dernier.

Parmi les arrivés à l'hôtel Monette sont MM. M. Dewilde, Jack Dewilde, D. Dewilde, Albany, N.Y.; C. Simmons, M. Nicholson, E. Kennedy, Albany, N.Y., Delphis Béchard, Lacolle, Ernest Bessette, village Richelieu; Mlle Cora Denault, Ile Ste-Thérèse; Mlle Jennie McFarlane, Adams, Mass.; Mlle Corinne Dénault, North Adams, Mass. O. A. Collette, Frank Allard, R. J. Spalding, A. Descoteau, C. C. Lapierre, Montréal; N. A. Saury et son épouse, New-York, A. P. Gosselin, St-Alexaadre, G. H. Burnham, Rutland, J. A. Charron, Léonard Therrien, G. Tassé, J. H. Dull, Montréal; J. H. Lafond, Frs Lafond, Henryville, A. B. Cameron, Geo. Jacoby, P. Rocheleau, J. Archambault, Mlle Widden, E. A. Masson, L. W. Roy, Montréal; B. C. Miner, Newark, N.Y.; G. C. Derick, Clarenceville; J. H. McLean, Toronto; J. U. Young, Brockville; J. S. Poulin, J. S. Deslauriers, Farnham; Arthur Gagnon, A. Desnoyers, Lacadie; J. I. Marshall, Toronto, C. L. Winn, Shirbey, Me.; M. et Mme E. W. Morgan, Ormstown, J. S. Neill, Granby; C. H. Benoit, Montréal; P. Hamel, Champlain, N.Y.; W. B. P. Patterson, New-York; P. E. Corbière, Lacolle; G. E. Matthews, E. Poliquin, A. H. Ravers, J. I. Naylor, Mlle E. Johnson, Montréal; J. Dunn, Alexandria; J. C. Giguère, Québec; H. A. House, Stanstead.

—Mme E. Smith, modiste de cette ville, est partie avec Mlle Smith pour Fond du Lac, Wis. en visite chez des parents et amis, elles passeront quelques jours à Chicago.

—M. le Dr Henri Lasnier, de Montréal, était en ville dimanche dernier.

—M. L. S. Pariseau, Mme Pariseau et ses demoiselles, étaient en promenade à St-Jean, samedi et dimanche, et les demoiselles étaient les hôtesses de Mlle Aline Trudeau.

—M. Jules Gélineau, de Haverhill, Mass., fils de notre sacristain est en promenahe chez son père et Monsieur Louis Dupuis, de la même place, est en promenade chez ses parents.

—Mlle Léa Monnette, propriétaire de l'hôtel de ce nom populaire, vient de faire faire l'installation d'un bar de toute beauté, l'ouvrage de M. Henri Langlois.

La boiserie vieux chêne est d'une richesse rare. Le meilleur goût y préside. Les lumières électriques qui l'ornent sont d'un bel effet, et les glaces biseautées ne laissent pas d'illusions mais nous font réaliser les bonnes choses qui se trouvent à l'intérieur du comptoir.

Mlle Monnette doit de plus faire faire tout à neuf l'intérieur de la pièce de cette partie de son hôtel.

—M. A. Bélanger, de Montmagny, était ces jours derniers l'hôte de son beau-frère M. J. I. Audet, gérant de la Banque Nationale.

—Mlle Eugénie Charland, est partie pour Menomenee, Mich., pour une visite prolongée chez sa sœur Mme Girardin, épouse du Dr. A. Girardin.

—L'ouverture des classes à l'Académie de St-Jean est fixée à lundi prochain. Le personnel du professorat est composé comme suit : L. J. O. Doré, principal, J. M. Manning, Ass.-principal, P. Z. Nadon, A. Nadon, A. Gravel, M. Dominique, les demoiselles Lacombe.

—M. Hugh Waterspoon, MM. C. S. Normandin, C.-H. Parent, de Montréal, I. Raymond, de New-York, étaient en ville ces jours derniers.

—MM. Alfred Lamoureux et Etienne Guillet, tous deux de l'institution de Nazareth, MM. les abbés Chas. Lussier et Geoffrion, professeurs au petit Séminaire de Montréal; M. l'abbé Aimé Guillet, professeur au Séminaire de Saint-Hyacinthe, MM. les abbés Moreau, Roy et Chapleau du petit Séminaire de Montréal, étaient les hôtes de Mtre Eugène Archambeault, notaire, vendredi dernier.

—M. Léon Lorrain, Mlle Thérèse Lorrain et M. Henri Lafortune, de Montréal, ainsi que M. Ernest Bisson de St-Vincent de Paul, étaient les hôtes dimanche dernier de la famille de M. Calixte Goyette, à Iberville.

—M.M. Chs. et Oswald Bissonnette de Fall-River, Mass., sont actuellement en visite à Iberville, chez leur frère M. Jos. Bissonnette.

—M. le Dr M. I. Brennan, de Montréal, était en ville mercredi dernier. Il est venu à la demande du Dr E. N. Chevalier, pour donner des soins à sa patiente Mme O. Chagnon.

A Travers les Cantons de l'Est

3 septembre 1903.

LENNOXVILLE

— La manufacture de gants, exploitée depuis vingt ans, à Moss River, sera prochainement transportée à Lennoxville, dans un local plus vaste et à la portée d'expéditions plus faciles par voies ferrées.

— Mlle F. Jessie Johnston, de Lennoxville, qui est sortie vainqueur du grand concours d'éducation organisé par le Record, de Sherbrooke,, recevra comme prix un terme complet d'éducation au collège de Stanstead.

COLONIAL HOUSE, SQUARE PHILLIPS.

POUR

L'Ouverture des Classes

Département des Chaussures

Chaussures lacées pour enfants et garçons, en veau glacé, chevreau et cuir vernis, dans toutes les grandeurs et largeurs. Prix de **$1.75 à $4.00.**

Pantoufles et claques pour enfants et garçons.

Bottines lacées en veau glacé pour jeunes gens, depuis **$1.60 à $3.00.**

Bottines boutonnées et lacées pour enfants et jeunes filles, en peau de veau, chevreau et vernis.

Pantoufles et claques pour enfants et jeunes filles.

Nous avons aussi une grande variété de Bottines, Souliers et Pantoufles pour jeunes filles.

Attention Spéciale données aux Commandes par la Poste.

HENRY MORGAN & CIE, - MONTREAL.

Pour Embellir la Peau

Le Lait des Dames Romaines est une préparation incomparable. Il enlève infailliblement le Masque, les Rousseurs, les Taches, les Boutons, les Rides. Il blanchit, parfume et redonne à la peau sa fraîcheur de jeunesse.

POUR HOMMES

Il est sans rivsi pour calmer les feux du rasoir.—50c la bouteille.—Si votre pharmacien ne l'a pas, adressez:

COOPER & CO., 425 Rue St-Paul, Montréal.

LA PATRIE

— Lors du dernier concours des produits laitiers de la province, tenu à Montréal, le 11 juillet dernier, M. Em. Marchessault, de La Patrie, a remporté le diplôme de 1ère classe, médaille d'argent, pour le fromage, avec 98 points, $11.00.

PLESSISVILLE

— Mercredi soir, le 26 août, les citoyens de Ste-Julie étaient sur pied afin de combattre le feu qui avait pris à la scierie de MM. Roy et Lord. Malgré les efforts que tous ont déployés, le lendemain matin, il ne restait que des ruines. Les pertes se chiffrent à $3,000, assurances $100. Personne ne connaît l'origine du feu. C'est la deuxième fois depuis trois ans que ce moulin brûle.

D'ISRAELI

—Samedi dernier, en la chapelle du couvent des SS. Noms de Jésus et de Marie, à Hochelaga, avait lieu une imposante cérémonie de profession religieuse. Les novices prononçaient leurs vœux temporaires de religion : pauvreté, chasteté et obéissance. Au nombre des vierges élues qui ont prononcé leurs vœux se trouve Mlle M.-Anne Brousseau, de Disraëli, en religion Sr Ferdinand Joseph.

FARNHAM

—L'excursion annuelle des Sœurs de l'hôpital, au Parc Missiquoi, a eu lieu ces jours derniers. Malgré un temps désagréable, il y avait beaucoup de monde. Le programme des jeux et amusements était très varié et l'on s'est franchement amusé. La fanfare de Granby avait été engagée pour la circonstance.

—A la vente annuelle du fromage pour le comté de Missisquoi, tenue en cette ville, le 21 courant, plusieurs acheteurs et manufacturiers étaient présents. L'on ne s'est pas accordé sur les prix et il n'y a pas eu de ventes, quoique le prix offert ait été de 9 13-16 cts la livre.

—Notre petite ville est remplie d'étrangers. Le commerce est florissant, les marchands jubilent et nos cultivateurs trouvent un marché excellent pour l'écoulement de leurs produits.

—L'ouverture des classes au couvent a eu lieu le 1er septembre et au collège, le 3 septembre. L'on attend de nombreux élèves tant de l'étranger que de la ville.

BEDFORD

—L'exposition du comté de Missisquoi a eu lieu à Bedford, chef-lieu, les 25 et 26 août. Beaucoup de nos concitoyens les plus éminents y sont allés et sont revenus enchantés du progrès immense qui se fait chaque année, dans ce beau comté, soit dans l'élevage, l'agriculture, les objets manufacturés, etc. Plusieurs ont tenu aussi à assister au beau concert donné par M. Duval et sa troupe, sur le terrain de l'exposition, dans une immense tente. La chanson "Viens-tu, viens-tu" par Mme Duval, a été très goûtée.

THETFORD MINES

—Dimanche dernier, pendant que plusieurs enfants s'amusaient dans une remise à Thetford Mines, l'un d'eux James Coonan, qui était grimpé à une solive tomba par terre et s'enfonça un morceau de vitre dans les chairs du dos, La vitre se cassa, et une partie lui resta dans les chairs. On fut obligé de quérir un médecin qui déclara que le cas était assez grave. Le lendemain matin les Drs Beaudet et Larose opérèrent l'imprudent garçon, et lui retirèrent des chairs du dos les morceaux de vitre qui s'y étaient logés. L'enfant ne se porte pas trop bien depuis cet accident.

ACTON VALE

—Le comté de Bagot possédera dorénavant une cour de Circuit. La proclamation du lieutenant-gouverneur fixe la ville d'Acton comme siège de la nouvelle cour et les jours de terme sont indiqués avec huit et neuf des mois de février, avril, juin, octobre et décembre. La séance d'inauguration aura probablement lieu au mois d'octobre prochain, la salle d'audience et le greffe seront tenus à l'hôtel de ville, dans le local occupé pour les mêmes fins lors de l'ancienne cour du magistrat, à Acton. Les justiciables du comté de Bagot et de notre ville, tout particulièrement, auront maintenant un accès facile auprès du tribunal.

CHEVAL BLESSE

Un cheval appartenant à M. Robert Allan, fabricant et détailleur d'eaux gazeuses et minérales, a été blessé hier matin au coin des rues Craig et St-Laurent. Le sabot de l'animal s'enferra entre les aiguilles des voies d'évitement, et ce ne fut qu'à l'aide d'une pince, que le cheval fût retiré de sa dangereuse position.

Incapable de marcher, la bête fut conduite aux écuries.

FEUILLETON DU "JOURNAL"

Tante Rabat-Joie

PAR ROGER DOMBRE

13 SUITE

Nous avons quitté la Vallée de larmes à la fin d'octobre et je me suis réinstallée avec plaisir rue de Bellechasse. A présent,, Liliane et moi, suivies de ma corpulente belle-mère, nous passons nos après-midi à faire des emplettes, car il faut que le trousseau de ma cousine soit prêt à son retour du Midi, le mariage devant avoir lieu aussitôt après Pâques, et c'est moi qui lui en fais cadeau. Liliane a des goûts simples, et c'est tant mieux, son mari ne possédant pas un gros revenu: sa situation d'ingénieur en forme la majeure partie. Après la mort de son aïeule, il sera beaucoup plus riche, mais il est à souhaiter que la bonne dame vive le plus longtemps possible. Mme des Frères n'était pas très contente, je crois, au premier abord, de laisser son petit-fils épouser une fille sans fortune, mais elle a fini par se faire à cette idée, et elle paraît maintenant presque aussi ravie que le fiancé.

Moi je les bénis tous les deux des deux mains et je comble Liliane de cadeaux.

En somme, c'est à moi, après Eliacin, qu'elle doit son bonheur.

Mais je m'apprête à m'ennuyer ferme cet hiver aux côtés de tante Rabat-Joie et sans ma cousine! sans Eliacin non plus! Auguste et papa me restent, mais mon caniche ne parle pas et le colonel de Prèves ne raffole ni du monde ni du théâtre.

Qu'est-ce que je pourrais bien inventer pour me distraire?

XIV

Je suis furieuse contre tante Rabat-Joie qui cherche à me tyranniser comme autrefois : je m'étais liée récemment avec une jeune fille fort gentille, dans mon genre, c'est-à-dire un peu fin de siècle, pas rococo enfin, nommée Claire de Lhune. Mais la malheureuse a eu l'étourderie de dire un peu trop haut que Mme de Prèves était souvent.... "rasante", et ma belle-mère, outrée, m'a signifié de cesser toutes relations avec mon amie.

Mon trop faible père a pris, cette fois, parti pour sa femme, et me voilà toute seule comme devant.

Je vois, décidément, qu'il faut que je me résigne à me marier. la vie de famille n'ayant plus aucun charme pour moi.

Par bonheur, j'ai trouvé un moyen de me venger et Mme de Prèves ne dort plus tranquille depuis quelques nuits. Je feins d'avoir un amoureux ; oh ! mais un amoureux bien caché, bien hypocrite, dont je ne parle à personne et avec lequel je communique clandestinement.

A l'hôtel de mon père attient un minuscule jardin dans lequel je n'allais jamais autrefois, détestant la parodie de la campagne. Ce jardin, borné par une grille du côté de la rue, offre aux passants le tronc rugueux de son unique arbre, un marronnier vénérable—les autres ne sont que d'infimes avortons à peine dignes de fournir d'aliment le feu de la cuisine.

Mais le tronc dudit marronnier possède des aspérités et même des trous dus à son grand âge.

Quand on ne m'aperçoit pas, dans l'un de ces trous, je viens, de temps à autre, déposer une enveloppe sans adresse renfermant une page blanche.

Quand je sens des yeux d'argus derrière les fenêtres je vais chercher cette singulière épître, avec les allures effarouchées et craintives d'une coupable qui se croit épiée. Bien entendu, pour compléter ma petite comédie, je garde à table, des attitudes rêveuses, j'ai des distractions, des rougeurs subites auxquelles papa ne comprend rien, mais qui intriguent ma belle-mère.

Pauvre tante Rabat-Joie! le jour où elle m'a soupçonnée pour la première fois, ses cheveux ont dû se dresser sur sa tête.

Cette tête, elle la creuse en vain pour savoir le nom du correspondant clandestin; elle croit saisir en lui tantôt un officier du 27e, tantôt un petit jeune homme distingué de moi parmi mes danseurs de l'hiver.

Et je jouis de son trouble et de son agitation; bien sûr, elle n'en ferme plus l'œil de la nuit; mais, au fond, je suis bonne âme, et afin que son supplice ne dure pas trop longtemps je vais brusquer le dénouement de ma comédie... Mon Dieu! que je vais rire!

XV

Ah ! oui, j'ai ri, et plus encore que je ne m'y attendais... J'ai raconté l'histoire à Liliane à qui j'écris souvent, et, le dirai-je ? elle m'a blâmée...

Au fond peut-être a-t-elle raison et ne devrais-je pas me moquer de ma pauvre belle-mère ainsi que je le fais.

Cela ne m'arrivera plus ? d'abord, parce que l'ennemie s'est amendée, ensuite parce que, en réalité, tante Rabat-Joie est bonne malgré ses défauts, et qu'elle m'aime, j'en suis convaincue.

C'est même par pitié pour moi qu'elle m'a ouvert son cœur navré et épouvanté au lieu de raconter ses craintes à son mari avant tout.

Donc, ce cœur navré et épouvanté pleurait déjà sur ma perte morale, ma légèreté folle, ma conduite téméraire et ma réputation perdue.

C'est beaucoup pour une seule personne, ne trouvez-vous pas ?

Pauvre femme ! elle avait saisi enfin (grâce à moi qui lui ai facilité la tâche) ma correspondance coupable : sa surprise a été grande en ne retirant de l'enveloppe blanche qu'une feuille non moins blanche.

Ses soupçons ne se sont pas évanouis pour cela, et elle a consacré une partie de la nuit à passer et repasser au-dessus de la flamme de sa lampe la feuille immaculée comme mon cœur.

Aucuns caractères sympathiques, maçonniques, ou citronniques n'y sont apparus, et, pour satisfaire sa curiosité douloureuse, elle s'est résignée à m'interroger.

Ma foi ! je n'ai pu tenir mon sérieux bien longtemps et, de fil en aiguille, j'ai avoué ma petite vengeance.

Elle n'en revenait pas de ma perversité, mais nous avons fini par conclure un traité de paix : elle m'a rendu mon amie Claire de Lhune, et j'ai promis de ne plus lui jouer de tours semblables.

Il est certain que, jusqu'à ce que le mariage m'exile tout à fait du toit paternel, nous aurons encore ensemble quelques petites altercations ; il ne faut pas compter que nous vivrons unies comme les deux doigts de la main ou comme Liliane et moi ; partoutoù il y a deux femmes ensemble il y a dispute de temps à autre ; c'est inévitable, car la contradiction est dans le sang féminin ; mais je dois à la justice et à la lavérité de constater que ma belle-mère a fait des progrès frappants depuis que je la dirige ; c'est-à-dire depuis ma sortie du Sacré-Cœur.

Le malheur c'est que, lorsqu'elle sera bien dressée et corrigée, et qu'elle fera réellement une belle-mère modèle, je n'en jouirai pas, ou plutôt j'en jouirai seulement de loin en loin, et mon mari ne voudra peut-être pas car enfin je me marierai sans doute vivre en communauté avec ses beaux-parents.

Ah ! mon bon père ne sait pas tout ce qu'il me doit !

XVI

Merci, mon Dieu! vous me sauvez la vie Je m'en allais mourant du spleen entre ma belle-mère qui fait une retraite, mon père tout occupé de travaux militaires, et à cent lieues de ma chère Liliane, lorsqu'au milieu des nombreux adorateurs de ma dot, je découvre... oh! c'est un coup de la Providence... M. Gustave Sorel de Collonges!...

A ce nom j'ai dressé l'oreille comme un bon cheval de bataille au son de la trompette. Je n'ai pas dressé que l'oreille, mais aussi mes batteries.

Liliane, tu seras bien vengée. En voilà pour tout mon hiver à me divertir aux dépens de ce coureur de dots, car, depuis qu'il a vu Mlle Georgette de Prèves, ou plutôt depuis qu'il a su qu'elle était douée d'une agréable fortune, il s'est attaché à ses pas, autant du moins que cela est possible avec une jeune fille éternellement flanquée de son papa et de sa belle-mère.

On en rira si on veut, mais je vais me laisser aimer par l'ex-fiancé de ma cousine; ensuite, on devine comment je le traiterai.

"La vengeance n'appartient qu'à moi, dit le Seigneur."

Mais que le Seigneur me permette de me l'approprier aussi un petit moment, d'autant plus que ce n'est pas pour me venger, moi, mais bien ma sœur Liliane, et, en sa personne, tout mon sexe outragé.

Quant à mon père et à ma belle-mère, les chers innocents, ils ne se doutent pas le moins du monde de mes plans belliqueux et je me garderai bien de les leur apprendre; ils n'ont pas conservé le souvenir du nom du jeune homme qui a repoussé Liliane quand celle-ci est devenue pauvre, et moi je ne leur rafraîchirai pas la mémoire. On dira que je commets une imprudence grave, que j'agis en étourdie, que sais-je!

Possible! Il est convenu que je suis une fille mal élevée, une personne pas comme les autres; alors, qu'il me soit permis au moins d'exercer quelques excentricités!

M. Gustave Sorel de Collonges est possesseur d'une mère plus ou moins distinguée, bonne femme peut-être, mais fort peu intéressante. Pauvre Liliane! tu n'aurais pas eu une tante Rabat-Joie pour belle-mère, mais Mme Sorel n'en eût valu guère mieux, étant ennuyeuse comme les pierres et pas mal égoïste par-dessus le marché.

N'empêche que je lui décoche mes plus aimables sourires et j'ai pour elle des attentions archi-filiales, aussi me croit-elle folle de son Gustave et me chante-t-elle ses louanges chaque fois qu'elle a le plaisir de me voir.

Ledit Gustave est un beau blond un peu efféminé, qui affecte une nonchalance aristocratique ou... absurde. Signe particulier: il parle peu; sans doute qu'il n'a rien à dire, et les naïves, comme l'était ma chère Liliane il y a trois ans, se prennent au piège et croient, chez cet être vide et prétentieux, à une incommensurable profondeur d'idées.

Je ne suis pas instruite, ce qu'on appelle instruite, mais je ne reste pas interdite si l'on cite devant moi un fait historique, un vers connu ou un lieu géographique.

Hélas! j'ai constaté que le sieur Gustave Sorel de Collonges n'a pas retenu grand'chose de ce qu'il a dû apprendre au collège. En revanche, il est bon valseur; malheureusement bien valser n'est ni un signe d'intelligence, ni une marque de grandeur d'âme chez un homme, et je prête peu d'attention à cette qualité-là.

Je le crois fils respectueux envers sa mère qui, d'ailleurs, est en adoration perpétuelle devant lui et fait toutes ses volontés.

Bref, le siège est commencé et je n'ai pas repoussé l'attaque; je me laisse adorer, moi aussi; avec un sang-froid magnifique, j'ai l'air de goûter fort la présence de ce monsieur.

Le pauvre garçon ne s'imagine pas que ses fadeurs (déjà débitées à plusieurs autres) s'adressent à la cousine, presque la sœur, de Mlle Liliane d'Ambray, et que je suis au courant de ses turpitudes.

Heureusement que Liliane est à Cannes encore pour deux ou trois a mois, et j'ai le temps d'amener ma petite comédie à son dernier acte,

(A Continuer)

AMUSEMENTS

Théâtre des Nouveautés Coin Ste-Catherine et Cadieux.
Tél., Est 1396. SEMAINE DU 7 SEPTEMBRE.
LE VERTIGE
Comédie en 4 actes de Michel Provins. Débuts de toute la troupe. Prix: 75, 50, 25 et 15c. Loges $1.00 et 50c. Matinée samedi. 216-n

THEATRE NATIONAL 1440 Ste-Catherine
Bell, Tél. Est 1786 Tél. Marchands 520.
Semaine du 31 Août 1903
NOUVEAU DRAME A SENSATION
JEAN "LA COCARDE"
Prix matinées. 10c, 15c, 20c, 25c et 30c.
" soirées: 10c, 25c, 35c, 40c et 50c.

FRANCAIS—Matinées: Mercredi, Jeudi et Samedi.
CETTE SEMAINE
Le grand drame à effet de Lincoln J. Carter
THE HEART OF CHICAGO
Prix—10, 20, 30, 35 et 50 cts. La semaine prochaine—ALPHONSE ET GASTON. 215-6

PROCTOR'S—Toute cette Semaine.
Matinées—Lundi, Merc., Vend. et Sam.
The Fisherman's Daughter
Une magnifique histoire de la vie de la Nouvelle Angleterre
Prix—50c, 35, 25c, 20 et 10c.
Semaine prochaine—A GENTLEMAN OF FRANCE. 215-6

ROYAL. Matinée tous les jours. Semaine du 31 Aout.
THE FAY FOSTER CO.
Comédie Bouffe, Vaudeville et Burlesque.
Prix: 10c, 20c et 30c.
Semaine prochaine—The City Sports.

PARC SOHMER
CETTE SEMAINE
(Dernière de la Saison)
(L'après-midi à 3 h. et le soir à 8 h.
Les 4 ELEPHANTS prodigieux de Sam Lockhart. Les 3 FRASER, danses nationales. Le CELEBRE SIDONIA, bicycliste aérien. F. V. FITZGERALD, transformations instantanées. La famille DAMMANN (5), acrobates merveilleux.
ADMISSION, 10 CENTS
219—4-5

DIVERS

Argent à Prêter

ARGENT A PRETER, à bonnes conditions pour l'intérêt, à la ville ou à la campagne. Voir le notaire Meunier, 74 St-Jacques.

FILLE. — On demande une jeune fille de 12 à 15 ans, pour aider au ménage, au No 761 rue Chaussé. 168—n

AGENTS. — Tous les garçonnets, fillettes ou adultes peuvent faire $2.00 à $5.60 par jour en vendant notre magnifique photographie du nouveau pape à 25c. Cette photographie mesure 16 x 20, et est en plusieurs splendides couleurs. La plupart des Protestants et tous les Catholiques l'achètent en la voyant. Sur promesse de solliciter des commandes, un accessoire complet et une photographie vous seront envoyés franco par la poste sur réception de 10c. — The Bradley-Garretson Co., Limited, Brantford, Ont. 215—31-2-4-7-9-11

PROVINCE DE QUEBEC.—DISTRICT DE MONTREAL.—Dans la Cour de Circuit du District de Montréal. — No 10908. — Edmond Boucher et Harry Rofey, tous deux marchands-tailleurs, de la cité de Montréal, et y faisant affaires comme tels ensemble en société, sous la raison sociale de Boucher & Rofey, demandeurs, vs Geo. P. McLaughlin, ci-devant du même lieu, maintenant de lieux inconnus, défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. — Montréal, 1er Septembre 1903. — (Par ordre), J. Cartier, député greffier de ladite Cour. 218—2

ON DEMANDE des jeunes filles, ouvrage léger. 10 rue St-Pierre. 218—3

AVIS DE BREVET. — La propriétaire du brevet canadien No 78,027 concernant des améliorations dans les corsets accordé à Mme Alzira Hewitt Wade, de Minneapolis, Minn., et New-York, N.-Y., E.U.A., est prête à accorder des licences sous tel brevet ou autrement fournir l'invention. Les demandes doivent être adressées à Owen N. Evans, solliciteur de brevets et expert, Temple Building, Montréal. 217—3

VENDEURS DE JOURNAUX. — On demande 500 vendeurs de journaux, les samedis et les dimanches, pour "L'Union Ouvrière Nationale". S'adresser aux dépôts principaux, 501 rue Craig, 1738 et 1892 rue Ste-Catherine. 219—6

PROVINCE DE QUEBEC—DISTRICT DE MONTREAL.—Cour de Circuit. — No 1685. — Samuel Shapiro, demandeur, vs G. Beaulieu, défendeur. Le 14e jour de septembre 1903, à dix heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No 2416 rue Ste-Catherine, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage. Conditions: Argent comptant. — E. Desroches, H.C.S. — Montréal, 3 septembre 1903. 219—1

PROVINCE DE QUEBEC — DISTRICT DE MONTREAL.—Cour de Circuit. — No 1537. — M. Raphaelovitch et al., demandeur, vs Dame E. Choquette, défenderesse. Le 14e jour de septembre 1903, à onze heures de l'avant-midi, au domicile de ladite défenderesse, au No 5a rue Lusignan, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de ladite défenderesse saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage. Conditions: Argent comptant. — E. Desroches, H.C.S. — Montréal, 3 septembre 1903. 209—1

PROVINCE DE QUEBEC —DISTRICT DE MONTREAL.—Cour de Circuit. — No 9487. — H. Wolofsky et al., demandeurs, vs L. Maranda, défendeur. Le 14e jour de septembre 1903, à dix heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No 60 rue Marie-Anne, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage. Conditions: Argent comptant. — E. Desroches, H.C.S. — Montréal, 3 septembre 1903. 219—1

PROVINCE DE QUEBEC.—DISTRICT DE MONTREAL. — Dans la Cour de Circuit du District de Montréal.— No 8472. — Joseph Honoré Jeannette, avocat, de la ville St-Laurent, district de Montréal, demandeur, vs Joseph Bédard, ci-devant de Montréal, et actuellement de pays inconnus, défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. — Montréal, 2 septembre 1903. — (Par ordre), J. Cartier, député greffier de ladite Cour. 219—2

Dr J. J. PANNETON
Chirurgien-Dentiste
Donne des consultations tous les jours à son bureau, 1598 Ste-Catherine, Tél. Bell, Est 1291. 120-1a

SPORT

MONTREAL vs SHAMROCK

Plus on pèse les chances entre ces deux clubs, plus on les trouve égales.

Christmas devrait beaucoup aider Montreal, dans cette lutte suprême.

Dumphy espère en un triomphe dans cette dernière partie entre ces deux vieux rivaux.

LIGUE NATIONALE

A Brooklyn:—

	R.	H.	E.
New-York - - - - -000006000—6	9	0	
Brooklyn - - - - -000000000—0	6	3	

McGinnity et Warner; Jones et Ritter.
Ump—O'Day.
Assistance, 4,875.

A Chicago:—

	R	H	E
Chicago - - - - - -000010001—2	7	4	
St. Louis - - - - - 210000020—5	8	2	

Taylor et Kling; Brown, Hackett, et O'Neill.
Ump—Emslie.
Assistance, 1,400.

A Pittsburg:—

	R.	H.	E.
Pittsburg - - - - - 10000221x—6	13	0	
Cincinnati - - - - - 01000002—3	3	0	

Doheny et Phelps; Ewing et Peitz.
Ump—Johnston.
Assistance, 2,727.

Philadelphie:—

Première partie.

	R.	H.	E.
Boston - - - - - - - 000010000—1	6	3	
Philadelphie - - - - 00010210x—4	10	4	

Willis et Moean; Sparks et Dooin.

Seconde Partie

	R	H	E
Boston - - - - - - - 001000001—2	6	3	
Philadelphie - - - - 000000000—0	5	6	

Williams et Moran; McFetridge et Roth.
Ump—Moran et Hurst.
Assistance, 3,206.

LIGUE DE L'EST.

Toronto, Ont., 3.— Buffalo a donné un faible support à Milligan, aution et avec l'aide de ses co-équicaux. Mills était en parfaite condipées à volonté par les joueurs lojourd'hui, et ses balles furent frappiers il réussit pleinement à distancer les bons coups. Massey, Miller et McIntyre se distinguèrent au bâton.

	R.	H.	E.
Toronto .. ..12021020x—	8	12	0
Buffalo .. ..000210001—	4	8	5

Mills et Fuller, Milligan et Luskey. Umpire: Swartwood. Assistance: 3,000.

Jersey-City, N. J.— Les coups opportuns de Jersey-City combinés avec les erreurs de Providence leur a valu la victoire sur les visiteurs. Amolo a
teurs. Amole a tenu en échec les durs frappeurs de Jersey-City. Thielman a aussi joué une bonne partie. Le point saillant de la partie fut les bons coups de McCormick et Connors.

	R.	H.	E.
Jersey-City . .. .30120001x—	7	7	4
Providence .. . ...010810001—	3	5	5

Thielman et McManus; Amole et Dugan. Ump. Kelley. Assistance:—1,100.

A Newark:—

	R.	H.	E.
Newark ... .000010000—	1	6	1
Montréal .. . .100000080—	2	13	2

Moriarity et Spiesman, Pappalau; et Brennan. Ump. Cauliflower. Assistance: 2,500.

Baltimore, 3.— Des coups sûrs opportuns furent cause de la victoire de Baltimore sur Rochester. Gettig et Adkins firent bonne figure dans la boite, Adkins étant particulièrement effectif au moment critique. Le point saillant de la partie fut les exploits de McCredie, au bâton.

	R	H	E
Baltimore .. . .20000001x—	3	7	3
Rochester. . . . .000520000—	2	8	1

Adkins, et Hearn; Gettig, et Steelman. Ump. Brown. Assistance: 672.

LIGUE AMERICAINE

A Chicago:—

	R.	H.	E.
Chicago ... ...000000000—	0	5	1
St-Louis... ... ...000000001—	1	6	2

Flaherty et Sullivan; Siever et Sudgen.
Ump: Sheridan. Assistance, 350.

A Détroit:—

	R.	H.	E.
Cleveland... ... ...00000000001—	1	10	0
Detroit... ... ...00000000000—	0	8	1

Stevall et Bemis; Mullin et Buelow.
Ump: O'Loughlin. Assistance, 1,858.

A Washington:—

	R.	H.	E.
Washington... ... ...00000010—	1	6	2
New-York ... ...00100001 1—	3	8	0

Wilson et Drill; Tannehill et McCauley.
Ump: Connelly. Assistance, 1,126.

A Boston:—

	R.	H.	E.
Boston ... ...100000400001—	6	13	4
Philadelphie ... ...202010000000—	5	7	3

Young et Griger; Henley et Schreck.
Ump: Hassett. Assistance, 6,779.

GOLF

LE CONCOURS DE CHAMPIONNAT

Les deux Egan, les deux plus forts concurrents de l'Ouest, ont été défaits.

Brokam, de Princeton, et Travis ont le plus de chance de gagner le championnat.

LE GRAND CIRCUIT

Providence 3.—Billy Buck a gagné les stakes Roger Williams d'une valeur de $10,000, en 3 épreuves consécutives. 12000 personnes assistaient Jay McGregor fit une bataille royale à Buck qui gagna en 2.08 3-4.

Buck gagna la 2e épreuve aisément par une longueur. McGregor fut la longueur du nez en arrière dans la 3e épreuve. Locanda s'appropria la classe de 2.08 à l'amble après une lutte corsée. Major Delmar s'attaquera au record de 2.02 1-4 fait par Cresceus.

2.15 amble, bourse $2.000 3 dans 5

Trilby Direct, 1er Sadie Baron, 2e Edith May, 3e, Harry D, Little, Sphnix, ont aussi parti Meilleur temps 2.07 1-4.

Classe 2'14 trot:— bourse $10,000 3 dans 5:—

Billy Buck 1er, Jay McGregor, 2e; Mazette 3e; Authoress, Norrie, Fred McClung, Kenney Lou, John Mc. Lady Patchie, Oxford Chimes, et Patchen Maid, ont aussi parti. Meilleur temps 2.08 3-4.

Classe 2.08, amble, bourse $1,000, 2 dans 3:—

Locanda 1er QAlbert G., second; Louise G, 3e; Nonamie Terrill S, Albock, Council Chimes, Baron Rogers, Dandy Chimes, Mush, Brown Heels, et Carthage, Girl, ont parti. Meilleur temps 2.07.

Classe 2.18 trot bourse $1.000 2 dans 3:—

Dillon Boy, 1er, Rewood, second; Grace Kellar 3e; Nickelette, Nanita, Dupuytren, Hieboy, et Crowshade, ont parti, Meilleur temps 2.11 1-4.

LA COUPE RESTE AUX AMERICAINS

Pour la troisième fois le Reliance a défait le Shamrock à l'aise. Battu au départ le capitaine Barr embarqué sur un bateau supérieur n'a pas eu de difficulté à devancer son rival d'Angleterre.

Les anglais sont si bien battu qu'ils devront attendre la venue d'un génie égal à celui de Herreshoff avant de se reprendre.

ECHOS DE QUEBEC

(Spécial au "Journal")

3 septembre 1903.

Un cultivateur de Ste-Perpétue, comté de l'Islet, nommé Alfred Gaudreau, a été tué accidentellement mardi dernier, pendant une excursion de chasse près du chemin Taché, par son compagnon, Joseph Vaillancourt.

A l'enquête tenue par le coroner, Vaillancourt a été exonéré de tout blame.

—Le sénateur Platt, en compagnie de sa femme et de son fils, le juge Platt, de New-York, sont actuellement au Château Frontenac revenant du Lac St-Jean où la famille a passé quelques semaines.

—Lesrecettes du bazar qui vient d'être tenu dans la salle du collège de Lévis pour l'hospice de St-Joseph de la Délivrance, s'élèvent à $4,000.

—Magloire Chouinard, de St-Roch des Aulnais, est mort subitement dimanche dernier en se mettant à la table pour dîner. L'enquête du coroner a établi qu'il avait succombé à une maladie de cœur.

—Lesassociations ouvrières ont à peu près terminé les préparatifs de la Fête du Travail qui sera célébrée lundi prochain. Il y aura grande procession et pique-nique au Cap Tourmente.

—On dit que l'on est à former un Conseil Confédéré des Métiers et du Travail, auquel seront affiliées toutes les unions internationales de cette ville.

—Les quatre jeunes gens arrêtés ces jours derniers pour vols ont été condamnés ce matin: Sicotte et Godbout à six mois de prison, Dumont à trois mois et Patry à deux ans d'école de réforme.

Le Mouvement Social

AU JAPON

Parmi les "pays neufs," le Japon est assurément l'un de ceux qui attirent—et inquiètent—le plus l'attention européenne. Il présente, en effet, pour nous, un sujet d'étude des plus intéressants; mais cet intérêt n'est pas sans susciter quelques craintes.

Le Japon nous offre l'exemple d'une nation profondément différente des peuples occidentaux par l'ensemble des idées, des croyances et des mœurs, et ayant cependant essayé d'adopter en quelques courtes années un grand nombre de nos institutions, brusquement, presque sans transition, ce pays, fermé il y a une trentaine d'années à tous les étrangers, est passé du régime féodal au régime des États modernes et occidentaux. Au point de vue économique, la transformation n'a pas été moins considérable, et, disons le mot, moins brutale: du régime de l'industrie familiale et corporative, le Japon en est arrivé au régime de la grande industrie.

C'est cette transformation que nous voudrions étudier, trouvant ainsi l'occasion d'examiner ce qu'il faut penser du fameux "péril jaune" dont certains publicistes font un épouvantail pour les habitants de l'ancien continent, tandis que d'autres font preuve, à son endroit, du plus rassurant optimisme.

Pour cette étude, les livres et les documents surabondent. Nous n'énumérerons point les articles de revues: la liste en serait trop longue. Nous ne mentionnerons que trois des derniers ouvrages français, publiés sur la question (1).

(1) "La Société japonaise," par André Bellessort. Perrin, éditeur, Paris 1902.—"La Rénovation de l'Asie (Sibérie, Chine, Japon)," par Pierre Leroy-Beaulieu. A Colin, éditeur, 3e édition, 1901. "Le Japon politique, économique et social," par Henry Dumolard. A. Colin, éditeur, Paris 1903.

Les auteurs ont, tous trois, voyagé au Japon. L'un d'entre eux, M. Henry Dumolard, y a même séjourné plusieurs années, ayant reçu une mission de notre ministère de l'instruction publique et ayant été officiellement chargé par le gouvernement du Mikado d'enseigner le droit français à l'Université de Tokio. Aussi M. Dumolard a-t-il eu l'occasion et la possibilité "de voir de près bien des choses mal connues jusqu'ici", et son livre, assez sévère pour les Japonais, est de nature à diminuer l'enthousiasme admiration que l'on professe parfois pour l'"Angleterre de l'Extrême Orient."

Une inspiration quelque peu différente domine le livre de M. André Bellessort, qui a pour titre la "Société japonaise". Le très distingué collaborateur de la "Revue des Deux Mondes" s'est laissé charmer par cette antique civilisation dont il était allé surprendre les secrets. En des pages délicates et très vivantes, il nous transporte au milieu de cette nation qui traverse une si curieuse phase de son histoire: s'attachant aux vieilles traditions des ancêtres et, d'autre part, ayant un violent désir d'adopter les idées modernes, telle est la double et contradictoire caractéristique de l'état présent au Japon.

M. Pierre Leroy-Beaulieu n'a pas consacré un volume entier à nous parler de l'empire du Mikado; mais, pour être plus brève et plus condensée, son étude n'en est pas moins digne d'attention. Avec une exactitude et une connaissance des problèmes économiques, qui est pour lui une qualité de famille, il retrace à grands traits l'histoire du Japon, puis examine les transformations politiques, industrielles, commerciales et sociales qui se sont récemment produites dans ce pays, et enfin il expose quelle peut être son action à l'extérieur et quelles doivent être ses relations avec l'Europe. Un peu moins sévère que M. Dumolard pour les Japonais, par contre plus rigoureux que M. Bellessort, le collaborateur de l'"Économiste français" s'est peut-être plus rapproché qu'eux de la vérité. Mais c'est là un point sur lequel il ne nous coûte guère de confesser notre incompétence.

Quand on considère le Japon contemporain, il est un fait dont on ne peut point ne pas être frappé: c'est l'évolution industrielle qui, en ces dixdernières années, s'est produite dans l'empire du Mikado.

"Les Japonais, remarque M. Pierre Leroy-Beaulieu, aiment à dire ou à se laisser dire que leur pays est l'Angleterre de l'Extrême-Orient. L'archipel du Soleil-Levant correspond à l'est de l'ancien monde aux îles Britanniques à l'ouest, et ses habitants espèrent que la ressemblance ne se bornera pas à la situation géographique, mais s'étendra au développement maritime, commercial et industriel. Ils se sont mis énergiquement à l'œuvre pour qu'il soit ainsi. C'est à Osaka, le Manchester de cette nouvelle Grande-Bretagne, qu'on peut le mieux se rendre compte des étonnants résultats qu'ils ont déjà obtenus."

Ces résultats, nous pourrons en avoir une idée assez nette en comparant les chiffres en yen (2), des exportations et des importations en 1875, en 1885, en 1895 et enfin en 1901.

Années	Importations	Exportations
1875	29,332,142	17,967,927
1885	28,827,571	64,435,928
1895	129,266,578	136,112,178
1901	327,435,401	181,123,214

Ces quelques chiffres, que nous empruntons à l'ouvrage si documenté de M. Henry Dumolard, permettent d'apprécier l'énorme extension des relations commerciales du Japon avec les différentes nations. Et cependant, cette extension est singulièrement gênée par les pratiques des compatriotes de Mme Chrysanthème. "Les importations étrangères, lors de leur arrivée dans un port, ne vont ordinairement à l'intérieur qu'après avoir été achetées par un Japonais, et je dois dire à ce propos quele système, d'après lequel les marchandises passent des importateurs étrangers aux consommateurs japonais est entièrement défectueux.

(2) Le yen a une valeur d'environ 2 fr. 55.

(3) M. H. Dumolard est d'accord, avec M. Pierre Leroy-Beaulieu pour constater le manque de probité, trop fréquent, chez les commerçants japonais: c'est là un défaut qui nuit beaucoup à l'expansion du commerce et de l'industrie du Japon.

MEILLEURE QUALITÉ MÊME PRIX

Quoique le Scotch "King Edward VII", distillé par Greenless Brothers, n'a pas d'égal en qualité et en mérite, il ne coûte pas plus que les autres Scotchs mis en vente sur ce marché.

"KING EDWARD VII" SCOTCH

"La plupart du temps, on le conçoit, un stock n'est importé qu'après un contrat fait d'avance avec un Japonais, qui s'engage à prendre livraison à un certain prix, mais si, au moment où la marchandise arrive, le prix de la denrée a baissé, le marchand japonais, en règle générale refuse d'exécuter le marché (3), et c'est ainsi qu'à l'heure actuelle, surtout, où les capitaux sont extrêmement rares dans le pays, les importateurs étrangers ont leurs entrepots bondés de marchandises vendues à des Japonais, mais dont ceux-ci refusent de prendre livraison. Il faut renoncer d'ailleurs à prétendre contraindre ces commerçants peu scrupuleux à tenir leurs engagements. Certains hommes d'affaires étrangers en effet, ayant voulu s'adresser aux tribunaux, se sont vus obligés de céder, bien qu'ils eussent obtenu un jugement en leur faveur, menacés, qu'ils étaient d'un "boycottage" en règle de la corporationdes marchands japonais, ce qui eût été la ruine définitive de leur maison."

Ces difficultés, apportées aux relations commerciales, rendent encore plus remarquable le développement récent et vraiment considérable du commerce japonais. Il est certain, que le Japon tend de jour en jour à devenir une contrée essentiellement industrielle. Chaque année, la quantité de matières premières qui entrent dans le pays augmente, comme augmentent aussi les objets manufacturés qui sont exportés. En 1872 la valeur totale des articles "manufacturés" exportés par le Japon se montait à 500,000 yen seulement; elle est de plus de 50 millions de yen aujourd'hui.

Dans ces dix à vingt dernières années, les Japonais ont créé de toutes pièces la grande industrie. Depuis 1888, ils n'ont pas acheté pour moins de 35 millions de yen de machines diverses en Europe et en Amérique, et il faut encore ajouter toutes celles, fort nombreuses, qui y ont été fabriquées sur place d'après des modèles étrangers (4.)

L'exemple le plus frappant de cette éclosion rapide d'industries nouvelles se développant dans un pays qui jusque-là les ignorait complètement, est celui des filatures de coton, organisées d'après les types européens. Nous ne voulons point ennuyer nos lecteurs en accumulant les tableaux statistiques; aussi pour montrer le progrès de cette industrie, nous nous contenterons de citer deux chiffres: en 1883, il y avait au Japon 381,000 broches; en 1901, il y en avait plus de 1,100,000. Et les filatures de coton ne sont pas les seules usines qui se sont récemment établies avec succès sur l'archipel du Soleil-Levant. On pourrait citer plusieurs autres grandes industries qui, installées en ces temps derniers, sont déjà prospères.

Prenant fait de ces essais fructueux nombre d'économistes insistent sur les dangers que présentent pour nous ce que l'on appelle le "péril jaune". On menace l'industrie européenne et même l'industrie américaine d'une ruine à brève échéance.

Il y a là, semble-t-il, quelque exagération.

Sans doute, les usines japonaises font et feront sur les marchés d'Extrême-Orient, une assez rude concurrence à nos usines. Mettons les choses au pire: ces marchés d'Extrême Orient peuvent être fermés à nos produits. La perte sera assurément très sensible.

Mais, de là à prétendre que les pays européens vont être inondés victorieusement par les produits japonais et que nos industriels devront fermer usine devant la concurrence triomphante de leurs rivaux d'outre-continent, il y a pas mal de distance.

M. H. Dumolard ne croit pas à ce danger. Et, de sa confiance, il donne des raisons convaincantes.

La principale de ces raisons, il la trouve dans l'organisation défectueuse de la main-d'œuvre au Japon. Il semble, dit-il, être d'opinion courante en Europe que le Japon jouit d'une supériorité énorme sur les nations occidentales, parce qu'il a la main-d'œuvre à un bon marché extrême. Or, pour approcher de la vérité il faut à cette affirmation deux correctifs, qui en atténuent singulièrement la portée. Tout d'abord, s'il est parfaitement exact que les salaires ouvriers sont très bas au Japon, il n'en faut pas moins constater qu'il y a une incessante tendance à la hausse depuis la guerre de Chine. Depuis 1894, en effet, le prix de la main-d'œuvre a presque doublé et la tendance à la hausse ne cesse de s'accentuer d'année en année," A l'appui de cette affirmation, l'auteur du "Japon politique et économique" cite quantité de chiffres. A titre de curiosité, et pour montrer la modicité des salaires, nous en donnerons quelques-uns. Ainsi, de 1898 à 1901, le salaise quotidien des charpentiers passe de 35 sen à 49 sen, celui des cordonniers de 39 à 46 sen, enfin celui des compositeurs d'imprimerie de 29 à 36 sen, Pour apprécier le bas prix de ces salaires, il est indispensable de savoir que le sen vaut environ 2 centimes 1-2; cela fait donc des salaires de "60 centimes à 1 franc!"

Si les salaires sont infimes, l'habileté et l'activité de l'ouvrier japonais sont médiocres. "Comme tous les Asiatiques, il est rebelle à un travail assidu; pour lui, chaque courte période d'effort est suivie par une période de repos; le temps de fumer sa pipette minuscule, de boire une tasse de thé ou de faire un brin de conversation." Aussi les ouvriers, employés dans l'industrie japonaise, sont-ils proportionnellement trois fois plus nombreux qu'en France pour une production égale en quantité. Quant à la qualité elle est de 30 p.c. inférieure. "Les Japonais sur ce point ont passé d'un extrême à l'autre. Dans l'ancien temps, avec l'atelier de famille, c'était un point d'honneur pour un artisan de produire un ouvrage soigné. On travaille maintenant à la légère et maladroitement sous l'œil de directeurs et de contre maitres, qui, la plupart du temps, n'en savent pas plus que le dernier de leurs manœuvres. C'est qu'en effet, dans l'industrie comme en tout, les Japonais s'imaginent, qu'il suffit d'avoir une petite instruction théorique pour se tirer d'affaires, aussi se sont-ils privés des services de leurs instructeurs étrangers avant d'avoir eux-mêmes acquis la compétence technique nécessaire. En somme, les usines n'ont ni directeurs capables, ni contremaitres ni ouvriers non plus. Or, les longues journées de quatorze heures et la main-d'œuvre à bon marché ne sont pas des éléments suffisants en faveur de l'industrie japonaise, pour compenser les pertes que lui fait subir le manque d'expérience du personnel." Nous ne pouvons discuter l'exactitude de cette opinion, mais nous croyons cependant lui reprocher une excessive sévérité: nous nous souvenons, en effet, avoir vu à l'Exposition de Paris de 1900 de remarquables produits de l'industrie japonaise dont la perfection serait difficilement conciliable avec l'anarchie professionnelle signalée par M. H. Dumolard.

Mais, avec cette réserve, nous sommes prêts à nous incliner devant la critique formulée par M. H. Dumolard. Cet auteur, comme il le fait toujours, ne se contente pas, en effet, de juger, il motive encore ses jugements et nous permet ainsi d'en apercevoir le bien fondé. Or, avec chiffres et faits à l'appui, il établit la "disette de la main d'œuvre habile" dans les usines japonaises.

Cette disette est particulièrement sensible dans les filatures de coton qui emploient surtout un personnel féminin. Ces ouvrières sont pour la plupart des campagnardes, qui n'ont nul désir de passer leur vie à l'atelier. Elles y viennent—nous verrons dans quelles conditions—attirées par l'appât des gages, mais aussitôt qu'elles ont réuni un petit pécule, au bout d'un an ou deux, c'est-à-dire quand elles ont acquis une certaine habileté elles se hâtent de retourner à leur village. Il n'y a pas 25 pour cent des ouvrières qui restent plus de 2 ans à l'usine, et les patrons n'ont constamment affaires qu'à des apprenties.

Les industriels ont essayé bien des moyens pour remédier à cet état de choses. Rien n'y a fait.

A ce oropos, M. H. Dumolard raconte une anecdote qui donne une idée des mœurs japonaises. "Une des règles, dit-il (6), de la corporation des filateurs défend aux patrons d'engager des ouvrières qui ont quitté une autre usine. Cette prescription a pour but principal de maintenir les salaires très bas. Un filateur indépendant ne tint aucun compte de cette règle, et comme il offraft dans son usine des gages supérieurs et que, de plus, il était connu comme un bon patron, les ouvrières, abandonnant les autres maisons,, affluèrent chez lui. Les filateurs coalisés se mirent immédiatement sur la défensive et ne reculèrent devant rien pour retenir leur personnel. On séquestra une foule de ces malheureuses ouvrières les empêchant par les moyens les plus extraordinaires de se rendre chez le filateur dissident. Quant à celles qui parvenaient à s'échapper, on envoyait à leurs trousses une bande de malandrins qui avaient tôt fait de les ramener. Pendant un mois, la police laissa ainsi les patrons agir de la façon la plus arbitraire. Lorsque la justice se décida enfin à mettre un terme au scandale, la lutte prit une autre tournure. Un "boycottage" en règle fut organisé contre le filateur indépendant. La corporation annonça qu'elle cesserait toute affaire avec quiconque serait en relations avec le patron récalcitrant. Mais celui-ci heureusement avait les moyens de résister, car il était un des premiers banquiers d'Osaka. A la provocation des membres de la corporation, il répondit par une mesure qui les amena tous à composition. Il demanda le remboursement immédiat des avances faites par sa banque aux divers filateurs, et déclara qu'il leur fermait tout crédit pour l'avenir. Devant ces arguments sans réplique, ses adversaires furent obligés de céder et il put conserver son personnel.

Dans une prochaine "Chronique", nous examinerons les abus auxquels donnent lieu, au Japon, le recrutement des ouvrières et l'organisation du travail industriel.

MAX TURMANN.

("L'Univers".)

(4) G. H. Dumolard, op. cit., p. 146.

(5) Cf. Op. cit., p. 158.

(6) Cf. op. cit., p. 160.

Revue Agricole

LE PAIN CHER

Le prix moyen des blés en France n'a pas atteint 25 francs par 100 kilos et voilà que déjà on se plaint de la cherté du pain; on a demandé au Parlement la réduction temporaire des droits de douane. La situation peut-elle être considérée comme inquiétante? Aucunement; tous les hommes compétents reconnaissent que nous avons du blé en quantité très suffisante pour opérer la soudure entre les deux récoltes ou en d'autres termes pour fournir aux besoins de la consommation jusqu'au moment où l'on pourra disposer des blés de la récolte actuellement pendante.

Que sera cette récolte? Nous n'en savons rien encore: il est vraisemblable qu'elle ne sera pas abondante, mais elle pourra être une bonne moyenne si le temps est favorable et rien jusqu'à présent ne donne lieu de prévoir une mauvaise récolte. Acheteurs et vendeurs admettent ces appréciations, car les prix demeurent stationnaires et il se fait très peu d'importations de blé.

Les prix actuels sont-ils pour le consommateur une charge pénible? Nous allons facilement nous en rendre compte. Le prix moyen du pain est en ce moment d'environ 35 centimes le kilogramme; si le prix du blé s'abaissait à 20 francs les 100 kilos, ce qui serait désastreux pour la culture, le prix du pain descendrait à 30 centimes le kilogramme. La consommation moyenne d'un ouvrier étant de 800 grammes par jour, la dépense actuelle est de 0 fr. 28—0 fr. 35—0 fr. 28; si le prix du pain descendait à 30 centimes, la dépense journalière serait de 0 fr. 24; il y aurait donc une différence de 4 centimes. Ce ne sont pas là des prix de famine et nous en avons vu de plus élevés il y a quelques années.

On sait maintenant par expérience quel est le résultat d'un abaissement temporaire du droit de douane: c'est une occasion pour les spéculateurs de faire entrer une quantité exagérée de grains étrangers qui pèsent sur le marché pendant très longtemps et déprécient les cours.

On nous cite l'exemple de l'Angleterre qui va supprimer le droit de douane de 60 centimes que la guerre du Transvaal l'avait obligée à établir sur les blés importés: c'est, en effet, un exemple très bon à étudier, mais non pas à suivre. L'Angleterre, pays essentiellement commerçant et manufacturier, a jugé bon de sacrifier son agriculture au profit de son commerce et de son industrie, elle est arrivée à ce résultat qu'elle produit aujourd'hui le quart à peine du blé nécessaire à sa subsistance et que la production des autres aliments, le bétail, le beurre, le fromage, les œufs, les volailles, les pommes de terre, est complètement insuffisante; en un mot, l'Angleterre ne vit que par l'importation et son agriculture est dans une situation lamentable, au jugement des Anglais eux-mêmes.

Supposons qu'il surgisse une guerre maritime, l'adversaire saurait fort bien frapper l'Angleterre au point vulnérable en entravant son alimentation. Il faut aussi prévoir d'autres éventualités. La prospérité de l'Angleterre est exclusivement basée sur son industrie et sur son commerce, elle a su profiter habilement de sa situation maritime et de ses mines de charbon de terre à la fois abondantes et d'une exploitation avantageuse; elle a organisé la première une grande industrie manufacturière et trouvé des débouchés pour ses produits. Mais l'Angleterre n'est pas le seul pays qui soit dans des conditions favorables pour la grande production industrielle; on voit paraître des concurrents sérieux: l'Allemagne, les Etats-Unis, le Japon; on peut prévoir le moment où l'accroissement de la production dépassera l'extension des débouchés et où la concurrence suscitera de sérieux embarras pour l'Angleterre, qui pourra bien alors se repentir d'avoir sacrifié l'agriculture.

Chez nous la situation est très différente de ce qu'elle est en Angleterre, nous n'avons ni sa richesse minérale, ni son climat. Supposons un instant que l'on supprime les droits de douane sur les céréales, leur culture deviendra impossible sur les terres de fertilité médiocre ou moyenne et nous devrons importer une grande partie du blé nécessaire pour notre alimentation. Que fera-t-on des terres où l'on aura cessé de produire des céréales? Des herbages? Mais nous n'avons pas le climat humide de l'Angleterre et beaucoup de terres qui produisent des récoltes céréales, satisfaisantes, ne feraient que de très mauvais herbages. Au surplus, nous produisons déjà du bétail en quantité presque suffisante et les prix sont peu élevés, un accroissement important avilirait les cours.

Ce n'est pas tout: la culture des céréales nécessite une main-d'œuvre assez importante; si l'on restreint sensiblement cette culture, que fera-t-on des bras qui se trouveront sans emploi?

(A continuer.)

Chirurgien-Dentiste
Docteur J. G. A. Gendreau, Chirurgien-dentiste 22 rue Saint-Laurent, Bell Téléphone Main, 2818, Montréal.

LE JOURNAL

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

La Cie d'Imprimerie Industrielle

PROPRIETAIRE.

MILTON McDONALD, Directeur.

J. A. CARUFEL, - Administrateur.

ABONNEMENT:

ÉDITION QUOTIDIENNE

Montréal (livraison à domicile) $3.00 par an.
Hors Montréal (par la malle)... 2.00 " "
ÉDITION HEBDOMADAIRE 1.00 " "

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE.

TÉLÉPHONE BELL:

Administration, Main 613
Rédaction " 3934

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste du Canada, chez nos agents locaux et à nos bureaux. Tout doit être adressé,

LE JOURNAL,

71 Rue Saint-Jacques, Montréal

MONTREAL, 4 SEPTEMBRE, 1903.

L'organe ministériel a eu tellement peur de ne pas assez injurier M. Tarte, hier matin, qu'il a publié deux fois dans la même page l'article du "News" contre l'ex-ministre.

Sûrement, les directeurs de cette feuille ont dû être enchantés.

M. J.H. Leclair, décédé mercredi, était un citoyen remarquable par sa grande honnêteté et son inaltérable franchise.

Il était tenu en haute estime par tous ceux qui le connaissent. Conservateur éprouvé, il jouissait d'une influence remarquable dans le comté de Terrebonne.

Sa mort est d'autant plus pénible, qu'elle suit d'assez près celle d'autres membres de la famille.

Nous offrons à celle-ci nos condoléances sincères.

La Chambre des Communes siègera lundi, fête du Travail. Le gouvernement en a décidé ainsi.

Nos ministres croient que ça ne vaut pas la peine de chômer le jour où les humbles de ce pays prennent leur congé annuel. C'est ainsi qu'ils montrent leurs sympathies pour la classe ouvrière.

Il ne faut pas oublier, comme disait M. E.F. Clarke, député conservateur, que, cette année, nous avons un ministre du travail.

On dit que M. Blair est revenu dans les rangs du parti libéral à condition d'être nommé chef de la commission des chemins de fer.

C'est là une accusation grave contre l'ex-ministre.

M. Blair a-t-il changé d'opinion pour obtenir un fromage?

Cela est difficile à croire.

Nous prions ceux qui écriront notre histoire politique de ne pas oublier que Chapleau et Mercier se donnaient rendez-vous au Petit Windsor qui, de leur vivant, n'était pas situé sur la rue Saint-Laurent.

Ce détail inconnu des annalistes ordinaires vient d'être révélé par un grand journal qui doit le savoir puisqu'il s'imprime à l'endroit même où était installé autrefois le Petit Windsor.

On apprend quelque chose tous les jours, même en lisant les journaux du soir.

Une délégation influente a demandé mercredi au gouvernement de construire un chemin de fer de Toronto à North Bay, Sudbury et James Bay.

Sir William Mulock, parlant au nom du cabinet a laissé entendre que cette demande serait accordée.

Ce n'est pas difficile d'obtenir des chemins de fer aujourd'hui.

Nous invitons les citoyens de la Rive-Sud ou ceux de la Baie des Chaleurs, à envoyer aussi des délégués dans la capitale pour indiquer où l'on doit construire des voies ferrées. C'est le temps de profiter des bonnes dispositions des ministres.

Il suffit d'un petit mot de recommandation de la part du sénateur Cox.

Lord Braye, qui fait parti de l'excursion canadienne des députés anglais, a eu avec Mgr Bégin, une entrevue au sujet du serment du roi.

Il désire continuer le mouvement déjà commencé contre certaines expressions de ce serment qui sont injurieuses pour les catholiques. Il doit voir à ce sujet Mgr Bruchési et Sir Wilfrid Laurier.

On sait que feu lord Salisbury a déclaré à la chambre des pairs que ce serment est une tache dans les statuts du royaume.

CANDIDAT DANS TORONTO

Toronto 3.—Le maire Urquhart a annoncé aujourd'hui qu'il ne sera pas candidat libéral dans Toronto - Ouest aux prochaines élections générales.

LE "MANCHESTER TRADER"

Québec, 3.—Les dommages au steamer "Manchester Trader", actuellement dans le bassin de radoub, consistent en plusieurs plaques qui ont été avariées, et quelques-unes devront être enlevées.

La quille est aussi endommagée. On attend des instructions de Londres, pour savoir si les réparations à faire devront être de nature permanente ou temporaire.

Meubles et Tapis

20 pour cent à meilleur marché pour argent comptant, chez F. Lapointe, 1449 rue Ste-Catherine-Est. Ouvert le soir jusqu'à 10 heures.
216-n

LA MOTION CASGRAIN

LA motion proposée mardi par M. Casgrain, à la Chambre des Communes définissait logiquement la situation du pays en matière de transport.

Le député de Montmorency a soumis à la députation qu'il n'était pas opportun de ratifier le contrat du Grand-Tronc-Pacifique et que le gouvernement devrait au préalable rechercher l'aide et prendre l'avis des meilleures autorités, avant d'engager le pays à faire des dépenses pour l'exécution de ce projet.

Cette motion stipulait en pratique que la construction du transcontinental ne doit pas être commencée avant qu'une commission du transport ait donné conseil au cabinet sur les meilleurs moyens d'expédier nos produits.

Le parti libéral, sur un signe de son chef, a voté en bloc contre une telle proposition.

Celle-ci, cependant, suggérait l'adoption du système employé par tous les hommes sensés dans le commerce ordinaire.

Pas un seul député ministériel n'oserait signer un petit contrat l'engageant à payer cinquante dollars, sans être absolument bien renseigné sur tous les détails de l'affaire. Mais il est regrettable que l'on n'administre pas les fonds publics avec la même prudence que sa bourse privée.

Les libéraux se figurent aujourd'hui que le pays est obligé de leur fournir l'argent nécessaire à leurs menées corruptrices.

Au cours du long débat qui a eu lieu sur le Grand-Tronc-Pacifique, le gouvernement n'a pas été capable de produire un seul rapport donnant quelques aperçus de la région où devra passer cette nouvelle ligne. Les députés n'ont pas même pu savoir au juste quel sera le tracé. Ils n'ont eu aucun détail sur la qualité du sol, les ressources probables de celui-ci, les difficultés des travaux à faire, ou les chances de succès.

Sir Wilfrid Laurier, en proposant son projet, est plus que resté dans le vague lorsqu'il a donné, en guise de renseignements, les voyages de Samuel de Champlain, Cavelier de La-Salle, La Verendrye et Alexander MacKenzie.

Le plus récent de ces voyages a eu lieu en 1743, et l'on ne saurait oublier qu'à cette époque les chemins de fer n'étaient pas inventés.

Il faut avoir l'audace imperturbable du premier ministre pour demander au parlement de permettre la construction d'une voie ferrée au coût de $139,000,000, sur nulle autre donnée que les illusions d'hommes qui ont vécu il y a trois siècles et n'ont laissé que des mémoires imparfaits et mal digérés.

Il faut avoir l'esprit de flagornerie aussi bien développé que celui des libéraux pour gober une perle comme celle-là.

Le cabinet lui-même avait compris toute l'absurdité de cette position, quand il a décidé, le 19 mai dernier, de nommer une commission pour s'enquérir du transport des produits de l'Ouest, du lieu de leur destination, de l'emmagasinage, des ports de mer, du prolongement de notre réseau de chemins de fer, etc., etc.

Qu'est-il advenu, après le 19 mai, pour que le cabinet dse place audessus de cette commission et signé avec le Grand-Tronc-Pacifique un contrat pour la construction d'une voie ferrée parallèle à l'Intercolonial et se rendant jusqu'à Port-Simpson ?

C'est le 30 juillet que sir Wilfrid a soumis son projet à la Chambre.

Est-ce que, entre ces deux dates, notre situation topographique a tellement changé que le gouvernement a compris tout de suite la facilité avec laquelle il pouvait construire son transcontinental?

Cela n'a pas eu lieu, mais s'il faut en croire M. Blair, fraîchement, éclos du cabinet, nous devons admettre sans poésie que le seul motif de la volte-face du ministère est que le sénateur Cox ne pouvait plus attendre.

Et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que la commission du transport a été nommée quand même. Ne serait-il pas plus logique d'attendre qu'elle ait fait rapport? Car si les commissaires, hommes parfaitement impartiaux et expérimentés, en arrivaient par hasard à la conclusion que, dans l'intérêt du commerce, il est préférable de ne pas construire le Grand-Tronc - Pacifique projeté, le pays serait dans une fausse position. Si l'on peut affirmer qu'il est absolument impossible qu'ils puissent faire une telle conclusion, ils sont prévenus d'avance et ne pourront pas faire un rapport honnête. Cette dernière expression est dure, mais elle s'impose.

Le parti conservateur ne s'oppose pas à la construction d'un nouveau transcontinental. Son chef, M. Borden, en a déjà projeté un qui est très facile à établir. Mais nous ne pouvons pas accepter raisonnablement, que l'on dépense des millions et que l'on hypothèque le pays pour des entreprises risquées au sujet desquelles la députation ne peut pas se renseigner.

Avant de voter un seul sou, les députés devraient savoir comment le ministère le dépensera. C'est là une règle élémentaire qui est toujours suivie. Pourquoi s'en départir lorsqu'il s'agit de $139,000,000? Est-ce que, au contraire, on ne devrait pas l'observer avec plus de rigueur?

Le peuple approuve la motion Casgrain, qui, sur son propre mérite, sera toujours préférée à la politique monstrueuse du cabinet.

Dans tout parlement où la partisannerie n'aveugle personne, cette motion aurait été adoptée. Mais sous le régime libéral, il ne faut s'attendre qu'à la plus aveugle soumission. Il n'y a pas d'indépendance ni de sens pratique.

Le Sénateur Cox ne Peut pas Attendre

QUE veut dire le premier ministre, par ces paroles :

Voici le flot qui nous apporte la fortune, et si nous le laissons passer, il se pourrait qu'il ne revint pas.

Que veut dire le premier ministre, par ces paroles :

Si nous le laissons passer, il se pourrait que l'avenir de notre nation, aujourd'hui si plein de promesses, se chargeât de nuages.

Que veut dire le premier ministre, par ces paroles :

Nous ne saurions différer, parce que l'heure ne souffre point de retard.

A mon avis, M. l'Orateur, et cela soit dit en toute déférence pour le chef du cabinet, il eût été aussi exact, sinon aussi poétique, de sa part de dire : Il nous est impossible d'attendre, parce que le sénateur Cox ne peut attendre.

Des VOIX : Très bien !

L'honorable M. BLAIR : Que veut dire encore le premier ministre, par ces paroles :

Nous ne saurions différer, parce qu'à cette époque de merveilleux développement le temps perdu l'est doublement.

Que veut-il dire, lorsqu'il affirme que temporiser, serait porter un coup fatal à notre avenir national? Serait-ce donc, par hasard, porter un coup fatal à notre vie nationale que de prendre le temps de faire les études voulues, afin d'arriver à une décision marquée au coin de la sagesse au sujet d'une entreprise infiniment plus vaste que toutes celles qui ont jusqu'ici été soumises aux délibérations du parlement ? Je ne vois pas qu'il y ait lieu d'invoquer l'aide du ciel contre la possibilité même d'un léger délai en pareille matière. Je ne m'explique pas en quoi les intérêts du Canada seraient lésés si, dans les démarches que nous faisons, nous usions de temporisation pour bien nous orienter vers le but visé, pour bien définir les responsabilités que nous voulons assumer, et mieux étudier le milieu et les conditions où nous exerçons notre initiative.

Pourquoi le premier ministre affirme-t-il d'un pareil ton qu'il ne faut pas même délibérer un seul instant, une seule minute ? Que le gouvernement ne délibère point, soit mais le parlement, lui, a droit de délibérer ; le pays, lui aussi, a le droit de délibérer; et à mon avis, M. l'Orateur, avant de charger les épaules du peuple canadien d'un énorme fardeau, avant d'engager législativement le pays à l'exécution d'un projet si gigantesque, il est juste que le peuple soit mis en lieu de le discuter et d'y réfléchir; il est juste que la presse puisse le débattre, ce projet, et que tous les citoyens de ce pays sachent ce que le gouvernement se propose de faire. Je ne saurais me défendre de l'impression que toute cette hâte, cette précipitation apportées dans l'élaboration et la délibération de cette mesure, est moins l'œuvre d'un jugement sain et réfléchi que le résultat d'un état d'âme ou d'exaltation sentimentale approchant de l'hystérie; car il m'est impossible de croire que mes collègues aient obéi à d'autre mobile que celui du plus parfait désintéressement.

(Discours de M. Blair, dénonçant le projet du Grand-Tronc-Pacifique, le 11 août dernier).

LE CANADA EN FRANCE

ON sait comment les Français sont généralement renseignés sur notre compte.

Ils ne connaissent de notre pays que les chutes Niagara et se figurent que le mot "canadien" est synonyme de "sauvage". Nous ne sommes pas capables de les convaincre que nous comprenons le français. Même ceux d'entre eux qui ont eu l'occasion de nous connaître trouvent toujours moyen de commettre à notre égard quelque bévue impardonnable. Ils le font sans doute sans aucune mauvaise intention, mais n'en froissent pas moins notre sensibilité.

Le "Monde Illustré", de Paris vient de publier un article illustré sur la trappe de Lorette. On y remarque, entre autres ineffabilités la suivante : "Un autre grand attrait de Lorette, c'est que, comme le disent les Américains : on y parle français, et, pour ceux qui désirent se perfectionner dans cette langue, cela a son prix, car Lorette est plus à leur portée que Paris."

Chanceux ! dire qu'en notre pays il y a un endroit nommé Lorette où l'on parle français !

Les photogravures qui ornent le texte de l'article sont d'un fantaisiste tout-à-fait exaspérant. La première représente la terrasse de Québec avec le chateau Frontenac et porte, au-dessous, l'explication suivante: "Une vue de Lorette et du lac St-John."

Que pensez-vous de ce lac St-John en bas de la citadelle ?

A quatre reprises on fait mention de ce lac St-John, dans le but évident de désigner le lac Saint-Jean qui n'a pas encore eu l'avantage de réverbérer des édifices aussi somptueux que la grande hôtellerie du Pacifique.

Une photographie représente un groupe de hurons et les trois-quarts de l'article sont consacrés aux sauvages.

Si, après cela, les Canadiens passent pour civilisés à Paris, ce sera par accident.

Décidément, la bonne foi du "Monde Illustré" a été surprise. L'auteur de l'article ne peut pas être un Canadien. Si c'est un Français, il a commis la sottise d'écrire sur un sujet qu'il ne connaissait pas.

EN AMERIQUE

Il y a aussi des pauvres

New-York.

J'ai déjà noté la sensation douloureuse qu'on ressent à New-York, plus qu'ailleurs il me semble, au spectacle des misères. Les mendiants y sont très rares, et on dirait que les pauvres se cachent. Un Américain orgueilleux m'assure qu'il y a de l'ouvrage pour tout le monde en Amérique, que même les bras manquent, et il me montre, à l'appui de son dire, les colonnes des journaux remplies d'offres d'emplois. Il paraît avoir raison: les malheureux ne doivent pas s'aventurer dans ce torrent d'énergie qu'est la ville d'affaires, où leur faiblesse serait broyée, où leurs plaintes ne seraient pas entendues. Le flot d'activité prospère de la grande ville porte les misérables vers des golfes éloignés connus d'eux seuls. C'est un compatriote qui y a trouvé quelquefois des épaves françaises qui m'a conduit vers un de ces asiles.

C'est un Mill's hotel.

garnis qu'a batis à New-York un mil-

On appelle ainsi d'immenses hôtels garnis qu'a bâtis à New-York un millionnaire un peu philanthrope, un peu spéculateur où l'on reçoit à la nuit, moyennant vingt sous, les femmes sans domicile et d'où les femmes sont exclues. Vingt sous à New-York, c'est, mains que dix sous en Europe ; vingt sous, c'est à peu près l'unité du pourboire, c'est le prix qu'on vous demande pour blanchir une chemise ou quatre mouchoirs, ou quatre faux-cols.

On entre dans une vaste maison de huit étages dont les portes sont ouvertes. Au rez-de-chaussée, deux guichets où l'on délivre les clefs des chambres, moyennant le versement préalable des vingt sous. Une cour centrale, abritée par une verrière, et qu'enferment les quatre côtés de la construction, sorte de grands puits très clair, au fond duquel grouille, pendant le jour, la clientèle de Mill's hotel.

Mais j'ai hâte de voir les "chambres". Il y en a 1,554 qui sont occupées tous les soirs. On en refuse même des centaines par jour.

Des ascenseurs rapides montent et descendent constamment du haut en bas de l'édifice.

Les chambres s'alignent le long de couloirs de pierre et de fer, étroites comme des cabines, longues de 7 pieds sur 6. Les portes ne touchent ni le sol ni le plafond, elles sont séparées l's unes des autres par une cloison de la même hauteur que la porte, de sorte que, pourtant indépendantes, elles communiquent toutes entre elles par le plancher et le plafond.

Il n'y a personne dans les "chambres" à cette heure. Elles doivent être évacuées dès le matin à neuf heures, et restent libres jusqu'à cinq heures du soir. Pendant ce temps, on fait les lits, on change les draps et on nettoie.

—Mais si, un matin, quelqu'un se dit malade ?

—C'est une affaire de jugement. Nous tâchons de voir s'il est sincère ou non. S'il est sincère, nous lui conseillons l'hôpital, car nous ne pouvons pas conserver de malades ici, dans l'intérêt de la santé des autres.

On ouvre pour nous quelques cellules: le mur est blanchi à la chaux, un lit bas occupe toute la longueur du réduit, une carpette au pieds du lit, une chaise et une petite armoire grillée de cinquante centimètres. Rien d'autre. Et, d'ailleurs, pas de place pour autre chose. D'autres chambres qu'on loue 1 fr. 50 peuvent contenir une malle, une petite table, une planchette est clouée au mur, et elles ont une lampe électrique, tandis que les chambres à 1 franc ne sont éclairées que par la lumière des couloirs, et, dans le jour, par une petite fenêtre grillagée percée entre deux cellules.

A chaque étage, sur un palier central, sont installés des lavabos avec serviette et savon gratuits. Sur une pancarte est écrit: "Il est défendu de laver son linge dans les toilettes."

Nous descendons dans le sous-sol, où sont les douches. Cinquante cabines avec appareils automatiques sont à la disposition gratuite des clients. A côté des douches, plusieurs cuves de pierre munies de robinets d'eau chaude et d'eau froide, servent au lavage personnel du linge. Juste à ce moment deux gentlemen d'apparence parfaitement correcte, leur chapeau de feutre dur sur la tête, en pardessus, sont en train de laver un col et une paire de chaussettes qu'ils ont tirés de leur poche; ils savonnent, ils frottent, ils rincent, ils tordent sans faire la moindre attention à ce qui se passe autour d'eux; puis, ils vont étendre leur linge lavé dans un séchoir chaud qui se trouve à proximité des cuves, en ferment la porte, et attendent qu'il soit sec, en fumant une cigarette.

Ce qui me frappe le plus, ici comme partout, d'ailleurs, en ce pays, c'est l'absence complète de gêne et d'embarras. Les gens ne s'aperçoivent même pas qu'on les regarde. Ils sortent leurs chaussettes de leur poche comme on tire son mouchoir—ce qui tendrait à prouver que tout est, en somme, affaire de convention.

On peut manger si l'on veut dans l'hôtel. Mais il n'y entre pas une goutte d'alcool. Le déjeuner du matin, à six heures, coûte dix sous. Dans une vaste salle à manger très propre, toute en briques vernissées, on peut se faire servir deux ou une saucisse, ou du bœuf avec deux petits pains et une tasse de café. Le lunch ou second déjeuner coute quinze sous. Il consiste en un plat de viande, un plat de légumes, pain, beurre, café, thé ou lait. Le dîner coûte le même prix on y sert une soupe, une viande, deux légumes, un dessert, du thé ou du café, De sorte que pour 2 francs par jour, on est suffisamment nourri. C'est bon marché pour New-York.

—Mais beaucoup de gens qui sont là ne font pas trois repas, me dit le directeur de l'hôtel qui nous conduit. Soixante pour cent de nos clients louent leurs chambres à la semaine, au moins et même à l'année; quarante pour cent seulement louent à la nuit.

—Quels sont donc vos clients ordinaires?

—Des employés, des étudiants, des imfirmiers, etc. Ils ont ici toutes leurs commodités. Vous avez vu les chambres, res douches, le lavoir, le restaurant. De plus, on y reçoit leurs lettres, on y garde leurs affaires. Pour vingt-cinq sous par mois, nous leur donnons dans le sous-sol une boîte grillée qui ferme à clef. Venez voir ce vestiaire.

C'était une espèce de cave entourée de grillages derrière lesquels s'empilaient des centaines, des milliers de valises et de malles et de paquets et de boîtes de toutes sortes, des centaines de parapluies, de sacs, de portemanteaux, des pardessus râpés et poussiéreux, des étuis à violon et à guitare, des enveloppes de papier d'où sortaient des chemises sales et de vieilles cravates, cinq ou six bicyclettes rouillées, tout le bric-à brac de la misère en chapeau, toute la richesse, tout le mobilier de centaines d'hommes perdus dans la grande cité tourbillonnante, égoïste et brutale.

Pourtant, à circuler dans les salles de lecture, les fumoirs, les couloirs, les vestibules de pierre, garnis de bancs, où des centaines d'hommes étaient assis, fumant, causant, lisant; ou rêvassant, on n'avait pas trop l'impression d'une misère définitive. C'était comme une ambulance de blessés convalescents, mais non pas de gens frappés à mort. Si, au lieu de les voir là, j'avais rencontré dans la rue ces gentlemen colletés et cravatés à la dernière mode, quelques-uns gantés, je n'aurais pas fait de différence entre eux et les banquiers du bas de la ville, Mais, aperçus ainsi côte à côte avec des gens sans linge ou dont le linge était sale, les masques de la défaite frappaient davantage dans leurs physionomies fatiguées : la bouche mobile et nerveuse, le sourcil un peu froncé, l'œil inquiet. Il y en avait de vieux et de jeunes, de très vieux avec des barbes grises, l'air résigné, docile et patient, de très jeunes la lèvre à peine ombrée de moustache, les traits tirés et l'expression dure. Et je ne savais qui je devais plaindre davantage de ces vieillards exténués par les tramways en démence et les bourrades des concurrents, et qui vont bientôt mourir, ou de ces jeunes hommes dont le premier assaut a été repoussé et qui venaient ici se recueillir un peu douloureusement avant de se replonger dans la marée qui gronde au dehors.

Il était trois heures après midi. J'étais surpris de voir tant de gens inactifs. Que font-ils là ? Pourquoi ces gens valides ne sont-ils pas dehors, à travailler, à chercher un emploi, à se remuer enfin, comme font toute leur vie les Américains ?

Le directeur me dit :

—C'est que beaucoup d'entre eux ne travaillent que le soir, et comme il fait très froid dehors, ils préfèrent demeurer ici où ils ont chaud et où ils se reposent. D'autres attendent des réponses. Voyez-les, ils vont toutes les demi-heures au bureau demander s'il n'y a pas de lettre pour eux. D'autres encore, des courtiers, ont fini leur besogne dès midi, le reste du temps ils fument, écrivent des lettres où lisent les journaux, ou jouent aux échecs ou aux dominos.

Je voulus voir les chambres des habitués, et nous remontâmes dans un ascenseur.

On nous en montra d'abord une qui est habitée depuis plusieurs années par un employé : juste la place d'un lit bas et d'une malle sur laquelle reposaient deux autres malles. Il y avait pendus au mur deux énormes thermomètres à mercure hors d'usage deux photographies de femmes quelconques, trois chromos représentant des femmes gracieuses et jolies, au teint de dragée, encadrées de roses et de myosotis, une brouette de muguets et de roses traînée par un enfant nu, dans un coin, deux vieux parapluies, une réclame de savon avec une femme et un bébé, nus tous deux ; un drapeau américain, une glace ; accrochée à la porte, une boîte de fer-blanc renfermant des brosses ; sur l'unique planchette, des fioles, des boîtes et une pendule sans aiguilles, coût : 550 francs par année. Il y a dix ans que le même locataire habite là.

—C'est un homme très bien, très distingué, me dit le directeur de l'hôtel.

J'aurais voulu voir cet original. Il n'était pas là.

Mais on me conduisit voir une autre chambre, habitée par un autre original, depuis plusieurs années. C'est un écrivain dont le nom est connu à New-York, M. Francis Train, qui vient de publier dernièrement l'histoire de sa vie. Il fut autrefois très riche, et ses relations étaient des meilleures dans la société américaine.

On nous prévient.

—Ne lui tendez pas la main, il refuserait de la serrer. C'est un usage qui paraît stupide ... Et puis, ne lui dites pas "Monsieur". Vous le froisseriez. Si vous voulez lui faire plaisir, appelez-le citoyen.

Le directeur frappe à la porte de M. E. Trainet s'efface pour nous laisser entrer, car on ne peut tenir à plus de trois dans cette cellule qui n'a pas 2m. 50 carrés et qui est encombrée de papiers. L'écrivain, étonné de notre visite inattendue, nous fait asseoir sur son lit couvert d'un tapis algérien. C'est un homme de soixante-dix ans, à la moustache blanche, aux longs cheveux blancs éparpillés en auréole autour de sa face rouge, singulièrement vivace et énergique, Ce qui lui donne cet aspect de force, c'est l'éclat inquiétant de ses yeux de-gris.

—J'ai passé pour fou, me dit-il et même les Tribunaux ont décidé que j'étais fou, en effet. Qu'en savent-ils? Qu'ils lisent donc le Deutéronome...

Aux murs sont piquées une quantité de coupures de journaux qui parlent de lui, de ses polémiques, de ses aventures. Une illustration, le représente en train de se livrer à un assaut de boxe Et je vois, accrochée dans un coin, une paire de gants de boxe. Je lui demande ce que cela signifie ?

Il se met à rire violemment et répond :

—Voici. Il m'arrive de parler, quelquefois aux habitants de l'hotel, de tâcher de leur expliquer le vrai sens de la vie, et il m'avait paru qu'ils se moquaient de moi parce que j'étais vieux. Alors j'ai voulu leur prouver que je n'étais pas plus sénile mentalement que physiquement, et j'ai convoqué ici le professeur Donovan, que vous connaissez. Je lui ai flanqué une râclée très confortable, en bas, devant les habitants de l'hôtel. Je n'ai pas voulu abuser de ma victoire, parce que c'est un professeur et que cela aurait nui à sa réputation à New-York. Mais il a reçu tant de coups de poing en quinze secondes qu'il ne savait plus où il était. Depuis ce temps, on ne se moque plus de moi... La boxe est excellente pour faire entrer des idées dans la tête.

Et il m'allonge sur l'épaule deux coups de poing que je ne songe pas à parer.

Je vois noué à sa boutonnière un long ruban tricolore sale. Je le questionne sur cette singulière décoration.

—Ce n'est pas une décoration, me dit-il. C'est un ruban qu'un de mes amis m'a donné.

Je lui demande s'il se trouve bien là? Et pourquoi il a choisi un Mill's hotel?

Il me regarde, étonné, et me répond sur un ton presque scandalisé:

—Mais c'est le seul hotel du monde, absolument à l'abri du feu! le seul endroit vraiment démocratique! et où on ne voit personne, — ce qui est très important dans la vie!

Sur ces mots, nous nous levâmes et nous primes respectueusement congé de ce sage, sans lui tendre la main, comme il le désirait.

JULES HURET.

(Le "Figaro").

Nouvelle Histoire du Canada

R. P. PH. F. BOURGEOIS,

De la Congrégation de Sainte-Croix

L'HISTOIRE du CANADA

En 200 Leçons

Beau volume in-12 de 444 pages, avec portraits, gravures et carton. Prix de l'exemplaire, cartonné 45 cents, (franco-poste 55 cents).

Conditions spéciales pour les maisons d'enseignement.

En vente chez tous les libraires et chez les éditeurs.

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN

(Limitee)

256 Rue Saint-Paul, Montréal.

20-2-4-7

EFFICACES

En tous climats et en toute saison.

Les **PILULES**

DE NOIX LONGUE

de **McGALE.**

Elles stimulent le Foie et les Rognons, guérissent les Maux de tête, les dérangements d'Estomac, la Constipation chronique; elles nettoient et purifient le sang, et rendent la peau claire et fraîche. Elles sont purement végétales.

EN VENTE PARTOUT, 25c. LA BOITE, OU EXPÉDIÉES FRANC DE PORT SUR RÉCEPTION DU PRIX.

STANTON'S PAIN RELIEF,

Le Roi de tous les Remèdes.

Guérit Rhumatisme, Coliques, Entorse et Névralgie.

En vente partout, 25c. la bouteille.

Seuls propriétaires: THE WINGATE CHEMICAL Co. Limited, Montréal, Canada.

HUILES

Huiles lubrifiantes de haute classe. Graisses et tous les produits du pétrole, Peintures élastiques, etc., etc.

The National Oil Company,

114 Coristine Building.

Phone, Main 836. 86-j-no

Cartes d'affaires

AVOCATS

J. J. BISAILLON C.R.
ARTHUR BROSSARD, L.L.B.
HECTOR ROANNES BISAILLON, L.L.B.

Bisaillon & Brossard

— AVOCATS —

11 ET 13 COTE DE LA PLACE D'ARMES,

1a MONTREAL.

McGIBBON, CASGRAIN, MITCHELL & SURVEYER

AVOCATS

Batisse Canada Life, rue St-Jacques, Montreal
BELL TEL., 4341. B.P. BOITE 903.
R.D. McGibbon, C.R., T.C. Casgrain, C.R., M.P.P.,
Victor E. Mitchell, Ed. Faire Surveyer,
Douglas Armour, A. Chase-Casgrain.

BEAUDIN, CARDINAL, LORANGER & ST-GERMAIN,

AVOCATS,

1698 RUE NOTRE-DAME.

S. Beaudin, C.R. J. T. Cardinal, L.L.B., L.J. Loranger, L.L.D., F. St. Germain, L.L.L., J. H. Loranger, L.L.L.

LeBlanc & Brossard

.... AVOCATS ....

66 RUE ST-JACQUES, 66

Tél. Bell Main 916

P. EV. LEBLANC, C.R., M.P.P. | MONTREAL
EDMOND BROSSARD, LL.M.

CAMPBELL, MEREDITH, MACPHERSON & HAGUE

.....AVOCATS.....

C. S. CAMPBELL, C.R. F. E. MEREDITH, C.R.
K. R. MACPHERSON H. J. HAGUE
A. R. HOLDEN

Bureau: — Rue St-Jacques—Batisse de la Banque des Marchands. 267-1a

NOTAIRES

Tél. des Marchands 918 Tél. Bell 1322

Léandre Bélanger

Notaire, Comptable et Commissaire . . . .

78 RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL.
116 RUE VISITATION,

80-1an

CALIXTE COYETTE, N.P.,

ST-VINCENT DE PAUL, QUE.

Bureau à Montréal, les Mardis et Vendredis
No 16 RUE ST-JACQUES,
Chambre 30. Tél. Bell, Main 4390.

Argent à prêter sur hypothèques, à 5 et 6 pour cent, à la ville et à la campagne. 227-1a

ARCHITECTES

TEL. BELL 2257

L. Z. GAUTHIER

ARCHITECTE ET EVALUATEUR

Batisse Banque d'Epargne, Chambre No. 7
180, Rue Saint-Jacques
MONTREAL 252-1a

C. A. MONETTE,

ARCHITECTE

Diplomé de l'Association des Architectes de la Province de Québec,

97 RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

Tél. Bell Main 2409. Tel. Marchands 835.

191-1a

COMPTABLES

CHARTRAND & TURGEON

COMPTABLES

180 ST-JACQUES, - - Montréal.

Tél. Bell Main 2638. Marchands 644

118-6a

The Metropolitan Collecting Agency

— DU CANADA —

71a Rue St-Jacques, Montréal.

Agence commerciale. Notre système prône. Collections faites partout. Commissaires dans toutes les villes du Canada Tél. Bell Main 1254—Mod. 574

SOLLICITEURS DE BREVETS

BREVETS.... D'INVENTION

Aqueducs, Egouts, Ponts Arpentages, Chemins de fer.

BEAUDRY & BROWN

INGÉNIEURS CIVILS

107 rue St-Jacques, - Montréal.

BREVETS MARQUES DE FABRIQUE DESSINS.

FETHERSTONHAUGH & CIE,

Canada Life Building MONTREAL
80-1a

RESTAURANTS

Crown Café

LE RESTAURANT des bons vivants et des sportsmen. Tout est de choix.

1992 Rue Ste-Catherine

(Vis-à-vis l'Ecole du Plateau.)

ABRAHAM DUPERE

Téléphone Bell, Main 595. 184-1a

ELECTRICIENS

E. L. LEBRUN M. DE VILLIERS

Electric Eng. & Supply Co.

21, RUE BLEURY

Manufacturiers d'Appareils Electriques, Dynamos, Moteurs. Appareils Spéciaux dessinés et Construits.

143-1a

MARCHANDS DE BOIS

O. Dufresne, Jr. & Frère

BOIS DE SCIAGE EN GROS. . .

2388, rue Notre-Dame,

MONTREAL.

Bureau Principal:
1598 rue Notre-Dame.
Tel.: Bell 3083 Main;
" March. 739.

BOIS de Sciage

D. PARIZEAU

BOIS DE CHARPENTE

Clos: Rue St-Laurent coin Van Horne, St-Louis du Mile-End. Tél. March. 1941

HOTELS

HOTEL ST-JAMES

En face du Dépôt G. T. R. et tout près du Dépôt C. P. R.

PLAN EUROPÉEN ET AMÉRICAIN

Muni de toutes les améliorations modernes.

THEO. LANCTOT, Propriétaire.

HOTEL RIENDEAU

ARTHUR TANGUAY, Prop

Près le Palais de Justice et l'Hotel-de-Ville)

58-60 Place Jacques-Cartier

MONTREAL. 110-1

LES COMMERCANTS DE VINS ET LIQUEURS

Importantes résolutions qui seront probablement adoptées à leur deuxième convention qui vient de s'ouvrir à Trois-Rivières

Trois-Rivières, 3 (spéciale).—Voici les résolutions qui seront probablement adoptées à la deuxième convention des commerçants de vins et liqueurs de la province de Québec, convention qui doit s'ouvrir aujourd'hui en notre ville :

CONSIDERANT que, dans un grand nombre de municipalités rurales, le public voyageur souffre d'inconvénients sérieux par l'absence d'hôtels licenciés pour la vente de vins et de liqueurs ;

Considérant que cet état de choses résulte du pouvoir discrétionnaire des conseils municipaux qui, à maintes reprises, en refusant l'octroi des licences, n'ont pas usé de leur discrétion, dans l'intérêt public.l;

Considérant qu'il est universellement connu que le refus d'octroi de licences, dans ces municipalités, a, pour conséquence immédiate, la vente sans licence de boissons fabriquées illicitement ;

Considérant que cette vente illicite entraîne des désordres sérieux et fait perdre un revenu considérable à la province ;

Considérant qu'en vertu des articles 18 et 22 de la loi des licences de la province de Québec, la majorité des électeurs résidant dans la municipalité ou l'arrondissement de votation où un requérant veut ouvrir un hôtel, a le droit de s'opposer à l'octroi de la licence et que le conseil municipal doit, dans ce cas refuser telle application ;

Considérant que, si la majorité a le droit d'empêcher l'octroi d'une licence, il est de toute justice qu'elle ait aussi le droit de forcer le conseil municipal d'accorder telle licence ;

Considérant que, dans les cités de Montréal, Québec, Saint-Henri et Sainte-Cunégonde, la limitation des licences basées sur la population, a donné satisfaction, tant au gouvernement qu'aux débitants de liqueurs et au public en général, et considérant qu'il est opportun que la même régie s'applique aux municipalités rurales en tenant compte de l'état de choses existant ;

Considérant que l'obligation de renouveler les licences annuellement cause des inconvénients, pas et démarches, et entraine des dépenses considérables ;

Considérant que, sous la loi actuelle, l'ancien licencié est astreint aux mêmes obligations que celui qui fait application pour la première fois ;

Considérant cependant, que les licences pour magasins de liqueurs de gros sont permanentes et ne sont pas soumises au renouvellement annuel ;

Considérant que la fabrication illicite et la vente sans licence des liqueurs enivrantes semblent augmenter au lieu de décroître ;

Considérant que les liqueurs frelatées sont surtout débitées dans les lieux non licenciés;

Considérant que ces négoces illégaux, outre qu'ils causent un tort considérable aux débitants licenciés, sont une source de désordres sérieux et affectent la santé et la morale publique;

Considérant que le parlement fédéral, la législature provinciale et les municipalités imposent au commerce de liqueurs des taxes plus considérables qu'aucun autre négoce ;

Considérant que les commerçants licenciés de vins et de liqueurs fournissent au trésor provincial la plus forte partie de son revenu;

Considérant que, depuis quelques années, la cité de Montréal, a sans raison, augmenté considérablement, l'évaluation des locaux occupés par les débitants de liqueurs pour les fins de leur commerce;

Considérant que ladite cité semble vouloir augmenter cette évaluation tous les ans;

Considérant qu'en conséquence, le coût des licences pour les débitants de liqueurs de la cité de Montréal se trouvera considérablement augmenté.

Considérant que les dépenses encourues pour le fonctionnement de la loi des licences de la province sont à la charge du gouvernement Provincial;

Considérant que le droit des municipalités, de percevoir une partie des amendes imposées pour violation de la loi des licences, fait perdre une somme considérable au trésor provincial;

Considérant qu'il a été établi que certains porteurs de licences de magasins de liqueurs de détail vendent des liqueurs énivrantes en quantité, moindre que celle fixée par la loi;

Considérant que cet abus cause un tort considérable aux commerçants licenciés qui se conforment à la loi;

Considérant que le moyen le plus efficace de faire cesser cet abus est de limiter le nombre des licences de magasins de liqueurs de détail;

Considérant que souvent des oppositions fictives sont faites verbalement contre un porteur de licence et simplement pour lui créer des embarras;

Considérant que le nombre des clubs s'accroit d'une manière considérable dans toute la province et que c'est un moyen détourné de détailler des boissons au détriment des hôteliers licenciés;

QU'IL SOIT RESOLU : Que, dans ces circonstances, il est opportun d'apporter, à la loi des changements qui en rendront le fonctionnement plus satisfaisant et cette Convention demande.

1. Que, sur présentation d'une requête demandant l'octroi d'une licence signée par la majorité des électeurs d'une municipalité, le conseil municipal soit tenu d'accorder cette licence ; de manière à ce que la volonté des électeurs résidant dans une municipalité et se prononçant pour l'octroi d'une licence enlève aux conseils municipaux leur pouvoir discrétionnaire de refuser telle licence, comme il leur est refusé le droit de l'accorder quand une majorité se prononce contre;

2. Que la loi limitant les licences, suivant le chiffre de la population dans les cités de Montréal, Québec, Saint-Henri et Sainte-Cunégonde, soit appliquée à toutes les municipalités rurales en tenant compte de l'état de choses existant;

3. Que cette Convention recommande à la législature d'amender la loi, afin de rendre toutes les licences permanentes jusqu'à leur révocation pour cause par les autorités compétentes;

4. Que cette Convention recommande à la législature provinciale et au parlement de décréter les mesures les plus sévères possibles, tant contre la fabrication illicite, que contre la vente sans licence des liqueurs énivrantes ;

5. Que cette Convention demande au parlement, à la Législature et aux municipalités une protection proportionnée au montant élevé payé par les commerçants de liqueurs tant pour le fisc que pour l'octroi des licences;

6. Que cette Convention recommande à la législature d'amender la loi de façon à ce que la totalité des amendes perçues des délinquants soit versée au trésor provincial;

8. Que cette Convention recommande à la Législature de limiter le nombre des licences de magasins de liqueurs de détail pour la vente de liqueurs enivrantes :

9. Qu'entre autres mesures cette Convention suggère la destruction publique de tout alambic ou autre appareil saisi ayant servi à la fabrication illicite des liqueurs enivrantes ;

10. Que des amendes plus élevées que celles déjà existantes soient imposées aux vendeurs sans licence et que les récidivistes soient emprisonnés pour un long terme ;

11. Qu'afin d'atteindre plus facilement les vendeurs sans licence, les articles 99 et 100 de la loi des licences soient amendés en retranchant le dernier paragraphe d'iceux ;

12. Que nous ne soyons pas obligés de débourser un montant d'argent quand nous avons une plainte à faire contre un épicier ou autre qui vendent de la boisson au verre, sans licence ;

13. Que toute opposition contre un porteur de licence soit strictement faite par écrit. Si l'opposition est faite par une société, cette dernière devrait être incorporée ou constituée en corporation et telle opposition devrait être accompagnée d'un timbre de $2.00 ;

14. Que l'article 14 s'applique à tous les licenciés de la province de Québec, en ne les obligeant pas à accompagner leur demande de 25 signatures d'électeurs ;

15. Que les dispositions de la loi concernant les clubs devraient être amendées en retranchant dans l'article 46, clause 2, les mots " et villes et dans la banlieue de Québec" dans la deuxième ligne du deuxième paragraphe et en les remplaçant par les mots de "Québec et Montréal".

En ajoutant après les mots "Mutatis mutandis", dans la clause 3, les mots suivants : "sauf que la majorité absolue de tous les électeurs de la municipalité ou l'arrondissement, selon le cas est requise".

16. Que ;es licences de club soient amendées omm suit:—

Dans la Cité de Montréal, $400 à $800 suivant la valeur annuelle du lover, comme les auberges ou restaurants.

Dans la Cité de Québec, $250 à $650, suivant la valeur du loyer.

Dans toute autre partie de la province, $300.

17. Que le licencié et ses employés devraient pouvoir pénétrer dans la buvette pourvu que ce ne soit pas dans le but de violer les dispositions de la loi.

18. Que, dans les arrondissements de votation d'au-dessous 100 électeurs, 15 pour cent des dits électeurs suffiraient pour le certificat;

19. Que le greffier des commissaires des licences soit autorisé à recevoir les certificats et à administrer lui-même le serment requis.

20. Que toute personne, sous arrestation, ou convaincue d'une offense et qui aura fourni les renseignements nécessaires pour permettre d'intenter une poursuite, ne devrait pas être entendue comme témoin sur telle poursuite pour contravention aux dispositions de la présente loi;

21. QU'IL SOIT DE PLUS RESOLU : Que copies des résolutions adoptées par cette convention soient transmises aux membres du Cabinet provincial ainsi qu'à tous les députés, et les membres de cette Convention s'engagent à faire tous leurs efforts, auprès de leurs députés respectifs, afin d'obtenir d'eux l'adoption des mesures recommandées par cette Convention.

ATTENDU qu'au cours de la dernière session, lors de l'entrevue accordée par l'Honorable Premier Ministre de la Province de Québec, à la délégation des Commerçants de Vins et Liqueurs de la Province, des promesses ont été faites, de la part du gouvernement, à l'effet de nommer une commission pour s'enquérir de l'opération de la loi des licences surtout dans les districts ruraux ;

ATTENDU que la nécessité d'une telle enquête s'impose impérieusement tant au nom de la morale que pour les avantages qui en résulteront infailliblement et dont bénéficiera le trésor de la Province.

ATTENDU qu'il est notoire et à la connaissance générale que la vente, sans licence, de boissons énivrantes se pratique dans la majorité des comtés, mais surtout dans ceux où aucune licence n'a été accordée ; que dans ces endroits, il se fait un négoce considérable de boissons frelatées, ce qui contribue une source de désordres sérieux affectant la santé et la morale publiques ;

QU'IL SOIT RESOLU :

Que cette convention endosse avec empressement l'intention du gouvernement de faire telle enquête avec toute l'équité et la sagesse possibles et elle espère que les résultats en seront rendus publics avant la prochaine session de la législature, afin qu'ils puissent servir de base aux réformes qui sont demandées à la loi des licences.

FEMMES ET HOMMES

Aux cheveux Gris et à tête Chauve

REJOUISSEZ-VOUS

Une Récompense de $1000 est offerte

à quiconque prouvera que la prodigieuse

CHEVLURINE

de Paris employée suivant la direction, a dejà manqué de ramener les cheveux gris à leur belle couleur de jeunesse et de les faire pousser souples et abondants, et ça ne coûte pas grand'chose pour en faire l'essai car souvent une bouteille de 50 cents suffit.

Méfiez-vous des préparations qu'on vous dira aussi bonnes et exigez que le mot Chevlurine soit gravé dans la bouteille. Si votre marchand ne l'a pas adressez :

COOPER & CO., 425 St-Paul, Montréal

Les Couleurs de la Canada Paint Company

Les couleurs de la Canada Paint Company sont célèbres pour leur force et leur finesse. Ce qui prouve qu'elles sont appréciées à l'étranger aussi bien qu'au pays, c'est le fait que la Canada Paint Company expédie plusieurs tonnes de peintures en Angleterre et qu'elle en envoie toutes les semaines aux Etats-Unis.

Pour maisons, voitures et peinturage en général, les produits de la Canada Paint Company sont particulièrement recommandés. Un livret d'échantillons sera expédié par la poste, sur demande.

The CANADA PAINT Company, Ltd.

Fabricants de Peintures et Vernis, Montréal.

POUR AVOIR REFUSE UNE COURSE

Joseph Thibaudeau, malgré son âge a encore la manie du mensonge, défaut de l'enfance. Les petites menteries du bambin ont peu d'importance. Quelquefois il attrape une gifle maternelle, mais tout se borne là. Telle n'a pas été la punition de Thibodeau un jéhu qui a voulu donner un faux numéro à son fiacre, Dimanche dernier M. A. R. G. Heward, assistant secrétaire de la compagnie du Pacifique arrivait à la gare Bonaventure. Il héla un fiacre, et ce fut Thibaudeau qui s'avança. Ce dernier, sous prétexte que la distance jusqu'au domicile de M. Heward était trop considérable, il refusa de le conduire. Ce que voyant, celui-ci demanda le numéro du jéhu de la bouche de Thibaudeau tomba le chiffre 400 ; mais sur la voiture le numéro se lisait 174. De là l'arrestationM. Thibaudeau avait à répondre de son refus non motivé d'accommoder un voyageur. M. Heward ne voulait pas faire punir le délinquant ; mais le juge Sicotte, pour faire un exemple, en a jugé autrement en le condamnant à $5.00 et aux frais, sans compter la sévère admonestation dont il a gratifié le récalcitrant.

Meubles et Tapis

20 pour cent à meilleur marché pour argent comptant, chez F. Lapointe, 1449 rue Ste-Catherine Est. Ouvert le soir jusqu'à 10 heures.

118-8

AU PARC SOHMER

Le plus grand programme de la saison, cette semaine, au Parc Sohmer, Lisez détails fans la colonne d'amusements.

SHERBROOKE

3 Septembre, 1903.

—La fanfare Harmonie a donné un beau concert en plein air au parc Racine, dimanche soir.

Le rôle d'évaluation de la cité de Sherbrooke, pour l'année 1903, est terminé et déposé au bureau du secrétaire trésorier.

—Les laitiers, à une assemblée tenue le 27 août, ont décidé de hausser le prix du lait, à 6 centins la pinte, à partir du premier septembre.

—Lundi, un train spécial du Boston & Maine, a amené à l'Exposition au-delà de 750 personnes de Manchester, N.-H., et un grand nombre d'autres endroits.

—A la cathédrale, dimanche dernier, la grand'messe fut chantée par M. l'abbé F.-V. Charest. Sa Grandeur Mgr LaRocque assistait au trône. Le sermon fut prêché par M. l'abbé O. Z. Letendre, vicaire.

—Un homme du nom de Jas Black a été arrêté, jeudi, pour avoir fait un usage immodéré de boisson et avoir mendié de porte en porte, rues Short et Wilson. Il devait comparaître devant le Magistrat Mulvena.

—La vente hebdomadaire au Comptoir d'Industrie Laitière a eu lieu lundi après-midi. Il y avait trois acheteurs. Les produits de treize fabriques furent offerts. Les vente furent comme suit : 202 paquets de beurre frais, à Lovell & Christmas, 19 1-2 cents ; 156 paquets de beurre, à M. Allen, à 19 1-2 cents ; 49 paquets de beurre salé, à M. Allen, à 19 1-4 cents. M. Scott acheta 96 fromages, à 10 1-4 cents.

—Jeudi, avait lieu au lac de Stoke le lancement d'un yacht à vapeur, appartenant à MM. Malenfant et Maynard, de Stoke, et à M. J. Maguire, de Sherbrooke. Il y avait un bon nombre de personnes présentes et le lancement se fit avec cérémonie appropriée. D'excellents rafraîchissements furent servis. Le yacht fut mis à la disposition des assistants et l'on put passer la journée très agréablement. On dit que le lac de Stoke gagne beaucoup en popularité.

—Avant les courses mardi après-midi, une vive sensation a été créée sur la piste. Quatre jockeys qui etaient à exercer leurs chevaux se sont rencontrés avec collision. Les hommes furent jetés sur le sol, les voitures brisées et les fringants chevaux, aveugles de peur, s'emportèrent à toute vitesse. La voiture leur battait dans les pattes, se brisant de plus en plus. On chercha à les arrêter, en leur jetant des couvertures et d'autres manières ; ils passaient comme des éclairs. On put enfin les arrêter. Les chevaux avaient du mal, nous a dit le Dr Janelle. Les voitures étaient en morceaux. Les jockeys, heureusement, n'ont eu que la peur .

—Comme résultat de la visite de M. J.A. Flett, organisateur général de la Confédération Américaine, du Travail, un Conseil du Commerce et du Travail a été organisé dans notre ville. Sa fondation a été décidée à une réunion générale des unions des mouleurs, mécaniciens, fabricants de bouilloires, plombiers, charpentiers, cigariers, employés au déchargement des chars et des employés d'entrepots. La réunion fut présidée par le président de l'Union des Machinistes. En prenant le fauteuil présidentiel, il exprima l'opinion que le temps était arrivé pour les ouvriers de Sherbrooke, de former un Conseil du Commerce et du Travail pour consolider le mouvement du travail et établir des relations plus étroites entre les diverses unions, ce qui n'existe pas actuellement. Les autres orateurs qui furent appelés à adresser la parole parlèrent dans le même sens. Une nouvelle réunion avait lieu samedi soir pour organiser un Conseil du Commerce et du Travail. L'élection des officiers a eu lieu. Ceux-ci ont tenu une nouvelle assemblée le 29 au soir, où l'on discuta l'opportunité de chômer, cette année, la fête du travail.

—La visite de Mme veuve P. Leclerc, de St-Romuald, Lévis, chez ses enfants de Sherbrooke, a donné lieu à de belles réunions de famille qui ne laissent pas chaque fois de créer d'excellentes impressions chez ceux qui en sont témoins. Mme Leclerc, bien qu'âgée seulement de 69 ans, voit sa quatrième génération. C'est un événement qui se voit rarement à un âge aussi peu avancé. Mme Leclerc s'est mariée très jeune suivant l'habitude de nos ancêtres. Elle a élevé une nombreuse famille. Elle perdit son mari il y a cinq ans. Mme Leclerc est l'hôte de ses filles : Mme Louis Couture, photographe à Sherbrooke-Est, qui est grand'maman à l'âge de 44 ans, et de Mme Joseph P. Bélanger, comptable.

—Depuis son séjour à Sherbrooke, Mme Leclerc est fêtée par ses enfants et petits-enfants, qui bénissent la Providence de leur avoir procuré une si agréable visite. Mme Leclerc jouit encore d'une excellente santé; sa constitution est robuste ; elle est alerte comme bien des jeunes de notre temps. Nous souhaitons à Mme Leclerc de nombreux jours encore et le bonheur de voir sa cinquième génération.

—M. A. Bolduc de St-François, Beauce, est en visite en ville.

—M. T. Richard, d'Ottawa, est en visite chez son frère, M. Gustave Richard, pharmacien.

—M. Edgar Dupuis, de Southbridge, Mass., est en promenade chez son père, M. Louis Dupuis.

—M. l'abbé A. Lemay, du séminaire, est revenu de sa vacance passée dans la région du Lac St-Jean.

— M. T. Stenson est allé à Québec assister à une assemblée du Conseil de l'Instruction Publique.

—Le Rév. M. H. Beaudry est de retour au séminaire après avoir passé le temps de la vacance à Nicolet.

—Mme J. M. Lemoyne, de Compton, et Mlle Constance Anderson, d'Ottawa, étaient au New-Sherbrooke House, jeudi.

—M. le Dr J. T. Dussault, Mme Dussault et leurs enfants, de Saint-David., Lévis, sont en promenade chez M. Arthur Genest.

—M. Arthur Bernier, du Département du Revenu de l'Intérieur à Montréal, remplacera M. F. C. Bowen pendant sa vacance.

—M. Eug. Colomb, de Québec, fils de feu A. Colomb, ancien agent du Grand-Tronc, est en visite chez son oncle, M. Achille Blondin, imprimeur.

—M. George Bourgoin, de Montréal, représentant la maison Thibodeau & Cie., de Québec, était en visite chez MM. Joseph et Eugène Codère, cette semaine.

—M. Menier, le grand chocolatier français, était en ville jeudi, accompagné de son secrétaire privé, en route pour New-York. M. Menier venait de Québec, où il avait laissé son yacht.

—Mme Rousseau, épouse de M. Rousseau, entrepreneur de Montréal, est en visite chez son père, M. Ignace Royer et les autres membres de sa famille de Sherbrooke. Mme Rousseau n'avait pas visité sa famille depuis onze ans.

La Cie S. CARSLEY Limitée | La Cie S. CARSLEY Limitée | La Cie S. CARSLEY Limitée

Les Bons Marchés du Vendredi

sont toujours très courus au Grand Magasin. Voici une liste pour Aujourd'hui qui devrait être favorablement accueillie, même par les juges de bonnes valeurs les plus sévères. Bon nombre des valeurs spéciales offertes ci-dessous ne peuvent être vendues à de telles conditions que par suite d'achats heureux faits par nous.

Quelques Costumes de Dames que nous désirons écouler. Notez les Réductions !

Une réduction de prix devrait compenser pour une multitude de défauts. Le seul défaut qu'on puisse reprocher à ces vêtements est qu'ils ne sont pas à la dernière mode. Les tissus et garnitures en sont des plus durables, tandis que la main d'œuvre y employée est la meilleure. Au sujet des deux derniers choix, disons toutefois que leur série en est incomplète.

Costumes en choviote noire et bleu marine, jupe à grand volant, manteau, style double parement, avec doublure mercerisée. Dimensions de 36 à 42. Prix régulier, $6.40 le costume, prix réduit, le costume, à $3.39

Costumes en tweed carreauté, bien taillés la jupe étant à lés ; manteaux style Eton à double parement. Le prix régulier de ces costumes était de $16.25, maintenant il est réduit à $6.95

Très joli costume en tweed, jupe à lés manteau à double parement, collet et revers en velours noir. Prix régulier, $18.30 le costume, prix réduit. $5.95

Ces valeurs devraient encourager un choix des plus hâtifs.

A-t-on besoin d'une Jupe de Promenade ?

Les valeurs offertes aujourd'hui devraient en faciliter l'achat.

450 jupes de promenade en frise, pure laine, pour dames ; ces jupes sont faites à la dernière mode, avec coutures à doubles plis, volant de 3 pouces, et elles sont finies de plusieurs rangées de piqûres, genre tailleur. Nous les recevons de couleurs Oxford, noir et bleu marine. Elles étaient faites pour être vendues à $3.75. Prix de vente, aujourd'hui. . $2.25

Jupons de Dames à Très Bon Marché !

Certainement ils encouragent nos visiteuses à devenir des acheteuses.

Ils sont faits en bon coton blanc, finis avec volant de 10 pouces, brodé de broderies, très amples. Ce sont des vêtements confortables, c'étaient des valeurs splendides au prix marqué de 88c ; ils sont réduits pour la vente d'aujourd'hui à . 65c

Coton à Draps, 14c

Coton croisé non blanchi, à draps, sans apprêts, 72 pouces de large. Prix spécial, aujourd'hui seulement, la verge. 14c

Une vente de Cravates d'Hommes à Sacrifice

Cravates bouffantes, assortiment considérable, provenant d'achats spécieux, faits à différents endroits. Prix ordinaires, 25c à 50c. Votre choix aujourd'hui. 19c

Bas d'une Valeur sans Egale

Bas en cachemire noir uni, très pesants, pieds et cheville du pied doubles. Plus vous examinerez, plus vous serez convaincus que le Grand Magasin contrôle la crème des valeurs. La paire. 27c

Boas en Plume, $1.98

Boas en plumes d'autruche, 54 pouces de long, noirs seulement, très bien finis. Nous les vendions régulièrement $2.25. Aujourd'hui, seulement. $1.98

Salopettes de Garçonnets, 42c

15 douzaines de salopettes en denim bleu, cousues partout de fil blanc, poches devant et derrière. Salopettes que nous vendons régulièrement 50c. Prix d'aujourd'hui. 42c

Flanellette de Saxe, 9c

Belle flanellette de Saxe, récemment mise en stock ; couleurs, rose, bleu et blanc, très souple, bégu fini, 30 pouces de large. Prix spécial, aujourd'hui, la verge. 9c

L'ASSOCIATION DE L'EXPOSITION INDUSTRIELLE DE MONTREAL

L'organisation de l'association de l'exposition industrielle de Montréal continue à se compléter de jour en jour.

La "Montreal Business Men's League" à pris une part active dans la réalisation de ce projet.

Comme l'association n'a pas encore eu de réunion régulière, aucun plan défini n'a été adopté.

Le conseil de ville a nommé un sous-comité qui visitera l'exposition de Toronto dans le premier jour de la semaine prochaine.

Il est tout probable que l'Hon. sénateur Béique et quelques autres directeurs provinciaux de l'association accompagneront les délégués.

Un certains nombre d'organisations du même genre auront des assemblées dans le cours du mois et se joindront sans doute à ce mouvement qui compte au nombre de ses adhérents entr'autres le maire Cochrane, H. Laporte président du comité des finances, et le comité spécial nommé par le conseil ; les échevins Ekers, Martineau, Payette, Carter, Couture, Sauvageau, et Levy. Le Montreal Board of Trade, cinq membres du conseil : MM. J. T. Wilson, R. Ironside, D. Ballantyne, Jas. Thom, D. L. Lockerby.

La chambre de commerce, MM. D. Masson, président, Roy, C. H. Catelli Hon. J. L. Béique, J. X. Perrault.

La Montreal Business Men's League Hy Miles, président, F. W. Evans.

Le conseil des Arts et Manufactures.

L'association des débitants de liqueurs licenciés représentée par L. A. Wilson et L. A. Lapointe.

La société d'agriculture du comté de Chambly.

La société d'agriculture de l'Assomption.

La société d'agriculture du comté de Laprairie.

Les compagnies du Grand-Tronc, du Pacifique Canadien, du New-York Central et du Central Vermont.

Les sociétés d'agriculture des comtés de Terreborne et Vaudeuil, No 1 No 2.

La société d'Horticulture de Montréal.

La "Montreal Horse Show Coy".

UN BRAVE SAUVETEUR

Hier après-midi, deux garçons prenaient un bain dans le fleuve, vis-à-vis la Longue Pointe, quand l'un d'eux fut saisi de crampes, quelques minutes durant il agita les jambes et les mains, mais, la contraction des nerfs se continua, et sous les flots il s'enfonça.

Sur les lieux, à quelque distance du rivage, se trouvait M. Gilbert Gilmour. D'un bond il fut à l'eau, saisit le jeune baigneur, et le ramena au rivage. Depuis un mois, M. Gilmour, a arraché deux victimes aux flots. Cinq personnes en outre lui doivent la vie.

Le Dr C. F.F. Trestler, deutiste

De la ci-devant société Trestler et Globensky, a transporté ses bureaux au No 155 Rue St-Denis, près de l'Université Laval. Tél. Bell Est, 2560. Heures de Bureau : 8 heures a. m. à 5 heures p. m. 152—jno.

UNE FIGURE TYPIQUE QUI DISPARAIT

Jos. Poitras, le populaire propriétaire du Petit Windsor, a été foudroyé hier par une violente attaque d'apoplexie, au moment où il passait en voiture, rue Saint-Hubert

La façade du Petit Windsor est drapée depuis hier de tentures de deuil, à l'occasion de la mort foudroyante de son propriétaire, Jos. Poitras.

Toujours souriant, ne prenant que le joyeux côté de la vie, Jos. Poitras était populaire.

C'était le type par excellence du Canadien, dont les affaires prospèrent, et qui, comme chez lui, ne laissent pas monter le mercure du thermomètre de l'orgueil.

Né à Québec, avec un caractère débrouillard, Jos. Poitras, dont l'enfance s'était écoulée dans un foyer ne connaissant pas les douceurs du superflu, se lança bien jeune dans le tourbillon pour apporter du pain à la maison.

C'est en 1855 qu'il naquit dans la vieille capitale. A dix-huit ans, il prit le chemin de la métropole, confiant dans son étoile, dans l'énergie et l'initiative qui furent le succès de sa vie. Son rêve était d'entrer dans le monde des affaires. Dépourvu de toute instruction, il avait cet esprit d'entreprise qui brise tous les obstacles.

Les débuts ici furent bien modestes et même bien pénible ; car Jos. Poitras fut débardeur, mais son énergie avait une trempe d'acier et jamais elle ne se démentit dans son ascension sur le chemin de la popularité ; car Jos. était populaire, sans être riche. Avec ses amis, les maisons de charité, les mandiants qui foisonnaient aux jours réglementaires à son restaurant, il partageait les recettes.

Débutant comme commerçant d'huitres, dans un modeste local, et de cela il y a vingt-trois ans, le roi des huitres d'hier n'avait alors pour tout stock qu'un baril de succulents mollusques. Sa place se trouvait au coin de la rue Notre-Dame, près du Marché Bonsecours. Toujours affable, sa clientèle s'élargit, et c'est alors qu'il vint établir ses pénates au coin de la Côte St-Lambert et de la rue Saint-Jacques. Durant 15 ans, ce fut le rendez-vous des gourmets, et ils sont nombreux ceux qui avaient l'habitude d'aller déguster un verre d'huitres au Petit Windsor.

Forcé de quitter son local de la Côte St-Lambert, Jos. Poitras alla s'installer rue Saint-Laurent, convaincu que le négoce augmenterait sur ce boulevard si fréquenté. Il avait eu du flair, car là encore, il continua, et même doubla le volume de ses affaires. Sur la devanture de l'estaminet renommé, s'étale la binette du propriétaire et la peinture actuelle surplombant l'étage inférieur, au-dessus de la porte d'entrée, restera encore pour montrer aux petiots qui bientôt seront hommes cette figure joviale.

Jos. Poitras se fichait des convenances, car c'était le type du "canayen". Avant tout, il préférait être à l'aise et se souciait peu des tyrannies de la mode. Combien de fois, sur le Bouleyard, nous l'avons vu se promener, conduisant ses ponies les mains sur les guides et portant pour tout gilet une camisole au col entre ouvert. C'est à la porte de son restaurant, qu'un observateur, aurait pu juger de la grande popularité du défunt. Tous les passants lui adressaient un bonjour amical, et Jos, de garder toujours son sourire épanoui.

Jos. était l'ami des pauvres, il les raillait ces miséreux, mais les récompensait généreusement, de sa verve dont ils faisaient les frais.

Une autre classe de gens qui regretteront la disparition du populaire restaurateur, ce sont les sportsmen. Connu d'eux, tant aux Etats-Unis qu'au Canada, il fut l'un des protecteurs du sport à Montréal. Sa passion, c'était les chevaux. Il les aimait fringants, et hier matin, quand l'apoplexie foudroyante vint le terrasser, c'est sur son siège de voiture, alors qu'il conduisait ses bêtes favorites, qu'il ressentit les premières atteintes du mal.

Hier matin, Jos. Poitras passait sur la rue St-Hubert. Au coin de la rue Ontario, il entra dans l'épicerie Trudeau, sur la rue DeMontigny pour demander un verre d'eau. Il se sentait malade. Remonté en voiture, c'est là que la mort lui donna le coup fatal. Dans les spasmes de l'agonie, il fut déposé dans la voiture d'ambulance de l'hôpital Notre-Dame, mais il expira durant le trajet.

Tous ses employés l'aimaient et sa mort a causé une profonde impression La nouvelle de sa mort s'est répandue comme une traînée de poudre par toute la ville, et hier soir, tout un monde défilait devant la dépouille mortelle, exposée dans la grande salle du restaurant, 101 rue St-Laurent. Toutes les classes de la société s'y étaient données rendez-vous. Sur un catafalque, dans cette salle tendue de draperies funèbres, où il entretenait ses hôtes, les amusant par ses jovialités, le défunt repose.

C'est samedi qu'auront lieu les funérailles à l'église Notre-Dame. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire à 8 heures a. m.

A POINTE-DU-LAC

(Spécial au "Journal")

3 septembre, 1903.

L'ouverture des classes de notre couvent se fera demain, le 4.

Cette année encore, nos Religieuses comptent plusieurs élèves d'Ottawa qui ont fait leur arrivée hier.

La salubrité de l'endroit en attire même de l'étranger.

D'ailleurs les classes sont sur un excellent pied. Aussi les élèves qui se destinent à la carrière de l'enseignement réussissent-elles fort bien aux examens du Bureau des Examinateurs

Nous souhaitons à ces bonnes religieuses le plus grand nombre possible de pensionnaires.

— Samedi dernier M. Victor Laperle, agent de commerce, descendait du train de 11.40 hrs, et regartait dimanche par le convoi de 3.30 heures p. m.

Sa jeune épouse l'avait devancé de quelques jours, car elle aimait à revoir son Alma Mater, les religieuses, ses anciennes maîtresses, au nombre desquelles, elle compte une parente et tous ses anciennes amies qui le revoient toujours avec un nouveau plaisir. Hier, elle se rendait à sa demeure à Montréal en compagnie de Madame Adolphe Biron, épouse d'un de nos marchands.

— M. le Dr L. Doray a la visite de son frère de Montréal.

— M. N. Garceau, rentier, a passé quelques jours à la Pointe du Lac, la semaine dernière. Il s'est ensuite rendu à Québec chez son fils, M. A. Garceau, conducteur du C. P. R. De là, il se rendra à Ste. Louise chez son gendre, M. G. Morin, chef de gare.

— Mme Veuve W. Guimond et sa fille étaient de passage ici mardi dernier. Elles sont reparties le lendemain, se faisant conduire au Cap de la Magdeleine, afin de visiter le Sanctuaire de Notre-Dame du Rosaire.

TOUT EST BIEN QUI FINIT BIEN

Le grec qu'on pensait victime d'une séquestration, est logé à la prison. Deux huissiers, l'ont arrêté sur la rue Craig mardi soir, et se voyant suivi par les amis de leur prisonnier, ne crurent mieux faire que de sauter dans une voiture et d'aller remettre le prévenu aux mains du shérif, qui l'envoya en prison.

C'est un nommé Georges Zarpatani, dont le domicile se trouve au No 22 1-2 rue Ste-Elizabeth.

Il est arrêté en vertu d'un capias sur la plainte d'Abraham Thahani, qui l'accuse d'avoir caché ses biens pour frauder ses créanciers.

FINANCE et COMMERCE

L'Inaction

Est complète à la Bourse et l'on a recours à l'ajournement

LA BANQUE D'ANGLETERRE

Elève son taux d'escompte d'une façon inattendue—La baisse se fait sentir sur le marché de Londres

(Des bureaux du "Journal")

Jeudi, 3 sept.

On continue de jouer au cache-cache à la Bourse, par ce temps de stagnation inouie. Comme hier, on a ajourné à cette après-midi et la séance de ce matin a été totalement nulle.

On parle du Coal et du Steel et l'on en parle même beaucoup, mais l'on ignore toujours de quoi il retourne à leur sujet. Maintenant que le divorce est décidé, on entasse hypothèse sur hypothèse pour expliquer l'affaire, surtout depuis que l'on sait que le divorce a été décidé de consentement mutuel. Le projet de séparation, adopté par les directeurs des compagnies intéressées, a été confié à des avocats habiles, qui auront charge de le mettre à l'épreuve de la critique de la part des actionnaires et de la curiosité des tribunaux.

Le Coal a été faible aujourd'hui, à 83 et le Steel plutôt ferme à 9 1-2.

Le Power est très ferme à 75 1-2.

Le Pacifique Canadien n'a pas bougé et s'est contenté de se replier sur lui-même, dégoûté sans doute de l'insignifiance du marché de Wall Street, qui a été toute la journée complètement dominé par la dépression venue ce matin de Londres, où l'action de la Banque d'Angleterre en élevant son taux d'escompte de 3 à 4 p. c., était tout-à-fait inattendue. Cette décision a jeté une ombre de malaise, tant dans les milieux politiques que dans les milieux financiers, où l'on discute l'opportunité d'une telle augmentation à cette époque. Il est manifeste que Londres craint la retraite de l'or de l'Angleterre pour les besoins du marché américain, alors que la demande est déjà considérable de la part des marchés européens, notamment celui de Berlin. Il n'est pas improbable que la Banque Impériale d'Allemagne suive l'exemple de la Banque d'Angleterre bientôt.

Les dépêches nous annoncent que les sommes considérables d'or, qui ont été aujourd'hui retirées de la Banque d'Angleterre ont été en grande partie affectées au remboursement partiel de l'emprunt des chemins de fer des Pays-Bas, lequel emprunt se chiffre à 545,000,000, qu'il faudra payer d'ici à deux mois.

L'on conçoit que ça n'est pas là un facteur de hausse sur les marchés financiers, car avant d'avoir réuni les fonds nécessaires, ceux, qui ont souscrit à cet emprunt, auront à s'adresser aux banques, ou devront réaliser à la Bourse. Dans ces conditions une hausse est impossible et une baisse est bien possible. A preuve aujourd'hui la chute soudaine et significative des consolidés anglais, qui sont tombés au-dessous du niveau atteint pendant la guerre sud-africaine.

L'assurance que donne lord Rothschild ; ce roi de la finance de tous les mondes, que l'augmentation du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre n'a rien à faire avec la situation politique en Orient, est cependant de nature à calmer bien des angoisses, mais nous restons d'opinion que tant que la révolution en Macédoine et que l'Europe civilisée ne sera pas dédommagée des exactions des Turcs, la Bourse de Londres sera paralysée.

Les cotes suivantes ont été spécialement câblées de Londres aujourd'hui à MM. L. J. Forget et Cie :

Géand-Tronc, 1re préf., 114 ; 2e, 102 ; 3e, 52 3-8.

Pacifique Canadien, 127 3-8.

Baie d'Hudson, 35 3-4.

BOURSE DE MONTREAL

Ventes de l'avant-midi :

25	Can. Pac.	124 1-4
25	Can. Pac.	124 1-4
30	Iron Com.	9 1-2
5	Iron Com.	9 3-4
25	Iron Com.	9 1-2
10	Iron Com.	9 1-2
5	Iron Com.	9 1-4
25	Mo. Power.	75 1-2
25	Mo. Power.	75 1-2
15	Twin City.	93 3-4
6	Detroit.	70
250	Coal Com.	83
10	Coal Com.	83
25	Coal Com.	83
8	Switch pf.	90
14	Mo. St. Ry.	240
15	Richelieu	82
50	N.-Scotia.	86
4	Mchts Bk.	156
96	Bk Commerce	158
200	M. S. R. Bds.	103
10	Bk Hoch.	130
25	Mo. Cotton	115

ETIQUETTE UNION 5 TYPO MONTREAL

MM. L. J. Forget et Cie, courtiers, 1718 rue Notre-Dame, nous fournissent le rapport suivant :

VALEURS	3 Sept. 12.30 a.m. Demande	3 Sept. 12.30 a.m. Offre	2 Sept. 12.30 a.m. Demande	2 Sept. 12.30 a.m. Offre
Pacifique Canadien	124½	124¾	124	124½
Duluth Com.	.....	.....	.....	.....
do pfd.	.....	.....	.....	.....
S. Ry. Montréal	140	200	150	200
do Toronto	100	99	99	99
Twin City Tramgit	91	93	93½	93
Detroit Electric	.....	.....	71½	68½
Toledo Ry	25	.....	25	.....
do Halifax	100	.....	100	.....
do St-Jean	120	100	121	110
Trans. Elec., Winnipeg	215	.....	215	.....
Hamilton do	.....	.....	.....	.....
West India	.....	.....	.....	.....
Che Elen. & Ont.	84	85	84	84½
Mont.-Heat Li. Power	77	79½	77½	79½
NovaScotia Steel Co.	87	85	88½	89
Do. do pref.	.....	.....	.....	.....
Dom. Iron Steel	9¼	9½	9¾	9½
do do pref.	29	30	30	29
Dominion Coal Con.	85	88	89	88½
do pref.	115	110	112½	116
Inter. Coal Com.	.....	.....	.....	.....
do do pref.	.....	.....	.....	.....
Cable Commercial x.	154	150	.....	.....
Télégraph Montr'l, xd	155	154	155	150½
Téléphone Bell, xd	.....	155	.....	155
Marconi	.....	.....	.....	.....
Ogilvie Com.	.....	.....	.....	.....
Ogilvie Fm pref.	138	.....	138	.....
Lake Woods	.....	.....	.....	.....
R. C. Pekr's Ass'n. A	.....	.....	.....	.....
Mont. Steel Works.	.....	.....	.....	.....
Do do pref.	.....	.....	.....	.....
Laurentide Pulp	100	.....	.....	.....
Windsor Hotel	.....	.....	.....	.....
North West Land pfd	.....	.....	.....	.....
Loan and Mortgage	.....	.....	.....	.....
Lake Superior Cons'd	.....	.....	.....	.....
Coton, Montréal	120	110	120	110½
do Dominion	50	.....	50	.....
do Can. Coal	.....	.....	.....	.....
do Marchands	.....	.....	.....	.....
do Montmorency	.....	.....	.....	.....
MINES.—War Eagle	.....	.....	.....	.....
Republic	.....	.....	.....	.....
Payne	.....	.....	.....	.....
Virtue	.....	.....	.....	.....
North Star	.....	.....	.....	.....
Switch Com	.....	.....	.....	.....
do pfd	.....	.....	.....	.....
Banque Montréal xd	.....	260	.....	250
do Ottawa	.....	.....	.....	.....
do Ontario xd	.....	.....	.....	.....
do B.N.A.	.....	.....	.....	.....
do Molsons	.....	.....	.....	.....
do de Toronto	.....	.....	.....	.....
do des Marchands	.....	.....	.....	.....
do Royale	.....	.....	.....	.....
do Nadle E.	.....	.....	.....	.....
do des Cant de l'est	.....	.....	.....	.....
do de Québec	.....	.....	.....	.....
do Nationale	.....	.....	.....	.....
do Union	142	138	142	143
do du Commerce	.....	.....	.....	105
do Hochelaga	.....	.....	.....	.....
D&B.—Land Grant	.....	.....	.....	.....
Dom. Cable Com.	.....	.....	.....	.....
Do do pref.	.....	.....	.....	.....
Peoples H. & L.	.....	.....	.....	.....
Halifax Elec. Ry	.....	.....	.....	.....
Bell Telephone	.....	.....	.....	.....
Can. Col. Cotton	100	.....	100	.....
Dominion Coal	.....	.....	100	.....
Laurentide Pulp	100	.....	100	.....
Dom. Iron & Steel	.....	.....	81	.....
Mo. Street Ry.	105	103	106	103
Ogilvie Milling	.....	.....	115	.....
N. S. Steel & Coal	.....	.....	.....	.....

L'argent à demande à Montréal est à 5 1-2 p.c.

A Londres les taux ont été de 1 1-2 à 2 p.c.

Le taux d'escompte de la Banque d'Angleterre a été élevé aujourd'hui de 3 à 4 p.c.

A New-York, l'argent à demande a été calme de 1 1-2 à 2 p.c. à terme, les taux sont plus faciles de 4 1-2 à 5 3-4 p.c.

Le change sterling est irrégulier de 486.30 à 486.35 à demande.

Les recettes du Pacifique Canadien pour la semaine finissant le 31 août ont été de $1,260,000

Semaine correspondante de 1902 1,113,000

Augmentation $147,000

Les recettes de la compagnie du Grand-Tronc du 22 au 31 août ont été :

1903 - - - - $1,053,124
1902 - - - - 900,240

Augmentation - - $ 153,184

Londres, 3.—L'argent à été abondant aujourd'hui et la demande petite Les retraits d'or de la Banque d'Angleterre pour le compte de Berlin et la perspective que d'autres suivront encoreet l'augmentation du taux de la Banque, ont raffermi les escomptes.

Il y a eu baisse à la Bourse.

Lesconsolidés et les chemins de fer nationaux ont été faibles. Les valeurs américaines ont été irrégulières et ont cloturé plus soutenues.

Londres, 3.—Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre accuse les changements suivants :

Réserve totale,dim - - - -	748,000
Circulation aug - - - - - -	148,000
Espèces dim - - - - - - - -	600,373
Autres garanties aug - - -	159,000
Autres dépôts dim - - - -	1,415,000
Dépôts publics dim - - - -	1,386,000
Billets et Réserve dim - -	732,000
Garanties du gouvernement dim - - - - - - - -	2,008,000

La proportion de la réserve de la Banque à son passif est de 49.49 p.c. cette semaine, contre 48.25 p.c. la semaine dernière.

Londres, 3.— On a retiré de la Banque d'Angleterre aujourd'hui £705,000 pour l'Allemagne, £100,000 pour la Suède, £15,000 pour la Roumanie, et £5,000 pour Batavia.

New-York, 3.— Le comité législatif de la Compagnie Consolidated, Lake Superior ont décidé aujourd'hui de rembourser les trois millions que les actionnaires avaient déposés en vue de l'émission proposée de débentures et qui a été depuis abandonnée.

Paris, 3. — Le Trois pour cent de rentes françaises est coté à 97 francs 60 centimes à terme. Le change sur Londres fait 25 frs., 16 c. sur lettres de change.

Washington 3.— La condition du coton est à 71.2 comparativement à 79.7 au mois de juillet.

BOURSE DE LONDRES

Londres, 3.— Consolidés au comptant, 89 13-16; idem, à terme, 89 15-16; Anaconda, 4 1-8, Atchison, 66 5-8; do pref., 93 3-4, B. & O., 84 3-4, C. P., 107 1-4, Ces. & Ohio, 34 5-8 Chicago Greatwestern, 17 3-4 ; Chicabo, Mil ans St. P., 146 1-2 ; De Beers, 20 5-8; Denver & Rio Grande, 25 3-4; do pref., 80; Erie, 30 5-8; do 1ère pref., 69 1-4; do 2e pref., 53; Ills Central, 137; Louisville & Nashville, 108 1-2; Mo. Kans., &Texas, 20 3-8, N. Y. C. 125 3-4; Norfolk & Western, 65; do pref., 10 1-2; Ont., & Western, 24 1-4; Penna, 64; Rand Mines, 10, Reading, 28, do 1ère pref., 46 1-2 do 2e pref., 35; Southern Ry., 23 1-4; do pref., 87; Southern Pac., 47; Union Pac., 77 5-8; U. P., pref 88 1-2; U. S. Steel, 23 3-4; do préf. 72 3-4; Wabash, 22 1-2; do préf., 36.

BOURSE DE NEW-YORK

M. C. D. Monk, gérant de J. S. Bache et Cie. de New-York, nous fournit le rapport suivant :

VALEURS	3 Sept. Ouver.	Plus haut	Plus bas	Cloture
Amalgam't copper	48¼	48¾	47¾	47¾
American Loco Com.	.....	.....	.....	55¾
do do pref	117½	117¾	117	117
Amer Sugar Ref Co	.....	.....	.....	.....
do do pref	.....	.....	.....	.....
Am. Smitg and Ref	48¾	49¾	48¾	48¾
Am Car Foundry	32	32	32	32
Amonda Min. Co.	81	81¾	80¾	81
A. Top. and St. Fe.	83¾	85	84¼	84¾
Do do pref.	91¼	91¾	91	91
Baltimore and Ohio.	82¾	82¾	82¼	82¾
Do do pref	.....	.....	.....	.....
Brooklyn Rapid T.	45¾	45¾	44¾	44¾
Chic. and Alton Com	.....	.....	.....	.....
Canadian Pacific	124	124½	123¾	124½
Canada Southern	.....	.....	.....	.....
Ches. and Ohio'	32¾	33¾	33¼	33¾
Chic. and N. W.	.....	.....	.....	.....
Ch Mil and St-P.	142¾	142¾	141¾	141¾
Colorado Southern	14¾	14¾	14¼	14¼
Do 1 pfd	.....	.....	.....	.....
Do 1I pfd	.....	.....	.....	.....
Consol'd Gas. N. Y.	174	174¾	173¾	173¾
Col. Fuel and Iron	.....	47¾	45	45
Corn Products	.....	28	28	28
Do do pref.	.....	.....	.....	.....
Cleveland C. C. St-L	.....	.....	.....	.....
Detroit United Ry.	.....	.....	.....	.....
Dele. Lack and W.	.....	.....	.....	.....
Lelaware & Hud.	.....	.....	.....	.....
Denver R. G. Com.	.....	.....	.....	.....
Do. pref.	.....	.....	.....	.....
Duluth S. S. and Alt	.....	.....	.....	.....
Do do pref.	.....	.....	.....	.....
General Electric	.....	.....	.....	.....
Jersey Central	161¾	131¾	161¾	161¾
Iowa Cen Com	.....	.....	.....	.....
Do. do. pref.	.....	.....	.....	.....
Kansas and Tex. com	.....	20	20	20
Do. do. pref.	.....	42	42	42
Lonisville and Nash.	.....	104¾	103	103¾
Manhattan Elev'd	135	135	135	135
Missouri Pacific	94	94	93¾	93¾
Minn. S.P. and S.M.	56¾	56¾	55¾	55¾
Do. do. pref.	.....	.....	.....	.....
Metropolitan Trac.	113¾	113¾	111	111¾
N. Y. C. and Hud.	121¾	122¾	121¾	121¾
Erie Railroad	29¾	30	28¾	28¾
Do do. I pref.	67¾	67¾	67¼	67¼
Do. do II pref.	52	52	52	52
N. Y. Ont. and West.	29¾	29¾	29¼	29¾
Northern Pacific	.....	.....	.....	.....
Norfolk and West.	62¾	62¾	62¾	62¾
Omaha com	.....	.....	.....	.....
Pacific Mail	.....	.....	.....	.....
Penn. R.R.	124¾	124¾	123¾	124
Pressed Steel com.	.....	.....	.....	.....
Do. do. pref. xd.	.....	.....	.....	.....
Peoples' Gas	93¾	93¾	88¾	89¾
Phil. and Reading	55	55	53¾	54¾
Do. 1 pref.	.....	.....	.....	.....
Do. 11 pref.	.....	.....	.....	.....
Pullman	215	.....	.....	.....
Rock Island cert	29	29	28¾	28¾
Southern Ry. com	22¾	23¾	22¾	22¾
Do. do. pref.	84	84	84	84
Southern Pacific	49	49¾	49¼	49¾
T. Coal and Iron	.....	.....	.....	.....
Texas Pacific	27¾	27¾	27	27
Twin City	.....	.....	.....	.....
U. S. Leather com	.....	.....	.....	.....
Do do pref.	.....	.....	.....	.....
U. S. Steel com	28	28¾	27¾	28
Do do pref.	71	71¾	70¾	71
U. S. Rubber com	.....	.....	.....	.....
Do do pref.	.....	.....	.....	.....
Union Pacific com	75¾	75¾	75	75¾
Do do pref.	.....	.....	.....	.....
Wabash	.....	.....	.....	.....
Do do pref	35¾	35¾	35	35
Wester Union Tel	83	83	83	83
Wis. cen. com	.....	.....	.....	.....
Do do pref	.....	.....	.....	.....

New-York, 3.—Le volume des opérations de la journée n'a pas été beaucoup au-dessous de celui d'hier, mais la profonde stagnation du marché a été plus prononcée que jamais.

Le mouvement de hausse d'hier a été arrêté ce matin par de fortes réalisations. La baisse n'a pas été considérable. La dépression du marché de Londres à la suite de l'augmentation du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre a affecté le marché de New-York, mais les ventes exécutées pour le compte de Londres ont été légères. Le change étranger a répondu à l'augmentation du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre mais le marché monétaire américain n'a pas été affecté.

La chute du Colorado Fuel est la conséquence de la passation du dividende sur les actions préférentielles.

Le marché a cloturé lourd à la baisse.

BEURRE ET FROMAGE

FROMAGE.—Le fromage continue, de monter sur les marchés de la campagne et le marché local est très ferme aux prix d'hier. On a payé 11c dans Ontario hier et aujourd'hui. On cote le fromage de Québec de 10 1-2 à 10 3-4c.

BEURRE.—Le marché est ferme. Les choix se vendent 18 1-2c. et l'on cote les crémeries de 19 à 19 1-4c.

PRODUIT DE LA FERME

OEUFS.—Le marché est ferme. On vale de 14 3-4 à 15c. les œufs frais, et 18 1-2 les œufs strictement frais choisis.

POMMES DE TERRE.— Le marché est actif et soutenu. Les commerçants paient 55c. la poche de 90 livres, et revendent à 65c.

FEVES.— Les fèves se vendent $1.50 le boisseau en lots de gros.

MARCHE AUX GRAINS

Le blé a baissé de 3-8c sur le mois de décembre à Chicago ; le maïs au contraire monte et gagne 1-4c sur décembre, demeurant ferme aux cours d'hier sur l'option de septembre. L'avoine gagne 3-8 à 1-2c.

Liverpool cloture soutenu aux niveau d'hier à 6 s. 6 3-8 d. et 6 s 6 5-8 d. pour les deux mois.

On offre encore de 84 1-8c à 85c, à flot, Fort William, pour le blé No 1 dur de Manitoba, et de 83 1-2 à 84c pour le No 1 du Nord; mais il n'y a pasde vendeurs.

Il n'y a pas de changement à Montréal.

On cote l'avoine No 2 blanche de 34 1-2 à 35c. à flot et de 37 à 37 1-2c en magasin ; les pois 72c. à flot ; le seigle 50c. dans l'est et 57c à flot ; le blé-d'Inde américain 59 1-2c.

Le marché aux farines est actif et ferme à la hausse récente.

On cote les patentes du Manitoba, de $4.50 à $4.60; les fortes de boulangers, de $4.20 à $4.30 ; les straights rollers de $3.75 à $3.80 en baril et de $1.75 à $1.80 en sacs.

On cote l'avoine roulée à $3.90 en baril et $1.85 en sacs.

LA CLOTURE A CHICAGO

Chicago, 3.—Les cours ont cloturé comme suit :

Blé.—Sept., 81 1-8, vieux, 81 1-8 ; déc., 82 1-2 à 5-8, vieux, 85 5-8 ; mai, 84 1-2.

Maïs.—Sept., 52 3-8 ; déc., 51 7-8 ; mai, 51 7-8.

Avoine.—Sept., 36 1-8 ; déc., 37 1-4; mai, 39 à 1-8.

Lard.—Sept., 12.45 ; oct., 12.67 ; mai, 13.20.

Saindoux.—Sept., 8.62 1-2 ; octi, 7.77 1-2 ; déc., 7.25 ; janv., 7.12.

Côtes.—Sept., 8.00 ; oct., 7.95 ; janv., 6.75 à 6.77 1-2.

MARCHE DE CHICAGO

3 septembre.

Vente	Plus haut	Plus bas	Clo ture
BLE, septembre			
81 1-4-3-8	81 7-8	81	81 1-8
Blé dec.:			
82 3-4-7-8	83 1-4	82 1-2	82 1-2
MAIS, sept:			
52 5-8	53	52 3-8	52 3-8
Mais, dec.:			
51 5-8-3-4	.....	.....	51 7-8
AVOINE, sept.			
35 1-2	36 1-4	35 3-8-1-2	36 1-4
Avoine, dec.,			
36 3-4	37 1-2	36 3-4	37 1-4
LARD, sept. :			
.....	1245	1240	1245
Lard, oct.:			
.....	1275	1260	1267
SAINDOUX, sept.			
.....	865-7	860	862
Saindoux, oct.:			
777	780	775	777
COTES : Sept.			
787	800	767	800
Côtes, oct.:			
785	797	785	795

LE FOIN

Le marché est ferme mais sans changement encore.

On cote sur rails à Montréal, à la tonne en lots de char, foin No 1, de $10.50 à $11,50 No 2, de $9.50 à $10-00 et mélangé de trèfle de $8 à $10.

Nouvelles Maritimes

SONT ARRIVES

L'"Ovidia," McLean, Kennedy & Cie, de Québec, avec une partie de cargaison.

—Le "Manchester Importer," Furness, Withy, de Manchester, avec cargaison générale.

—L'"Alexandrian," ligne Leyland,d'Anvers, avec cargaison générale.

—Le "A. S. Fessender," de Détroit, sur lest.

SONT PARTIS

Le "Peter Jebsen," Dominion Coal, pour Sydney, sur lest.

—Le "Mystic," Dominion Coal, pour Sydney, sur lest.

—Le "Bonavista," Dominion Coal,pour St-Jean, avec cargaison générale.

—Le "Montrose," Canadian Pacific Atlantic, pour Bristol, avec passagers et cargaison générale.

DANS LE PORT

—Le "New Mount," James Thom, près du Parc Sohmer.

—Le "Tunistan," ligne Allan, au quai Alexandra.

—Le "Dominion," ligne Dominion, au quai Alexandra.

—L'"Hektos," Blackley, Lemieux, près du Parc Sohmer.

—Le "Baltique," Blackley, Lemieux, à Hochelaga.

—Le "Bonavista," DominionCoal, près du Parc Sohmer.

—L'"Alcides," ligne Donaldson, au quai Jacques-Cartier.

—Le "Sardinian," ligne Allan, au quai Alexandra.

—L'"Iona," R. Reford, au quai Victoria.

—L'"Orcadian," ligne Allan, au quai Alexandra.

—Le "Mystic," Dominion Coal, à la Pointe du Moulin à Vent.

—Le "Peter Jebsen," Dominion Coal, à la Pointe du Moulin à Vent.

—Le "Manchester Importer," ligne Manchester, au quai Jacques-Cartier.

—L'"Ovidia," McLean, Konnedy & Cie, près du Parc Sohmer.

—Le "Manchester Importer," Furness, Withy, au quai Jacques-Cartier.

—Le "Fessender," canonnière du gouvernement américain, à la section 12, près des bureaux de la Commission du Port.

—L'"Alexandrian," ligne Leyland, près du Parc Sohmer.

DEPART DU "MONTROSE"

Le steamer "Montrose," Canadian Pacific Atlantic, dont partir ce matin pour Bristol, avec une cargaison générale et les passagers de première classe dont les noms suivent :

M. et Mme Wm Arnall, Newquay ; M. et Mme Wm Cairns, M. John Costigan, Mlle T. Haden, Mnt Ham, Montréal ; M. A. E. Iles, Bristol ; Mme Edwin Jackson et bébé, Newport ; M. Prittle, Dr A. Tingle, Toronto ; Miss R. Maria Vindin, Mlle R. Vindin, Mlle Marguerite Vindin, Mlle M. Vindin, Mlle Joséphine Vindin.

LE "KENSINGTON"

Le steamer "Kensington," ligne Dominion, de Liverpool, est attendu ici pour demain soir. Voici la liste des passagers de première classe qui sonot à bord: M. C. S. M. Bain, Sénateur G. T. Baird, Mme Baird, Mlle Baird, M. L. Ball, M. Henry Barry, Dr H. S. Birkett, Mme Birkett, Mlle Winnifred Birkett, M. J. C. Broome, Mlle Jane L. Brownell, M. A. Brownsword, M. Alexander Bruce, Miss Bruce, M. John Bussey, Mme Bussey, Mlle Lucille Carkener, M. E. S. Cheatle, M. S. M. Child, Mme Child, M. Geo. E. Chisholm, Mme Chisholm, M. Hector Chisholm, Mlle Madeline Chisholm, Rév. De Coene, M. J. Couse, Mme A. H. Downes, Mlle M. J. Downes, Mlle M. L. Downes, Mlle M. Durand, Hon. L. A. Emery, Mme Emery, Mlle Lucille Field, Mlle Marcia Field, Mlle Elsa Field, M. John Fitch, Mme S. F. Fryer, M. Marcel Gabard, Mme Gabard, Rév. Garrant, Mlle Gilmour, Mlle L. Guest, M. C. W. Hammond, Mlle Mercy J. Hayes, Mme T. Holmes-Orr, Mme T. E. G. Howell, M. Alphonse Jongers, Mme Jongers, Capt. Kindersley, Mme Kindersley, Mlle E. Kindersley, M. G. Kindersley, Mlle Livingstone, M. J. B. Martin, Mme P. S. Martin, M. R. A. McCormick, Mme Wm McCormick, M. A. F. McLean, Mme McLean, et enfant, Mlle Katherine Mercer, Mlle M. Merry, Mlle E. Merry, M. David St-Onge, M. Thomas Parish, M. R. H. Potts, Rév. Hathaye, M. Robertshaw, M. S. Ross, Mme Ross, Mlle Smith, J. Alver E. Snow, Mme Snow, M. H. Spratt, Mme H. Spratt, Mlle Sarah Steele, Mlle Frances Swope, M. G. H. Thorpe, Mlle Mamie Waldo, Mlle Lelia L. Walz, M. Gerald Wilson, Mme Wilson.

SONT ATTENDUS

Arr.veront ici aujourd'hui les steamers, "Bengore Head," de Maryport, avec cargaison de rails ; "Turcoman," de Bristol, et "Campana," de Pictou.

MOUVEMENT DES VAISSEAUX

New-York, 3. — Le "Barbarossa," de Brêmes, a passé le phare Nantucket à 6.30 ce matin.

New-York, 3. — Arrivés : "Pretoria," de Hambourg ; "Calabria," de Marseille, Livourne et Naples.

Liverpool, 3. — Arrivé le 2 : "Montfort," de Montréal.

Plymouth, 3. — Arrivé : "Auguste Victoria," de New-York.

Hambourg, 3. — Arrivé : "Pennsylvania," de New-York.

Cherbourg, 3. — Arrivé : "Auguste Victoria," de New-York.

Londres, 3. — Arrivé : "Hibernian," de Montréal.

Queenstown, 3. — Arrivé : "Commonwealth," he Boston.

AUX HOTELS

SONT AU RIENDEAU : —

Ulric Roch, St-Gabriel de Brandon ; Mlle L. Lairance, Pembroke ; Alf. Beauchemin, Sore. ; F. O. Domingue, Mme P. Domingue, Mme et Mlle H. Poirier, Rexton Falls ; Jean Monette, St-Jérôme ; Adélard Carpentieri St-Elphège ; P. W. Marier, St-Tite ; B. Beaulieu, St-Jérôme ; J. N. Fleury, Québec ; T. A. Gauthier, Acton Vale ; A. H. Petit, M.D., Lawrence, Mass. ; P. P. E. Petit, N.P., St-Jérôme ; Mme C. Desnoyers, Chambly Bassin ; P. Peloquin, St-Ours ; D. Z. Guay, Ste-Agathe ; Wilfrid Foisy, St-Chrysostome ; F. D. Renaud, St-Jean ; J. B. Moreault, St-Ours ; M. et Mme H. Gauthier, Ottawa ; L. E. Charron, St-Denis ; M. et Mme E. Fleury et enfants, Knowlton ; P. Fortin, Boucherville ; E. N. Hébert, Ste-Blaise ; Joseph Lord, Brooklyn ; P. H. Merezzi, Napierville ; N. J. Millette, St-Jean ; B. N. Cayer, A. H. Mount, Scottsville ; J. C. Moisan, L'Assomption ; Louis V. Labelle, Joliette ; A. A. Lefebvre, Labelle ; H. Brown, Toronto ; G. J. Tessier, Ottawa ; P. V. Savard, P. Boileau, Ile Bizard ; M. et Mlle Nap. Roy, Trois-Rivières ; G. Marquis, Batiscan ; Philippe Barbeau, Québec ; M. et Mme Albert Cantin, Ottawa ; Maud DeLara, Ellen Richards, New-York City.

SONT AU ST. JAMES : —

J. C. Beaudette, Plessisville ; M. et Mme Jos. Stanton, Pittsburg ; Geo. W. Henderson, Philadelphie, Pa. ; Art. Neville, Boston ; A. Agnew et famille, Jas Finlayson, Frank Koertzen, Glasgow ; N. L. Brook, Montpelier, Vt. ; D. H. Taylor, Rochester, N.Y. ; J. L. Branch, Mme J. L. Branch et fille, Mme Olga McAlpine et fils, New-York ; M. et Mme F. J. Freeman, Watertown ; J. S. Porcheron, Champlain ; W. W. Davies et famille, South Wales ; D. C. Brosnan, Ogdensburg, N.Y. ; S. G. A. Dewey, Chapin, N.Y.

UN NOUVEAU DIOCESE

Lowell, Mass., 3.—On parle beaucoup, en cette ville, de la création probable d'un nouveau diocèse dans la province ecclésiastique de Boston,dont Lowell serait le siège.

S'il faut en croire une dépêche reçue mercredi, le nouveau diocèse serait une question réglée par les autorités vaticanes, qui diviseront en même temps le diocèse de l'Est et de l'Ouest.

Quel sera le premier évêque de Lowell ? C'est la question du jour. Et l'on y répond presque invariablement par le nom de l'abbé Michael Ronan, curé de St. Peter.

M. l'abbé Ronan est actuellement a Rome. C'est un homme de 60 ans, Américain né en Irlande, et qui administre depuis 15 ans la paroisse de St. Peter, dont l'église, une des plus belles de la Nouvelle-Angleterre, a coûté environ $500.000.

Le nouveau diocèse aura une forte population catholique. De fait, à Lowell seulement, il y a huit églises fréquentées par plus de 60.000 fidèles

QUI VEUT, PEUT

Voulez-vous guérir votre rhume rapidement et sûrement? Il n'y a qu'à prendre du BAUME RHUMAL.

219-2

NOUVELLES DE DRUMMONDVILLE

Drummondville, 3— Quoiqu'en dise les libéraux, le parti conservateur est loin d'être mort dans la Province de Québec.

Dans différents endroits, des organisations locales sont à se former, en vue de faire triompher la cause conservatrice, aux prochaines élections générales.

A Drummondville, le 31 août dernier, les conservateurs de cette ville se sont réunis et ont fondé un club politique, avec l'intention d'agir comme organisation centrale des forces du comté de Drummond.

A cette fin ils ont décidé de travailler à la formation d'un club conservateur dans toutes les paroisses du comté de Drummond.

Les premiers officiers de ce club sont:— M. Henri Vassal, industriel, Président d'Honneur; M. Emile Lafontaine, marchand, Président ; M. Napoléon Pelletier, entrepreneur, Vice-Président; M. Alexandre Mercure, comptable, secrétaire, M. Orogène, Gosselin, industriel, assistant-secrétairei et M. Stanislas Montplaisir, trésorier.

SAINT-HYACINTHE

3 septembre 1903

—La Haute Cour des Forestiers Indépendants de la province de Québec se réunira à Magog, les 16, 17 et 18 septembre, sous la présidence du chef Suprême de l'Ordre Dr Oronyatheka.

Les Cours de St-Hyacinthe seront représentées à cette importante assemblée par les délégués suivants:

Cour St-Hyacinthe: MM. T. G. Trahan et Lamoureux.

Cour Girouard: MM. J. C. Etienne et Alf. Gendron.

Cour Xénophon: MM. Eus. Bourgeois et Dr U. St-Jacques.

Cour Dessaulles: A. Côté et L. A. Massé.

—La dame Marie Caron, dont nous avons raconté les frasques dernièrement, a été condamnée en cour du Recorder à $5 d'amende et à $3 de frais ou à 1 mois, pour tapage sur la voie publique.

—Les ateliers de tricot et tissage de la compagnie Penman sont momentanément au repos pour cause d'installation d'un nouveau et plus puissant moteur. Le travail reprendra incessamment.

CURIEUX ACCIDENT

M. Cyrille Gouin, commis chez M. Lescarbeau, hotelier de la rue Ste-Catherine, s'est blessé sérieusement hier matin à la main. En faisant glisser un morceau de glace dans le bassin il heurta une bouteille de bière au gingembre. La bouteille éclata, et les morceaux de verre projetés avec force, vinrent s'enfoncer dans les chairs de la main.

COMMISSION ROGATOIRE A NEW-YORK

Le juge Desnoyers, part ce soir pour New-York, nommé par le juge en chef, sir Alexandre Lacoste, pour faire une enquête des témoins comme commissaire spécial dans la cause de Bachrack Blackley & Levy, marchand de Toronto, accusés de conspiration pour frauder les créanciers de Geo. Margolius.

M. Lomax, accordé comme sténographe à l'hon. juge Desnoyers, l'a devancé de quelques jours.

Représenteront la couronne : M. J.-P. Cooke, C.R., la poursuite privée, M. S.-W. Jacobs, et la défense, MM. R.-A.E. Greenshields et A.-N. Wilks.

Le journal de Francoise

SOMMAIRE

Chanson Roumaine (Poésie)'—Hélène Vacaresco.
Ignis Ardens—Chrétienne et démocrate.
Un saint qui détruit les rats.—Em.B. Gauvreau.
Oublié, Paul Hyssons.
Une reine des From

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Osler soulève une question de privilège au sujet de certaines accusations portées par M. Scott

Les débats se continuent sur la clause deux du contrat du transcontinental

(De notre correspondant spécial)

Ottawa, 3 septembre.

SEANCE DU MATIN

La séance du matin est consacrée à la discussion d'une question de privilège soulevée par M. OSLER, au sujet de certaines accusations portées par M. W. SCOTT, d'Assiniboine, alors que M. Osler était absent de la chambre. M. Scott avait accusé M. Osler d'être un "grafter" ou parasite dans ses relations avec certains chemins de fer.

M. Osler, parlant des accusations portées contre lui en son absence de la chambre, dit que c'est là l'œuvre d'un lâche. M. Scott l'a accusé de faire partie de la bande de "Grafters" qui a accaparé la somme de $15,000,000 dans ses relations avec certains chemins de fer. M. Osler déclare qu'il n'y a pas un iota de vrai dans ces accusations.

M. Osler explique ensuite la nature de ses relations avec la Compagnie Qu'Appelle Long Lake et Saskatchewan. Il s'était occupé, pour la compagnie des bons de la société et il avait même été envoyé en Angleterre par Sir John MacDonald. C'était alors au lendemain de la rébellion du Nord-Ouest, et sir John désirait au plus tôt ce chemin de fer. Tout, l'argent réalisé par la vente des bons et des terrains, a été consacré à la construction du chemin.

M. Osler dit que la société, dont il faisait lui-même partie, n'a reçu alors que la commission ordinaire. M. Ross n'a reçu que ce qui lui était dû en sa qualité d'entrepreneur, et il n'avait autre intérêt en cette affaire.

En ce qui concerne la question du chemin de fer de Calgary à Edmonton, M. Osler dit qu'il a acheté lui-même pour la somme de $70,000 de bons et que ceux-ci ont baissé à 75 cents dans la piastre.

SEANCE DU MATIN

M. McCREARY est d'avis que M. Osler a joué le rôle d'un homme intéressé dans les transactions de chemin de fer de l'ouest en 1888.

M. MONK dit que la question se résume à savoir au juste la signification des expressions employées. M. Scott a dit dans un discours que M. Osler était un "grafter", et un mot de ce genre n'a pas sa place en Chambre. Le député de Toronto-Ouest a nié l'accusation, et il ajoute qu'il n'était aucunement l'un des promoteurs des compagnies de l'Ouest. Quant aux terres pour villes M. Osler était syndic avec lord Strathcona et M. Angers. Personne ne peut dire quoi que ce soit contre l'honnêteté de ces personnes.

M. Scott a eu tort de parler comme il l'a fait et, maintenant, il n'a qu'une chose à faire: rétracter ses accusations et retirer son expression de "grafter".

M. MONK trouve que, cette année, les règlements de la Chambre sont peu observés.

M. SCOTT dit que le député de Toronto-Ouest, pendant un de ses discours dans une assemblée publique, a déclaré qu'un des ministres n'était ni plus ni moins qu'un voleur.

M. l'Orateur dit que la discussion ne peut continuer de cette manière.

M. SCOTT continue : M. Osler nie qu'il ait été l'un des promoteurs des compagnies de chemins de fer en question, et alors il retire les expressions employées dans son discours.

L'Orateur déclare l'incident clos.

MM. CLANCY et INGRAM veulent ensuite reprendre la discussion, mais l'Orateur ne le permet pas.

CHANGEMENT AU TRANSCONTINENTAL

M. MONK appelle l'attention du gouvernement sur certaines rumeurs au sujet du Grand-Tronc-Pacifique. A plusieurs endroits l'on veut qu'il y ait modifications dans le tracé. L'on parle aussi d'abandonner la section entre Moncton et Québec. Ailleurs, l'on prétend que la partie entre Québec et Winnipeg ne sera pas construite.

Sir Wilfrid LAURIER dit qu'il a joute ordinairement peu de foi aux rumeurs et que, dans le cas actuel, elles sont absolument insensées. Le projet du Grand-Tronc-Pacifique sera exécuté d'après le plan présenté à la Chambre.

LE GRAND-TRONC-PACIFIQUE

La discussion reprend sur la clause 2 du bill du transcontinental. En reponse à une question de M. KENP, Sir Wilfrid LAURIER dit que le gouvernement, en construisant le Grand-Tronc-Pacifique n'a nullement l'intention d'abandonner les canaux comme moyens de transport, mais ces derniers seuls ne peuvent suffire.

En ce qui concerne ce qui a été dit à l'effet que le transport des grains de l'ouest, par voie de navigation, est meilleur marché que par chemin de fer, et qu'il faut adopter la première, Sir Wilfrid ajoute qu'on oublie qu'en adoptant ce moyen le producteur est obligé d'attendre au printemps pour expédier son grain, ce qui est un détriment. Quant à ce qui a été dit que le gouvernement ne connaissait pas le pays que le transcontinental va traverser, de Winnipeg à Québec, nous pouvons, dit Sir Wilfrid Laurier, informer les députés que dans quelques jours on pourra déposer devant la chambre un pamphlet qui démontrera que le gouvernement sait parfaitement que les trois-quarts de cette partie du pays se composent de plateaux faciles à traverser.

M. BROCK est d'avis que si réellement le gouvernement est au fait du caractère du pays au travers duquel le transcontinental va passer, ce même gouvernement a tout à gagner à soumettre son projet au peuple et à ne pas l'imposer tel qu'il le fait à l'heure qu'il est. Le peuple, en général, est opposé à la réalisation du projet en question, et il demande que le gouvernement attende quelque temps et ne brusque pas les choses.

M. MURRAY se déclare en faveur du développement des voies de navigation. Il approuve le projet de construction d'une voie de transport via la Baie Georgienne. Il est d'avis, que jamais les chemins de fer ne pourront avantageusement entrer en concurrence avec les bateaux pour le transport des grains de l'Ouest ou d'ailleurs.

M. Murray regrette de ne pas pouvoir approuver les vues de Sir Wilfrid Laurier sur cette question. Il verrait avec le plus grand plaisir le gouvernement réaliser le projet du canal de la Baie Georgienne.

M. HYDE, de Brantford, est d'avis qu'on gaspille trop de temps à traiter la question du grain de l'ouest. Il considère qu'on ne parle qu'en vue des prochaines élections. On parle, pour parler.

M. TAYLOR accuse sir William Mulock d'avoir dénaturé le discours de M. Borden, sur le Grand-Tronc-Pacifique. Il s'agit surtout du parcours du Canada Atlantique aux Etats-Unis. Ce chemin de fer est sur territoire canadien, moins quelques milles. Sir Wm Mulock fait dire le contraire. Il déclare qu'il faut que les députés obtiennent tous les renseignements voulus, sinon la session durera un temps illimité.

M. KEMP aimerait à savoir du gouvernement pourquoi, après avoir nommé une commission de transport, l'on attend pas un rapport avant de presser la question du transcontinental, qui jamais ne donnera satisfaction pour le transport du grain. Il croit que la différence dans le cout du transport par voie ferrée sera plus grande pour les fermiers de l'Ouest que la perte qu'ils pouvaient faire en mettant leur grain en entrepot, pendant l'hiver. Depuis l'automne dernier, le Pacifique Canadien a beaucoup augmenté son matériel roulant et depuis peu $15,000,000 ont été dépensés à cet effet. Les cultivateurs du Nord-Ouest seront satisfaits du service que la compagnie peut maintenant leur donner.

M. MONK, dit que le gouvernement peut être certain que l'opposition ne cherche pas à faire de l'obstruction au projet du gouvernement, mais la question est de grande importance et il est du devoir de chaque député de demander des renseignements. Personne ne peut se soustraire à ce devoir envers ses électeurs.

SEANCE DU SOIR

M. MONK fait remarquer à la chambre qu'il ne s'agit pas de glisser légèrement sur les clauses du contrat ou du bill. La question est d'une trop haute importance pour la traiter à la légèreté. Il faut examiner et scruter les détails de ce contrat.

Le gouvernement devrait donner d'une façon plus précise le tracé approximatif du nouveau chemin de fer. Ce qu'on en connait à l'heure qu'il est bien vague. Le gouvernement ne veut donner des renseignements à ce sujet que lorsque le bill sera adopté et que l'argent aura été voté.

Le colonel HUGHES condamne la route de l'Est projetée pour le transport du grain. Les pentes ne permettent pas d'en faire une voie moderne pour ce trafic. L'on a parlé de trois routes, pour la section de l'Est. Laquelle sera choisie ?

L'hon. M. Fielding répond que ce sera le chemin le plus court entre Moncton et Québec, en passant au centre du Nouveau-Brunswick.

Il dit aussi que le député de Bellechasse a donné beaucoup de renseignements sur la secton, de l'Est, mais ils ne s'appliquent pas à la partie du pays qui sera traversée par le transcontinental, du moins d'après ce qui a été appris par le peu de renseignements donnés. Le colonel discute en détails la section de Lévis à Moncton et ne donne aucun argument nouveau.

Il est suivi de MM. LENNOX et OSLER.

Ce dernier dit que le gouvernement traite la question à la légère. Il favorise l'entrée du Grand-Tronc au Nord-Ouest et dit que cette section sera construite en deux ans. Mais, en attendant la construction de la partie de l'Est, le trafic sera dirigé vers les ports américains, débouchés naturels du Grand-Tronc.

Avec le projet de M. Borden, il en sera autrement. C'est le seul qui fera progresser le pays, sans nuire à aucune branche du transport.

La discussion se continue entre MM. CLANCY, RICHARDSON et LANCASTER. Il est probable que la séance durera encore quelques heures. Il est 2.20 heures.

La fin de notre correspondance parlementaire de mardi matin, qui avait trait aux votes donnés sur le Grand-Tronc-Pacifique, reçue trop tard, a été laissée de côté, mais, comme mieux vaut tard que jamais, nous croyons devoir la publier ce matin. La voici:

L'amendement de M. BOYD demandant d'étendre le système des chemins de fer du gouvernement et de le placer en dehors de l'influence des partis politiques, a été défait par un vote de 119 contre 68, soit une majorité de 51 contre.

L'amendement de M. PUTTEE, proposant que le gouvernement soit propriétaire des voies ferrées, est également rejeté, par un vote de 135 contre 50, soit une majorité de 85 contre.

M. CASGRAIN a ensuite proposé, secondé par le Dr REID, de Grenville qu'il est désirable de suspendre la sanction du contrat passé avec les promoteurs du Grand-Tronc-Pacifique jusqu'à ce qu'on ait reçu le rapport de la commission de transport et que les membres de la Chambre aient eu l'opportunité de consulter leurs constituants sur ce contrat.

Cet amendement a été rejetée par un vote de 117 contre 70, soit une majorité de 47 contre.

M. Blair a voté pour cet amendement.

La motion principale a été adoptée par un vote de 117 contre 51, c'est-à-dire par une majorité de 46.

L'opposition proposera un vote de non confiance sur la seconde lecture des résolutions. C'est M. MONK député de Jacques-Cartier, qui en a donné avis.

AU SENAT

Les sénateurs LANDRY et BERNIER ont fait revivre, pour quelques instants, la question des écoles du Manitoba.

On sait que des délégués sont venus demander au gouvernement fédéral d'intervenir dans la question des écoles.

L'hon. M. LANDRY a demandé copie de la réponse écrite donnée par le premier ministre, Sir Wilfrid Laurier, et par le ministre de la justice, l'hon. M. Fitzpatrick, au mémoire présenté par les délégués, et, au cas où aucune réponse écrite n'aurait été donnée par le premier ministre, toute information sur le caractère des demandes présentées par la dite délégation, la réponse donnée ou les mesures prises par le premier ministre ou le ministre de la justice.

L'hon. SCOTT, au nom du gouvernement, a dit que la réponse était confidentielle et que le gouvernement ne voulait pas la rendre publique.

L'hon. M. WATSON a ajouté que la loi actuelle, passée conformément au règlement Laurier, fonctionnait parfaitement au Manitoba, sauf à Winnipeg, où les taxes sont évidemment lourdes. En tout cas c'est au gouvernement conservateur Roblin d'y voir. Les catholiques sont satisfaits et on en a eu la preuve dans les dernières élections provinciales où le fils du sénateur Bernier qui a voulu exploiter la question des écoles et revendiquer l'appui de Mgr Langevin s'est fait battre. De plus, dans toutes les divisions, sauf une ou deux où la majorité est catholique, des libéraux ont été élus.

L'hon. M. Dandurand fit remarquer que s'il y avait des difficultés au Manitoba, tout dépendait du fait que les conservateurs n'avaient jamais eu le courage de désavouer la loi des écoles, quand ils en avaient le pouvoir.

L'hon. M. LANDRY a fait un brillant exposé de la question des écoles.

Lo motion de M. Landry a passé, avec l'entente qu'il n'aurait pas ce qu'il demande.

HOSPICE POUR LES ENFANTS INFIRMES

Les $25,000 léguées par le testament de feu M. James Cooper, à la Children's Memorial Hospital, seront probablement affectées à la construction d'un édifice pour recevoir et soigner les enfants infirmes.

M. Melbourne Tait, George H. Smithers, Dr A. Mackenzie Forbes, Hon. S.-A. Fisher, W.-M. Ramsay, Dr F.-W. Ross (Québec), Dr T.-G. Roddick, R. Reford, Hugh Graham, Dr James Stewart et George G. Foster, K.C., se réuniront dans le courant de septembre pour mettre la dernière main à cette entreprise.

EN ALSACE-LORRAINE

Berlin, 3.— Des incidents provoqués par la sévérité de l'administration contre ce qui est français, en Alsace-Lorraine, comme par exemple l'interdiction de porter des uniformes français sur la scène au théâtre ou la défense de mettre en français les enseignes des magasins ont amené beaucoup de journaux allemands à reprocher récemment au gouvernement sa façon de blesser sans utilité la sensibilité de la population des provinces annexées et de rendre odieuse l'administration allemande.

POUR UN POCHARD

L'ambulance de l'hôpital Notre-Dame s'est rendue hier soir au coin des rues Craig et Papineau pour un pochard qui s'était blessé à la tête en tombant.

CANDIDAT CONSERVATEUR

Halifax, 3.—Les conservateurs de Hants, réunis en convention, ont choisi, aujourd'hui, M. A. Putnam, ex-M. P., comme leur candidat pour ce comté à la prochaine élection fédérale.

Pour les Filles Pales, Chétives et Anémiques

Qui sont faibles, langoureuses et découragées, il n'y a pas de préparations aussi efficaces que la

NOURRITURE DU Dr CHASE POUR LES NERFS

On s'est souvent posé cette question: Pourquoi la Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs obtient-elle un succès aussi remarquable dans le traitement des maladies des filles et des femmes ? Voici pourquoi : C'est parce que la Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs forme directement un sang nouveau, riche et vivifiant.

Presque toutes les maladies des femmes sont dues au manque de qualité ou de quantité du sang, et elles peuvent être surmontées radicalement une fois que le sang est enrichi.

La Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs renforce et rend la santé à une foule de filles et de femmes pâles, faibles et anémiques, et apporte un soulagement durable à tous ceux qui en font usage.

Mme Welcher, épouse du conducteur Welcher, du G. T. R., 147 rue Congrégation, Montréal, Qué., dit : "Ma fille n'était pas bien du tout. Elle n'avait pas d'appétit, était pâle et faible, ses nerfs étaient détendus, et parfois, elle souffrait beaucoup du mal de tête. Je lui procurai une boîte de Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs, et depuis qu'elle en a fait usage, et il n'y a pas longtemps, elle jouit d'une santé parfaite. Cette préparation lui a donné bon appétit, elle a un bien meilleur teint, elle est plus forte et jouit d'une meilleure santé sous tous rapports. La Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs est certainement le meilleur tonique que nous ayons jamais eu à la maison."

Remarquez, en prenant cet excellent aliment curatif, comme il ajoute de nouveaux tissus et une nouvelle chair à votre corps. Par l'intermédiaire du sang et des nerfs, la Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs donne une nouvelle vigueur et une nouvelle énergie à tous les organes du corps humain, et surmonte la maladie. 50 cents la boîte, chez tous les marchands de remèdes, ou d'Edmanson, Bates and Co., Toronto. Pour vous protéger contre les imitations, le portrait et la signature du Dr A. W. Chase se trouvent sur chaque boîte.

Aux Etats-Unis, la Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs est connue sous le nom de Dr Chase's Nerve Pills et n'est manufacturée que par la Dr A. W. Chase Medecine Co., de Buffalo, N.Y.

BUCOLIQUE

Le gouvernement de la république vient d'apporter à la cause des Boers une flatteuse, quoique tardive, adhésion, en faisant défiler à la revue du 14 juillet des troupes arborant la tenue des héroïques bouviers du Transvaal. Ce costume, qui répond aux nécessités du climat sud-africain, a paru nécessaire pour abriter nos vaillants soldats dans la zone torride de l'hippodrome de Longchamp.

On a remarqué que nos troupiers ne portaient point d'ombrelle, quoique le soleil fût déjà, malgré l'heure matinale, à une certaine altitude au-dessus de l'horizon. Quelques députés ont cru devoir faire sur ce point des remontrances au ministre, qui leur a donné l'assurance qu'une forte commande d'ombrelles de guerre était passée, et que si la livraison n'avait pas été faite en temps utile, cela tenait uniquement à ce que les grandes maisons de fournitures militaires, ne possédaient pas, quant à présent, cet article dans leur matériel courant.

D'autres essais vont être poursuivis en vue d'améliorer la tenue militaire sous le rapport du confortable ; aussi bien, le chapeau boer est lourd et grossier, et bien des gens, surtout dans le monde politique, préfèrent le Panama.

Dans le même ordre d'idées, la vareuse, pourrait être avantageusement remplacée par le tricot cycliste et le fusil Lebel par une canne à pêche. Il est question de former, avec cet armement démocratique, un corps d'élite, qui serait préposé à la garde du Parlement. On fait valoir, en faveur de cette innovation, l'agrément qu'il y aurait pour les troupes de services à pêcher à la ligne sur les bords de la Seine, pendant les longs espaces de temps durant lesquels la population parisienne s'abstient d'envahir le Palais-Bourbon.

La baïonnette, modèle 1886, ne subira qu'une modification de détail: on gravera sur la lame cette devise, empruntée à l'épée d'un de nos plus pacifiques académiciens: "Tu ne tueras point!"

Il va sans dire que le ministre de la marine ne sera pas en reste avec son collègue de la guerre sur le chapitre des réformes humanitaires, et nous tenons de bonne source que, si son budget n'a pas encore été remis à la Commission du budget, ce retard est uniquement dû à l'énorme travail que représente pour M. Pelletan la rédaction d'un programme naval dont voici les points essentiels: Plus de cuirassés en chantiers; les torpilleurs et les sous-marins eux-mêmes, considérés comme des unités trop encombrantes, feront place à de svelttes périssoires du type insubmersible, dont les plaques de blindage seront constituées par des matériaux provenant de la démolition du palais de dame Tartine: un savant alliage de beurre frais et de confiture avec le macaron et le chou à la crème,—composition inédite, dont la découverte est due à M. Tissier, l'éminent chimiste de la rue Royale, et qui joint au mérite d'une élasticité incomparablement supérieure à celle de l'acier chromé des propriétés alimentaires suffisantes pour mettre désormais notre marine à l'abri d'une situation aussi lamentable que celle du radeau de la "Méduse".

L'artillerie de bord sera représentée par des canons d'aboudance, qui lanceront à toute porté des confetti et des serpentins multicolores, ainsi que des bouquets de fleurs pour les dames — auprès desquelles on a l'espoir qu'ils dissiperont le fâcheux effet que produisaient jusqu'à présent les projectiles dits de rupture.

Le premier bâtiment du nouveau type mis en commande s'appellera le "Mangeur", en souvenir d'une chanson de mer qui figure parmi les meilleures œuvres de jeunesse de M. Camille Pelletan, un poète mort jeune à qui l'ogre survit :

Les malins de la République
Montaient le vaisseau "le Mangeur!"

Parmi les multiples avantages de la nouvelle flotte, il convient d'observer comme quoi la construction des bâtiments de ce modèle léger va demander infiniment moins d'argent que celle des cuirassés et même des croiseurs. C'est ainsi que, d'après les informations recueillies sur les chantiers d'Argenteuil et de Joinville-le-Pont, il ne s'écoulera guère plus de six semaines avant le lancement du "Saint-Labre", sur lequel notre ministre de la marine se propose d'arborer son pavillon quand il prendra la mer.

Ainsi se prépare insensiblement, grâce à l'action persévérante des hommes d'Etat que la confiance du Parlement a placés à la tête de nos forces de terre et de mer, cette grande œuvre du désarmement, dont la France, éternelle dévancière, offre le sublime exemple aux nations européennes envisagées jusqu'à présent comme ses rivales. On est dès maintenant assuré que les approbations ne nous feront pas défaut de leur côté, et c'est un encouragement plus précieux que tout autre pour les citoyens qui nous gouvernent et pour ceux par lesquels ils sont eux-mêmes gouvernés.

Toute la question est de savoir si, lorsque, démunis de troupes et d'escadres, nous dirons enfin à nos voisins, qui nous ont si galamment invités à retirer les premiers: "Messieurs, c'est à votre tour!" ils ne se croiront pas autorisés à répondre, que nous leur prêtons à rire et que cela doit nous suffire, en vertu de la formule; "J'ai ri, donc je suis désarmé!"

Ce serait alors un peu tard pour s'apercevoir que l'on s'est moqué de nous. Il y a là un danger, assurément; jamais, pour demeurer dans les proverbes. "Qui ne risque rien n'a rien!" et c'est pourquoi nos grands pacificateurs jugent bon d'aventurer quelque chose, à nos dépens, en vue d'un enjeu aussi désirable que le rétablissement de l'âge d'or à la surface du globe.

Allons-nous voir reparaître ces temps heureux, où, d'après Ovide, "on ne voyait ni casques ni épées, et où la terre, sans être déchirée par la herse et par la charrue prodiguait d'elle-même tous ses biens", alors que, selon Virgile, les troupeaux vivaient dans la plus douce familiarité, avec le lion?

Déjà les maîtres généreux de nos finances abolissent des impots sans s'attarder à rechercher des ressources pour y suppléer: "Regardez les lis des champs, ils ne filent ni ne tissent!" dit l'Evangile... Puis nous voyons les palmes académiques, entremêlées à celles du Mérite agricole jaillir à profusion d'un sol presque abandonné. Bientôt les chevaux, eux aussi, soulagés par l'automobile, se croiseront les sabots, et le télégraphe lui-même n'aura plus besoin du fil, considéré jusqu'ici, comme son instrument de travail.

O Mélinée, c'est Jaurès qui nous prépare ces loisirs!

GROSCLAUDE.

(Le "Figaro"),

BAGARRE ENTRE SOLDATS FRANCAIS ET AMERICAINS

Pékin, 3.—Dans une bagarre entre quinze soldats Français et quatre Américains, les Français ont fait usage de leurs bayonnettes et deux Américains ont été sérieusement blessés.

LA PERCEPTION DES TAXES

Les montants perçus par la corporation de Montréal pour les taxes d'eau et personnelles, cette année ont excédé de $21,578 les récettes de l'année dernière dans les dllais fixés pour l'excompte accordée par les règlements municipaux.

Le montant des taxes d'eau et personnelles encaissées dans le cours du mois n'août a été de $297,914.70, et le premier septembre de $83,478.00, soit un total de $381,392.70.

L'année dernière, dans le mois d'août, les récettes avaient été de $269,326.13, et, le 2 septembre, de $90,488.12, soit un total de $359,814.25.

FRAPPE PAR UNE VOITURE

William Woods, âgé de 8 ans, s'est fait écraser hier midi par une voiture au coin des rues St. George et Rorchester. L'ambulance de l'hôpital Général mandée, transporta le petit blessé chez ses parents.

HOMMES FAIBLES
60 JOURS
d'Essai Gratuit

COPYRIGHTED

Pas un sou d'avance. Venez tout simplement ou écrivez-moi, et je ferai en sorte de vous envoyer ma fameuse

Ceinture Electrique Herculex
Du Dr SANDEN

Portez-la soixante jours, et ne me payez que si vous êtes guéri. Je puis la vendre à ces conditions, seulement parce qu'elle fait exactement ce pour quoi je la recommande. Vous la portez confortablement autour de la taille la nuit, elle envoie par tout le système un agréable courant vivifiant d'Electricité, vous guérissant pendant votre sommeil. Remède spécial pour Débilité Nerveuse, Faiblesse, Perte de Vitalité, Varicocèle, Maladies du Foie, des Rognons et Dérangements de l'Estomac, Rhumatisme et Mal de Dos.

Livre descriptif illustré et blanc de maladie envoyés cachetés gratis par malle. Mon dernier modèle embrasse les centaines d'améliorations effectuées depuis ma première Ceinture Electrique, il y a trente ans passés.

Dr B. C. SANDEN,
132 rue St-Jacques, Montréal.
Heures de bureau, de 9 a. m. à 6 p.m. Dimanche, de 11 a. m. à 1 p.m

LA POUDRE À PATE
CREME DE TARTRE
IMPERIALE

LA PLUS PURE, LA PLUS FORTE, LA MEILLEURE
Ne contient ni alum, ni ammoniaque, ni chaux ni phosphates, ni rien de nuisible.
E. W. GILLETT COMPANY LIMITED Toronto, Ont.
LONDON, ENG. CHICAGO, ILL.

"Argenterie plaquée inaltérable."

L'Argenterie Certifiée

est comme un chèque certifié ; on ne peut douter de sa valeur. L'observateur superficiel ne connait pas la différence entre la vraie argenterie et l'imitation. Une marque distinctive, qui est la marque de commerce d'un manufacturier responsable et réellement digne de foi, est la sauvegarde de l'acheteur. De telles marques sont virtuellement des certificats que l'article ainsi marqué est réellement ce qu'il paraît être et vaut le prix qu'on en demande.

Cette marque sur les sets à café, les soupières, etc., et sur couteaux, fourchettes, cuillères, certifie qu'ils sont garantis par la plus grande fabrique d'argenteries du monde.

Scroggie's

Vente à Escompte pour Cause de Construction

10 A 50 P. C. D'ESCOMPTE

Premier Vendredi d'Automne

Les très bonnes dispositions de nos clients, leur façon prompte d'apprécier LES BONNES VALEURS QUE NOUS LEUR OFFRONS DANS CETTE GRANDE VENTE, le sentiment général de sécurité éprouvé nous ont menés aux affaires actives de septembre, amenant chez nous des foules de clients satisfaits en quête de marchandises d'automne. Il est en effet impossible que l'intérêt diminue en présence des grandes quantités de marchandises nouvelles qui nous arrivent, marchandises que nous avons achetées en plus grande variété, en plus grandes quantités que jamais. Souvenez-vous que nous donnons des escomptes sur les nouvelles marchandises d'automne qui nous arrivent. Aujourd'hui, premier vendredi d'automne, sera, nous l'espérons, une journée mémorable par la grande quantité d'affaires que nous transigerons.

Encore Quelques Jours d'Escompte. — Profitez de leurs Avantages.

Pour le Jour de Lavage !

Planches à laver, de grande dimension, recouvertes en zinc. Valeur spéciale, seulement 20c

Seulement 36 tordeurs à laver, de notre propre fabrication, rouleaux en caoutchouc solide. Valant $5.00, pour $3.50

Planches à repasser, en bois, sur appui, faites très fortes. Régulier, $1.25, pour 79c

Fers à repasser de Mme Potts, 3 dans le complet, une poignée, un support. Régulier, 90c le complet, pour 62 1-2c

Séchoirs à linge, en bois et à extension, valant $1.25, pour 89c

Cordes à linge en coton, écheveaux de 30, 40 et 50 pieds. Votre choix, l'écheveau 10c

Poulies en tôle galvanisée, pour cordes à linge, la paire 12 1-2c

Epingles à linge en bois franc, la douzaine seulement 01c

Cuvettes à laver, en bois, 2 et 3 cercles. Valant 95c. Prix spécial .74c

Bouilloires à laver en fer-blanc pesant double, $1.25, pour 89c

Bancs pour cuvettes en bois dur, grandeur pour tenir deux grandes cuvettes. Valant $1.75, pour $1.35

Blouses Blanches de Dames de $2.50, $2.75 et $3.00 pour $1.15

En vente Vendredi. Remarquez ce bon marché spécial.

Elégantes blouses d'été en organdi et en chambrai lustrés, confectionnées dans les styles les plus nouveaux, et garnies dans les genres les plus jolis, avec devants en broderie, remplis de fantaisie, métalloms pointés et plusieurs autres genres trop nombreux pour être énumérés. Dans la première partie de la saison, on les vendait à $2.50, $2.75 et $3.00. Spécial, aujourd'hui. $1.15

Intéressantes nouvelles de la section des Habillements pour Garçonnets

Ce sont des valeurs comme celles-ci qui conservent toujours de la vie dans notre grand magasin.

Habits pour garçonnets deux morceaux faits en tweed mélangé brun, l'habit fait avec de beaux remplis en avant et en arrière, entièrement fini avec bonne doublure, 6 à 12 ans. Spécial. $2.98

HABITS POUR GARCONNETS EN 2 MORCEAUX

Habits pour garçonnets en deux morceaux, style Norfolk, faits en tweed à effet rayé gris foncé, bonne doublure et fini uni, de 6 à 14 ans. Spécial. $3.75

Casquettes pour Garçonnets

Casquettes pour garçonnets "Varsity," faites en serge bleu marine, bien doublées. Spécial. 19c

Culottes pour Garçonnets

Culottes pour garçonnets, faites en bon tweed mélangé gris foncé, entièrement bien doublées. Spécial. 85c

TOUS MOINS 10 POUR CENT.

Département de la Draperie Artistique, 3me Etage

Notre département de la draperie artistique offre des réductions qui veulent dire une bonne épargne à l'acheteur. Visitez nos salons de Draperie et vous trouverez beaucoup de choses qui vous intéresseront.

Rideaux en Dentelle

Beaux rideaux en dentelle Nottingham blanche, nouveaux patrons en bords larges, 50 pouces de large x 3 1-2 verges de long. La paire .90c

MOINS 12 1-2 POUR CENT D'ESCOMPTE.

Rideaux en Dentelle

Beaux rideaux en dentelle Nottingham blanche, patrons bien choisis, bon tissu, 50 pouces de large x 3 1-2 verges de long. La paire $1.50

Rideaux en Dentelle

Rideaux en dentelle blanche, centre en appliqué, de dessins unis, finis avec joli bord large. La paire. $3.75

MOINS 12 1-2 POUR CENT D'ESCOMPTE.

Rideaux en Dentelle

Beaux rideaux en dentelle Renaissance sur beau tulle russe, tissu très bon, bordure choisie, 50 pouces de large x 3 1-2 verges de long. La paire $6.00

MOINS 20 POUR CENT D'ESCOMPTE.

Tous les rideaux en dentelle au-dessus de $5.00 en vente à un escompte de 20 pour cent.

Portières

Belles portières en tapestry, bonne longueur et largeur, en patrons et nuances variées, tous nouveaux et désirable. La paire. $2.75

Portières

Belles portières en tapestry, finies en damas romain et Bagdad rayé, garnies d'une frange nouée large, très grandes. La paire. . . . $5.00

Toutes sortes de Portières vendues à un escompte de 20 pour cent.

Tapis de table en Damas et Tapestry

Tapis de table de bonne qualité, fleuris, toutes couleurs, finis avec frange nouée. Chaque. 95c

MOINS 20 POUR CENT D'ESCOMPTE.

Tapis de table en Tapestry

Tapis de table de bonne qualité, 8-4, une grande variété de patrons et couleurs, tissus fleuris, finis avec frange nouée. $1.50

MOINS 20 POUR CENT D'ESCOMPTE.

Tapis de table

Beaux tapis de table en tapestry, 10-4, effet en damas, dessins unis, nuances choisies, finis avec large frange nouée. $2.00

MOINS 10 POUR CENT D'ESCOMPTE.

Tapis de table

Tapis de table en beau tapestry, 12-4, finis en damas, dessins de couleurs parfaites, grands et moyens, de plusieurs couleurs $2.50

MOINS 20 POUR CENT D'ESCOMPTE.

Toutes les hautes qualité à $12.00 chaque vendues au même escompte.

SOIES ! SOIES !

Encore des occasions dans les soies noires pour les acheteurs du vendredi. Une économie de 20 pour cent.

Peau de soie, noire, 21 pouces de large. Valant. $1.75

MOINS 20 POUR CENT D'ESCOMPTE.

Peau de soie noire, 21 pouces de largeur. Valant. $1.25

MOINS 20 POUR CENT D'ESCOMPTE.

Peau de soie noire, 20 pouces de largeur. Valant. $1.00

MOINS 20 POUR CENT D'ESCOMPTE.

Taffetas noir (garanti). La verge 85c

MOINS 20 POUR CENT D'ESCOMPTE.

Commandes par la poste ou par téléphone promptement exécutées.

Scroggie's Rues Ste-Catherine et Université.

TEMPERATURE

Bureau météorologique, Toronto, 3. — Il a fait beau et chaud aujourd'hui d'Ontario aux Provinces Maritimes. Il y a eu quelques averses locales dans la région des lacs supérieurs. Une vague assez froide couvre le Nord-Ouest. On rapporte de légères gelées d'Alberta. Il pourrait fort bien y avoir des gelées au Manitoba.

TEMPERATURES MINIMA ET MAXIMA : —

Dawson, 34-54 ; Victoria, 50-70 ; Kamloops, 40-68 ; Edmonton, 32-50 ; Prince Albert, 34-52 ; Qu'Appelle, 40-54 ; Winnipeg, 44-60 ; Port Arthur, 48-70 ; Toronto, 60-80 ; Ottawa, 58-78 ; Montréal, 40-74 ; Québec, 54-72 ; Halifax, 52-82.

PROBABILITES : —

Lacs et Baie Géorgienne. —

Vents variables ; généralement beau, quelques orages avec tonnerre.

Vallée de l'Ottawa et Haut Saint-Laurent. —

Vents frais du sud et de l'ouest ; généralement beau et chaud ; quelques orages avec tonnerre.

Bas Saint-Laurent et Golfe. —

Vents du sud et de l'ouest ; temps chaud, généralement beau, averses le soir.

Provinces maritimes. —

Vents du sud et de l'ouest ; chaud, averses le soir.

AVIS

Fête du Travail

Lundi, le 7 courant, sera observé au bureau de Poste comme jour de fête. Les dépêches partant l'avant-midi seront fermées à 10 a.m. et celles du soir aux heures ordinaires.

Les guichets seront fermés à 10 a.m., mais le vestibule restera ouvert de 7 a.m., jusqu'à minuit.

LA VOGUE DE NOS MAISONS D'EDUCATION

Le Rév. M. Louis Dequoy, vicaire à l'église, du Sacré-Cœur, à New-Bedford, Mass., est arrivé dans notre ville le premier septembre à la tête d'un essaim de jeunes étudiants et étudiantes de cette ville qui viennent suivre les cours de nos collèges et couvents Canadiens

Seize de nos jeunes compatriotes dont les parents demeurent à New-Bedford, Mass., ont fait leur entrée au collège de l'Assomption.

M. l'abbé Dequoy a confié 8 jeunes filles au couvent de Chambly, 2 au Couvent Ste-Marie à Montréal et une à Villa Maria.

Le Rév. M. Dequoy demeurera une semaine dans sa famille, à Montréal.

VISITE DE VETERANS

Son Honneur le maire de Montréal a reçu, hier, une lettre du colonel Sydney M. Hedges de Boston, annonçant que 137 membres de la "Ancient & Honorable Artillery" de Boston et leurs hôtes, 163 membres de la "Honorable Artillery Company of London", seront à Montréal le 12 octobre prochain à 7 heures du matin et y demeureront jusqu'au lendemain à 7.30 heures p. m.

Les excursionnistes descendront à l'hôtel Windsor.

Les excursionnistes seront donc au nombre de trois cents, sans compter la fanfare.

Le maire de Boston s'intéresse beaucoup à cette excursion, et toute démarche courtoise de la part de notre conseil de ville sera hautement appréciée par le premier magistrat de la ville américaine.

Son Honneur le maire lut cette lettre aux reporters des journaux et déclara que Montréal est devenu un centre d'attraction extraordinaire tant pour les conventions que pour les touristes.

UN VILAIN TRIO

James McBitt, Jaurès Devine, et Peter Thompson, tous trois formant un trio d'anciens gibiers de pénitencier, ont été arrêtés hier après-midi, sous soupçon de vol de vieux fer au quai de la ligne Allan. C'est le détective Connors, assisté du constable Gravel qui a opéré l'arrestation des trois copains qui faisaient un négoce de voler le vieux fer sur les quais pour se payer la goutte. C'est M. Gayo, contremaître de la compagnie du Grand-Tronc, sur les quais qui a porté plainte. Ils comparaîtront en cour de police ce matin.

JOURNEE BIEN REMPLIE

La journée de jeudi a été besogneuse aux médecins de l'Hôpital Notre-Dame. Les internes sont sortis pour cinq accidents, et près de 20 fois pour des cas privés.

LE "FOUR TRACK NEWS"

Le numéro de septembre du "Four Track News", qui est une des plus belles et des plus instructives publications pour les voyageurs, vient d'être publiée sous le contrôle du département des Passagers du "New-York Central Railroad."

Il est rempli d'articles de grand intérêt et magnifiquement illustré. Cette revue a toujours consacré une bonne partie de ses colonnes à tout ce qui intéressait Montréal. Le mois d'avril donnait l'historique du château Ramsay, celui du mois d'août reproduisait une étude descriptive de notre ville intitulée: "A city of History & Romance", et, la livraison de ce mois contient une analyse de l'histoire du séminaire de Saint-Sulpice.

La contribution est de 50 cents par année et sera acceptée par tous les agents de billets du New-York Central, ou peut être envoyée à "The Track News", 7 East, 42nd Street, New-York City.

PERSONNEL

Notre ami M. Louis Lussier, avocat et échevin de la ville de Saint-Hyacinthe, était à Montréal hier.

PARC SOHMER

Ce soir, soirée de gala: ballons lumineux, feux d'artifice, grand orchestre sur la terrasse jusqu'à minuit.

IL EST RETROUVE

Henry Hennessy, 53, rue Ste-Elisabeth, égaré depuis huit heures hier matin, a été rendu à ses parents durant la soirée.

Audacieux Filou Capturé

George Wilson est arrêté par deux constables du poste No 5, en flagrant délit de vol, à la fabrique d'eaux gazeuses Tolekinski, hier

Encore une bonne prise faite hier midi par les policières du poste No 5. Ils se distinguent depuis quelques jours, et ajoutent de nouvelles preuves de leur flair.

Au coin des rues St-Dominique et Dorchester, se trouve une fabrique d'eau gazeuse exploitée par M. A. Tolekinski. Vers 11.30 a.m., ce dernier se trouvait occupé à l'arrière, dans le magasin. C'est alors que le vilain qui est tombé entre lesmains de la police s'hazarda à risquer une visite dans le bureau de l'établissement Georges Wilson, tel est le nom du prisonnier logé au poste No 5, est âgé de 25 ans, Il dit venir de Chicago et être briquetier. Il entra donc dans le bureau avisa une petite boîte en ferblanc où se trouvaient les recettes de la vente. La placer sur son bras et fuir à pas de loup vers la porte, fut l'affaire d'une seconde pour Wilson. Mais les malencontreuses piécettes d'argent sonnèrent dans la boîte dans sa précipitation, Wilson n'avait pas pensé de tenir immobile. A ce bruit, le propriétaire accourut. D'un coup d'œil, il comprit tout et prompt comme l'éclair, il ferma la porte de l'établissement, coupant toute retraite à Wilson. Le voleur était épié par les constables. Bellefleur et Pinch, qui avaient remarqué ses allées et venus, laissant soupçonner quelque chose d'insolite.

Ils vinrent prêter main forte au pauvre "proprio" et logèrent le nommé Wilson au poste. Lors de son arrestation, il avait encore la boîte sous le bras. C'est la main dans le sac que la justice lui a mis le grappin dessus.

LA TETE ECRASEE

Un brave ouvrier, Edouard Roch, fait une chute en traversant la rue Saint-Dominique, hier soir, et il est tué instantanément par un tramway

Le cadavre a été transporté à la morgue et le coroner tiendra une enquête, samedi

Edouard Roch a eu la tête broyée sous le train d'un tramway hier soir, au coin des rues St-Dominique et Mont-Royal. L'accident est arrivé vis-à-vis la maison portant le numéro 971. Roch traversait la rue, quand il a été frappé par un tramway. Impossible de connaître la cause de la chute de l'infortuné sur la voie. Il était neuf heures et trente minutes quand l'ambulance de l'hôpital Notre-Dame arriva sur les lieux. Le Dr David était sur le siège. Il constata la mort du malheureux qui a dû être tué instantanément. Il porte une fracture compliquée du crâne, sur le côté gauche de la boîte crânienne, c'est un éclatement sur une ligne longitudinale de 5 pouces, et une largeur de 2 pouces. Des fragments des os du crâne pendaient à la plaie sanguinolente. La matière cérébrale apparaissait à travers ce trou.

La voiture de la morgue fut mandée pour transporter le blessé, et 12 minutes après l'avis donné par le téléphone, elle arrivait à fond de train sur les lieux. Le cadavre a été transporté à la morgue. Le coroner tiendra une enquête samedi après-midi.

Le char qui a frappé le malheureux allait à petite vitesse.

Le mécanicien n'a pas eu le temps d'appliquer les freins, tant la chute du malheureux Roch a été mattendue. On a trouvé dans les poches du pauvre Roch un portemonnaie contenant 25c. Il est âgé de 45 ans, est marié et père de famille.

EN RUSSIE

Un nouveau parti révolutionnaire qui fait revivre quelque chose du règne de la terreur

New-York, 3.—Le nouveau parti révolutionnaire formé en Russie, intitulé parti socialiste révolutionnaire Russe, qui diffère du parti socialiste démocrate russe, en ce qu'il est moins doctrinaire, mais plus violent dans sa dant londonien au "Times" dans une tactique est décrit par le correspondépêche qui déclare que la nouvelle organisation fait revivre quelque chose du règne de terreur qui secoua la société russe il y a 20 ans.

Il y a un troisième parti, le parti révolutionnaire russe. Tous les trois prêchent la nécessité d'abolir l'autocratie actuelle.

Le nouveau parti a pour but de soulever la masse du peuple en Russie et surtout les paysans qui n'ont pas encore été touchés du souffle révolutionnaire.

La dépêche affirme que, depuis le mois d'avril, 1902, une "organisation de combat" a été créée comme bras droit du parti révolutionnaire pour rencontrer la force par la force et la terreur par la terreur.

ILS LUTTERONT

Les députés de l'opposition décident de demander avec persistance les renseignements que le gouvernement leur refuse

Ottawa, 3 (Spécial). —Les députés conservateurs se sont réunis aujourd'hui, en caucus. Il a été reconnu que le gouvernement était injuste envers l'opposition et, conséquemment, envers le pays, en ce sens qu'il refuse de donner tout renseignement demandé par les conservateurs au sujet du Nouveau - Transcontinental.

De fait, M. Mouk et autres députés de la gauche ont demandé à maintes reprises au gouvernement de donner des renseignements approximatifs, quant au tracé du nouveau transcontinental. Toujours le gouvernement a refusé, craignant d'exposer ouvertement son jeu aux yeux du peuple. Sir Wilfrid Laurier lui-même, et ses collègues, ont déclaré que le peuple, qui serait obligé de payer pour la construction du transcontinental, ne saurait qu'après que l'argent aura été voté où passera le chemin de fer en question.

Or, l'opposition est indignée de la façon cavalière dont elle est traitée et du manque de considération qu'on a pour le peuple qui demande à être renseigné. Il a été décidé de demander, avec persistance, au gouvernement, de se prononcer sur une question qu'il évite avec soin de discuter parce qu'il se rend compte que c'est pour lui un suicide politique à courte échéance.

Quoi qu'il en soit, la petite phalange conservatrice se tient sur la brèche et se propose de lutter pour la bonne cause du peuple qui sera appelé à débourser les écus pour un projet qui ne lui rapportera rien.

L'opposition est décidée à faire respecter les droits du peuple, et à retenir la chambre en session jusqu'au moment où elle sera disposée à admettre, de guerre lasse, ce qu'elle en impose sur le public bon enfant. Il est évident que la session durera encore quelques semaines.

LE MORS AUX DENTS

La voiture d'ambulance de l'Hôpital Notre-Dame, a été fortement endommagée hier, par une course des deux chevaux gris qui ont pris le mors aux dents. Un malade de l'hôpital avait demandé d'être transporté à l'Hôtel-Dieu. On le plaça dans l'ambulance et arrivé à ce dernier endroit, le conducteur laissa ses chevaux au soin d'un individu, qui stationnait aux abords, pour aider lui-même à transporter le malade. Faute ou imprévoyance du gardien d'occasion, les bêtes fringantes partirent pour une course échevelée. On les arrêta, alors que la voiture lancée sur les troncs d'arbres bordant le trottoir avait été fortement endommagée.

LES BLOOMERS GIRLS vs MASCOTTE, SAMEDI ET DIMANCHE, LE 5 ET LE 6

Les Chicago Bloomers Girls que le gérant des Mascotte Base-Ball a eu la bonne idée d'engager pour (2) jours samedi et dimanche, le 5 et 6 septembre au Parc Mascotte, seront pour le nombreux amateurs du Base-Ball à Montréal, une rare attraction Ces jolies femmes sont de véritables artistes en fait de Base-Ball. Certainement à celles qui sont déjà venues ici, elle n'ont pas remportée que des victoires imaginaires.

Très élégantes, elles joignent à cela une habilité qui va grandement surprendre nos Mascotte. Venez tous voir la fameuse femme qui va jouer le short stop, car c'est va rendre plusieurs short stop de nos club de la province jalou de cette femme, de voir qu'elle joue avec une grande habilité. Venez en foule samedi et dimanche le 5 et 6 septembre au Parc Mascotte, coin Ontario et Delorimier.

Avant la partie Star Bloamers vs Mascotte, les Ste-Catherine et les Mascottes II se rencontreront à 4 heure Ste Catherine qui possède la "crème des jeunes joueurs de Montréalne craint pas de rencontrer nos redoutables Mascotte II pour un enjeu de $15.00.

L'"Empire" sera M. Filiatreault.

LE PRIX DE PLUSIEURS SUCRIERS

Pour un sucrier manquant dans son établissement, Fong Kong avait traduit en Cour Jules Auclair et Joseph Junier, sous soupçon de l'avoir volé.

La preuve faite hier n'a pas été suffisante pour faire condamner les deux jeunes gens et ils ont été libérés. Fong Kong doit regretter de n'avoir pas accepté un règlement à l'amiable, car les frais pourraient lui orocurer nombre de sucriers.

LE CONTRE-AMIRAL RIVET ACCEPTE

Il annonce qu'il assistera avec ses officiers et ses hommes au pique-nique organisé au Sault-au-Récollet par l'Association des Vétérans français dimanche prochain.

Le contre-amiral Rivet de la division de l'Atlantique, a accepté l'invitation de prendre part au pique-nique qui sera donné dimanche au Sault-au-Récol,et par les vétérans des armées de terre et de mer 1870-1871.

Hier, M. le comte de Siéyès recevait la lettre suivante signée du contre-amiral:

Division de l'Atlantique
No 104.

Tage, Québec, le 2 sept.1903.

Le Contre-Amiral Rivet, Commandant en chef de la Division Navale de l'Atlantique, à Monsieur le Président de la section de Montréal, (No 131) des vétérans des armées de terre et de mer 1870-1871.

Cher Monsieur,

C'est avec le plus grand plaisir que j'accepte en mon nom et en celui de l'Etat-Major et de l'équipage du "Troude" l'aimable invitation que vous avez bien voulu faire parvenir pour le pique-nique qui doit avoir lieu le 6 septembre. Je m'y rendrai d'autant plus volontiers qu'appartenant moi-même à la Société, ce seront des camarades au milieu desquels je me trouverai.

Des permissions seront accordées à l'équipage du "Troude" dans la plus large mesure et vous pouvez compter sur le concours du corps de musique.

La petite note ci-jointe indique aussi approximativement qu'il est possible de le faire avant l'arrivée du "Troude," le nombre de personnes qui pourraient assister à votre fête.

Veuillez recevoir, monsieur le Président et cher camarade, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

J. RIVET.

LES IMPRESSIONS D'UN NOBLE ALLEMAND

Le baron Friesen est enchanté de tout ce qu'il voit au Canada et il déclare que les Allemands ne nous en veulent pas parce que le gouvernement canadien taxe leurs marchandises.

Un voyageur allemand universellement connu le baron Friesen, était à Montréal hier. Il a été vivement intéressé par les ressources sans nombre de notre pays et a déclaré que nous pouvons soutenir la comparaison avec les vieux pays qui jusqu'à présent ont eu la réputation d'avoir le monopole dans toutes les branches de l'industrie, du commerce, et des arts. Il trouve que l'architecture de nos édifices est excellente et sera très utile aux générations à venir.

Quant aux relations commerciales entre le Canada et l'Allemagne le baron Friesen est d'avis que le gouvernement canadien a fait beaucoup de tort au commerce d'exportation de l'Allemagne par la surtaxe imposée dernièrement. Comme question pratique, c'est la prohibition que l'on déclare contre nos marchandises, a-t-il dit. Toutefois nous appreçions les sentiments, qui ont fait agir le gouvernement canadien.

Dans certains milieux on a cherché à induire le gouvernement allemand à faire des répresailles et adopter une politique de surtaxe sur les produits canadiens importés dans notre pays ; cela n'a pas réussi.

Les Allemands estiment le Canada et suivent avec intérêt tous ses développements, d'autant plus qu'un bon nombre de sujets de l'empire habitent maintenant le pays, ce dont nous sommes fiers.

Nous n'avons pas voulu considérer le Canada seulement comme colonie. Ses habitants se rencontrent dans les rangs de plusieurs nations; et votre pays mérite d'être reconnu comme une nation.

Parlant en qualité d'étranger, je puis seulement dire que c'était votre droit, (si vous le désiriez) d'accorder un tarif préférentiel aux produits domestiques et manufacturés de l'Angleterre.

Le peuple Allemand est généralement sentimental et n'a rien a reprocher à ce mouvement spontané d'affection d'une colonie pour l'empire britannique.

Nous serions heureux d'obtenir le même résultat dans nos colonies.

Le Baron Friesen visitera la plus grande partie de notre pays.

LE REGIMENT DES CADETS ECOSSAIS

Le major Lydon annonce officiellement que ce corps sera licencié mercredi prochain

Le major Lydon a annoncé que les cadets Écossais seront licenciés, et que la remise des uniformes se fera à une assemblée, qui aura lieu mercredi prochain.

La visite des cadets à Albany qui, devait avoir lieu aujourd'hui a été contremandée.

Le régiment des cadets écossais a été formé, par le major Lydon qui en a été la cheville ouvrière depuis quinze ans.

Le major Lydon est peiné de constater que la débandade des cadets soit un fait accompli. Le régiment n'a pas reçu toute l'assistance matérielle à laquelle il s'attendait.

Mercredi prochain il y aura réunion pour terminer les derniers arrangements et licencier le régiment.

MARIAGE A L'HORIZON

On annonce pour mardi, le 8 courant, le mariage de M. Joseph Dequoy, de St-Vincent de Paul, employé de la douane, à Mlle Georgine Girard de Bedford.

LES TRISTESSES DE LA VIE

Une Française réduite à la misère met en gage un cachemire de valeur dans un mont-de-piété, mais elle découvre qu'il a été vendu, quand elle veut le réclamer.

Elle fait une plainte contre le regrattier, mais elle perd sa cause, vu qu'elle n'a pas de témoins

Une pauvresse, française d'origine, réduite à engager ses effets, allait samedi dernier dans un mont de piété de la rue St-Laurent pour y engager un cachemire d'une certaine valeur. Elle reçut 25 c. comme gage, mais recommanda au Juif de garder le cachemire jusqu'au lundi matin, espérant être en fonds ce jour là pour rentrer en possession de sa propriété. Or, le matin de ce jour le cachemire avait été vendu par le Juif. Comme la demanderesse n'avait pour appuyer sa défense q le témoignage d'un petit bambin, qui l'accompagnait lors de sa visite au magasin de bric-à-brac, sa plainte a été renvoyée, le juif jurant par Jéhovah qu'il n'avait pas reçu tel avis.

AU CONSEIL FEDERE

L'Union des travailleurs en caoutchouc se sépare définitivement de l'internationalisme.

Les membres des unions ouvrières internationales, affiliées au Conseil des Métiers et du Travail, auront-ils le droit lors de la Fête du Travail au concours de la bannière offerte par le conseil pour la société ayant la plus belle apparence dans la procession, si ces membres ne portent pas des costumes fabriqués par des unionistes ? Cette question a fortement remué le Conseil des Métiers et du Travail hier soir et après une longue discussion cette question a été décidé dans l'affirmative malgré la protestion énergique de l'ex-prési- M. Jos. Ainey et de quelques autres délégués.

Cette assemblée a été présidée par M. F. Gravel.

Ont été admis délégués au conseil: J. Dick, E. Johnston, J. Goodyellow E. Charbonneau, W. Pelletier, E. Lemy, Adélard De Répentigny, Jos. Gervais, E. Pelletier, P. Sigouin, Siméon Benard.

Le comité d'organisation s'occupera de la demande des chauffeurs stationnaires qui désirent s'organiser en union.

Sur rapport du comité de la section en bâtiment, le conseil accorde son appui moral aux ferblantiers-couvreurs actuellement en grève.

Le comité de la Fête du Travail annonce que l'organisation de la fête de lundi prochain est terminée, que toute s'annonce bien et prie les officiers du conseil de se rendre à la salle de l'étiquette bleue à 7.30 lundi matin.

Il est décidé d'une façon irrévocable que les membres unionistes devront aller à pied dans les rangs de la procession de la fête du Travail, il n'y aura d'exception pour aucune union.

Les travailleurs en caoutchouc refusent de revenir à l'union internationale cette association se sépare pour de bon du Conseil des Métiers et du Travail.

Un comité spécial continue à chercher le moyen efficace pour la création d'un journal qui s'occuperait exclusivement de l'intérêt des unions internationales. La solution du problème semble encore éloignée.

Pour le moment les préoccupations des ouvriers semblent se concentrer sur la fête du Travail de lundi prochain, qui promet d'être un succès.

DANS LE STATU QUO

Les ferblantiers-couvreurs, actuellement en grève se sont réunis hier matin à la salle Saint-Joseph et il a été rapporté que quatre contracteurs s'étaient rendus aux demandes de l'union.

De leur côté les patrons déclarent qu'ils connaissent ces contracteurs et que leur reddition n'avance pas beaucoup la solution de la grève vu qu'ils emploient tout au plus chacun deux ouvriers.

Le comité de l'Association des contracteurs s'assemblera ce soir et la situation sera de nouveau discutée.

EMPLOYE ACCUSE DE VOL

L'enquête dans l'affaire de vol à la caisse de l'hôtel Queens qui aurait été commis par un nommé Simmons, est commencée d'hier après-midi devant l'honorable juge Choquette. Les témoins ont comparu pour la Couronne, et la défense produira les siens aujourd'hui. Simmons était commis de nuit, et selon M. Raymond, l'un des propriétaires de l'hôtel, il a constaté que les montants manquant dans la caisse à différentes occasions disparaissaient durant les heures de devoir du prévenu.

IL VEUT ETRE PENSIONNE

Thom Ryan est un vétéran de l'armée des travailleurs du port. Il a été au service de la commission du Havre pendant quarante-deux années consécutives. Ne pouvant plus travailler aujourd'hui, il ne voit pas pourquoi la Commission du Port ne lui paierait pas sa pension.

Il prétend que cette même commission lui doit une somme de $2,000, et qu'elle refuse de la lui rendre.

Thom est allé frapper à la prison hier matin, dans l'espoir de pouvoir y rentrer a-t-il dit, afin d'expier l'erreur des commissaires. Il a frappé mais personne ne lui a répondu.

Sans se décourager Ryan s'est rendu une fois de plus auprès de M.MacShana hier après-midi et ne s'est pas montré satisfait du don généreux que le maître du Port lui a fait en son nom personnel, et il a quitté le bureau de la Commission du Port en jurant qu'il poursuivra la Commission si elle persiste à lui refuser un fond de pension.

Il est probable que le gouvernement placera Ryan a la retraite à l'asile de la Longue Pointe dans un avenir rapproché.

L'ACCIDENT AUX USINES D'HOCHELAGA

Joseph Brisebois, l'une des victimes, a succombé hier à l'hopital Notre-Dame

Frs Brisebois, la victime de l'accident arrivé aux usines du Pacifique, par suite de la chute d'un échafaudage, est mort hier à l'Hôpital Notre-Dame. Le coroner tiendra une enquête sur cette affaire samedi matin.

MM. Cantin et William Laverdure, les contre-maîtres des travaux aux usines, étaient présents au chevet de la victime, à ses derniers moments.

PREUVE CONTRADICTOIRE

Un nommé Lévesque accuse son beau fils d'assaut grave, et ce dernier tente de faire une preuve qui n'est pas à l'avantage du plaignant

Un nommé Lévesque, maçon, a cité son beau fils du nom de Rivard devant le juge Sicotte, recorder suppléant, pour assaut grave, montrant comme preuve de son avancé un œil au beurre noir. Un coup de pied lancé par le beau-fils lui aurait fait cette marmelade nouveau genre.

La défense, allègue que Levesque est un ivrogne, qui fait souvent maison nette. Le 29 juillet dernier, il serait revenu au domicile dans un complet état d'ébriété, et il aurait ordonné à sa femme de quitter le domicile. L'accusé serait alors intervenu et après avoir tranquilisé le beau-père, ce dernier se serait infligé la blessure qu'il porte, en tombant sur le poêle. La cause doit se continuer aujourd'hui.

BROYE PAR UN LOURD CAMION

Un bambin de 4 ans, Emile Paquet, se fait ecraser la tête en essayant de s'accrocher à une lourde voiture du Grand-Tronc, rue McCord

Vers 4 heures hier après-midi, un lourd camion descendait la rue McCord, trainé par deux chevaux que conduisait James Boyd, à l'emploi du Grand-Tronc.

Au coin de la rue Ottawa, Emile Paquet, un bambin de 4 ans, dont les parents demeurent au No 212, rue Ottawa voulut se hisser sur le véhicule. Il se trouvait alors au centre du camion; il glissa et tomba la tête sous les roues. L'énorme pesanteur de la voiture lui broya la tête, et après quelques convulsions il était mort. Le petit cadavre a été transporté au domicile des parents désolés.

Le conducteur de la voiture demeure sur la rue Eleonor,. Il y aura enquête samedi matin.

DANS DE MAUVAIS DRAPS

Jos. Laverdure a comparu devant l'hon. juge Choquette hier après-midi. Il était accusé d'avoir enlevé montre, chaine et bague à un nommé Perreault, de Lavaltrie, à bord du steamer "St-Laurent". Le vol aurait été commis la semaine dernière.

Perreault étant indisposé serait monté se coucher dans une cabine. Il appert que Laverdure avec trois autres copains le suivit et lui signifia d'avoir à déguerpir, sous prétexte que cette cabine était sienne.

C'est alors que deux amis qui accompagnaient Perrault lui dirent d'attendre quelques instants, se rendant auprès du commis pour obtenir une autre cabine. A leur retour, Laverdure sortait de la cabine. Débarqué à Lavaltrie, Perrault constata la disparition de sa montre et des autres objets. Son beau-frère sauta immédiatement dans une voiture pour rejoindre la bateau au prochain endroit d'arrêt.

Laverdure reconnu, remit la montre, la chaîne et la bague. Quant à l'argent que Perrault l'accuse de s'être approprié, il ne le rendit pas, et arrêté par les constables Giard et Constant à l'arrivée du bateau à Montréal, on ne trouva dans les poches du prevenu que 25c.

La cabine n'a ait pas été louée à Laverdure, vu que M. Rivest est venu jurer en cour que c'était lui qui l'avait louée.

La couronne a terminé sa preuve hier après-midi, et l'enquête se continuera le 9.

CHEZ LES EPICIERS

Les épiciers se sont assemblés hier soir sous la présidence de l'échevin Turner et ont fait la nomination des officiers qui devront être élus à la prochaine assemblée. Ces élections seront chaudement contestées.

IL DEGAGE SA RESPONSABILITE

Le caporal Elie Brodeur du poste No 8 n'est nullement impliqué dans l'affaire de collection faite par certains constables pour le compte des compagnies maritimes ayant intérêt à faire coffrer les matelots déserteurs de leurs navires. C'est par une erreur inexplicable que son nom a été publié dans les journaux, comme étant au nombre des constables mis en cause.

FEU LE R.-P. MASSE, C. S. V.

Un service solennel pour le repos de l'âme du Rvd Père Massé C.S.V., a été chanté hier matin dans la chapelle des Clercs de St-Viateurs, à Outremont. Les funérailles du regretté défunt ont eu lieu dernière ment à Joliette.

M. C. Ducharme, Provincial de l'Ordre officiait accompagné du Rvd P. Léveillé vicaire à Outremont comme diacre et du Rvd P. Cadieux, directeur de l'Institution des sourds-muets, comme sous-diacre.

Remarqués au chœur :

M. le chanoine Lesage, curé de Chambly ; M. l'abbé Moise Lavallée, ancien curé ; le R. P. Laporte, C.O. V., le R. O. Foucher, C. S. V., curé d'Outremont, etc., etc.

CANONNIERE AMERICAINE DANS LE PORT

Le "Fessender," qui jusqu'à ces derniers temps faisait le service sur les grands lacs, est actuellement amarré au quai Alexandra.

C'est un vaisseau vieux genre, et il est sous le commandement du capitaine Howison

La canonnière américaine "Fressender" qui faisait le service de surveillance sur les grands lacs, est arrivée hier matin de Détroit et est amarré à la section 12 du port, près du quai Alexandra. Elle est sous le commandement du capitaine J. Howison. Le capitaine Wilkie Collins, ingénieur en chef du service des côtiers américains est également à bord. Elle doit partir ces jours-ci pour Baltimore et de là à Tampa, en Floride, où elle fera la surveillance des contrebandiers le long des côtes.

Cette canonnière semble bien inoffensive. Elle ressemble à ces anciens bateaux à vapeur construits tout de bois. Ses deux roues qui sont comme de véritables ailes qui émergent de chaque côté, indiquent qu'elle est d'un autre âge. L'une de ces roues, lui a été enlevée pour lui donner la facilité de passer par le canal.

Aucun nom n'apparaît, ni à l'extérieur ni à l'intérieur. Tous ses canons — si elle en a réellement, — ne sont point visibles de prime abord ni de bâbord à tribord, et pas plus de la poupe à la proue.

Le drapeau américain flotte au mât d'artimon.

TEMOIGNAGE FLATTEUR POUR LE GRAND TRONC

Les délégués des Chambres de Commerce ont présenté à bord du Bohemian une adresse de remerciements à MM. G. T. Bell, W. O. Elliott et H. R. Charlton, officiers du Grand-Tronc. Cette adresse se lit comme suit :

Messieurs,

Nous soussignés membres du cinquième congrès des chambres de commerce de l'Empire qui avons pris part à l'excursion dans l'Est, désirons vous exprimer notre sincère appréciation pour la constante bonté et l'attention extraordinaire dont vous avez fait preuve à notre égard durant tout le cours du trajet que vous avez été avec nous. Du commencement à la fin, vous avez fait tout en votre pouvoir pour rendre notre voyage utile et agréable sous tous rapports et le souvenir de vos prévenances pour nous sera un des plus agréables de notre visite au Canada.

Nous vous souhaitons tout le succès possible dans votre carrière future et nous nous souscrivons vos amis sincères :

W. H. Holland, Londres.
Charles Charleton, Londres.
I. R. Hogg, North Shielda.
H. Hays, Bury.
Y. Swancy, Londres.
O. H. Wilson, North Shields et Tynemouth.
Geo. H. Hogg, North Shields et Tynemouth.
R. S. Taylor, Bury.
Edgar Tripp, Trinidad.
Reginald L. Henriques, Caire.
J. G. Cox,
Ernest Lilienfeld, Prétoria.
W. D. Peacook, Hobart, Tasmanie.
P. J. Usher, Dublin.
Edward W. P thian, Londres.
Wm. Maude, Bradford.
Geo. Sykes, Cleckheston.
Richard Ainley, Morlsy.
Isaac Beckett, Dublin.
William Kay, Bolton.
W. Gradweli, Barrow-in-Purness.
George J. McKay, Kendall.
Wm. Stratham, Totheridge, Londres.
Geo. S. Heath, Barrow-in-Purness.
Z. W. Agius, Londres.
William F. Beardshaw, Sheffield.
Thomas Henderson, Howick.
Henry P. Marsh, Sheffield.
Henry H. Badford, Sheffield.
C. H. Buscy, Londres.
John Hunter, Belpes.
James Niller, Trinidad.
W. T. Anderson, Kimberly.
John Hibbard, Sheffield.
George Martin, Walsall.

MORT LOIN DU PAYS

Au Sud Africain, est décédé le 27 août dernier, M. Lorne Simerley McDougall, fils de feu D. Lorne McDougall, et cousin de M. Hartland McDougall.

Le défunt s'était rendu en Afrique il y a quelques années. Il avait pris part aux batailles de Zulu et Matabele. Deux fois, il fut blessé. A cela ajoutons son enrôlement dans l'armée anglaise lors de la guerre des Boers.

Il y a deux ans, il revenait au pays, et après quelques mois de séjours à Montréal, s'embarquait pour retourner dans la contrée lointaine C'est alors qu'il s'engagea dans les affaires comme agent d'immeubles et courtier.

Il devait épouser dans quelques mois une jeune fille de Montréal.

Le défunt était membre de plusieurs clubs et populaire parmi la société de notre ville.

Il a succombé à la pneumonie.

DECES

MILETTE. — A Montréal, le 2 septembre courant, à l'âge de 66 ans et 6 mois, le Dr Joseph Damase Milette, au No 103, rue Drolet.

Les funérailles auront lieu samedi matin à St-Louis de France.

Le convoi funèbre quittera la demeure mortuaire à 8 heures précises.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 218—2

ON DEMANDE 300 hommes de chantier, bons gages payés, pour la meilleure compagnie d'Ontario. S'adresser à A. St-Denis, Hotel Duluth, 9 rue Bonsecours, Montréal.

Le "Journal" est publié par la Compagnie d'Imprimerie Industrielle, propriétaire M ston McDonald, directeur, 71 rue Ste-Jacques ; J. A. Carufel, administrateur, 705a Avenue Delorimier.